



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 10 MARS 2023**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2023**

Date de la convocation : 03/03/2023. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 37.
(Présents : 65 - Pouvoirs : 7 du point 1 au point 6.4 / Présents : 64 - Pouvoirs : 8 du point 7.1 au point 14.3)

Le vendredi 10 mars 2023 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Europe 1 du Parc des Expositions du Rivage Gayant de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Christophe DUMONT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Nadine MORTELETTE, M. Bruno VANDEVILLE, Mme Lisiane DUBUS DELSAUX, M. Christophe CHARLES, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, Mme Lucie VAILLANT, M. Raphaël AIX, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, M. Jean-Michel SZATNY, Mme Estelle MOUY, M. Frédéric CHEREAU, Mme Agnès DUPUIS, M. Mohamed KHERAKI, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, Mme Auriane AIT LASRI, M. Jean-Christophe LECLERCQ, Mme Avida OULAHCE, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, M. Michaël DOZIERE, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, Mme Chantal RYBAK, M. Thibaut FRANCOIS, M. François GUIFFARD, M. Laurent KUMOREK, M. Thierry BOURY, M. Lionel BLASSEL, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, Mme Valérie LOUWYE, Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT, M. Jean-Paul COPIN, M. Eric SILVAIN, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS (jusqu'au point 6.4), M. Romuald SAENEN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Nicole MARFIL, M. Bernard GOULOIS, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, Mme Francette DUEZ, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Didier CARREZ, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, Mme Jocelyne CHARLET, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS (pouvoir à M. Christophe CHARLES), M. Christian DORDAIN (pouvoir à Mme Caroline SANCHEZ), M. Jean-Michel LEROY (pouvoir à M. Yvon SIPIETER), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Raphaël AIX), M. Jean-Jacques PEYRAUD (pouvoir à Mme Valérie LOUWYE), M. Lionel COURDAVAULT (pouvoir à Mme Francette DUEZ), M. David WESMAEL (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Maryline LUCAS (pouvoir à M. Romuald SAENEN à partir du point 6.5).

EXCUSÉ :

M. Alain MENSION.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Alain BOULANGER.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur Général Adjoint pôle Pilotage et Solidarités, M. Franck FOURNIER, Directeur Général Adjoint pôle Aménagement du territoire et Transition écologique, M. Luc BERNARD, Directeur du pôle Equipements culturels et scientifiques, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Céline HUBY, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. Chérib BEN SMIDA, Directeur Transition Ecologique – Mobilité et Qualité, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, M. Aurélien BEHAGUE, Directeur Cycle de l'Eau, M. Raphaël MATHIEU, Chargé de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Environnement, Mme Daisy VINCENT, Directrice pôle Aménagement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information, M. Raphaël MATHIEU, chargé de communication.

SOMMAIRE

1 – Approbation de procès-verbal	3
2 – Fourrière pour animaux	3
2.1 – Règlement intérieur de la fourrière communautaire de Douaisis Agglo	3
2.2 – Règlement sanitaire de la fourrière communautaire de Douaisis Agglo	4
3 – Communication	5
3.1 – Loisiparc : gratuités pour Loisiparc en fête et opérations de communication	5
3.2 – Orionis : gratuité d'accès liée au weekend inaugural des 13 et 14 mai 2023	6
3.3 – Equipements culturels et sportifs : gratuités pour opérations de communication (Arkéos-Legendoria- Orionis-Sourcéane-Boulodrome).....	7
4 – Loisiparc.....	7
4.1 – Base de loisirs communautaire Loisiparc - Tarifs d'entrée saison 2023	7
4.2 – Base de loisirs communautaire Loisiparc - Tarifs boutique / grignoterie / food truck	10
4.3 – Base de loisirs communautaire Loisiparc - Règlement annuel du plan d'eau.....	10
5 – Finances.....	11
5.1 – Rapport et Débat d'orientation budgétaire (ROB et DOB) dans le cadre de la préparation et du vote des budgets 2023	11
5.2 – Création d'une régie comptable d'avances et de recettes pour ORIONIS – Délégation d'attribution au Président	24
5.3 – Régie comptable de recettes pour la base de loisirs - Modification du fonds de caisse	24
6 – Personnel.....	25
6.1 – Modification du tableau des effectifs - Création de postes.....	25
6.2 – Accueil de jeunes en service civique – Mise à jour du dispositif.....	27
6.3 – Convention d'insertion professionnelle (CIP)	28
6.4 – Participation de Douaisis Agglo à la protection sociale complémentaire des agents en santé et en prévoyance.....	29
7 – Cohésion sociale.....	30
7.1 – Contrat de ville - Prolongation : Dispositif Contrat de ville Douaisis agglo et protocole d'engagements renforcés et réciproques du contrat de ville 2020-2022 étendu à 2023	30
7.2 – Programmation Contrat de Ville Douaisis Agglo 2023	32
7.3 – Programmation « Villes en veille » 2023.....	40
8 – Equipements culturels.....	44
8.1 – ARKEOS - Prix de vente des catalogues d'exposition du musée Arkéos	44
9 – Transition agricole et alimentaire	44
9.1 – Adhésion au Groupement d'Intérêt public du CERDD (Centre Ressource du Développement Durable)	44
9.2 – Programmation ALIMCAD 2022 – Association UFC Que Choisir – Avenant financier	45
9.3 – Programmation ALIMCAD 2023	46
9.4 – Programmation AGRICAD 2023.....	58
9.5 – BIOCAD - Charte d'engagement dans le Réseau national des Territoires Bio Pilotes de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique	66
10 – Voirie	67
10.1 – Réalisation des travaux de réaménagement de l'échangeur RD650-RD621 à Lambres les Douai – Participation financière entre le Département du Nord et DOUAISIS AGGLO - Convention.....	67
11 – Eau potable	69
11.1 – SAGE Scarpe aval - ORQUE Scarpe aval Sud - Convention de partenariat pour la poursuite de la mise en place d'actions de protection de la ressource en eau sur le territoire « Scarpe aval sud » et élaboration d'un contrat d'actions pour la ressource en eau (CARE) pour l'année 2023	69
11.2 – Délégation au Président pour l'attribution et la signature des marchés de travaux pour le renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements des rues Berthe Garnier et Victor Hugo à Douai ainsi que des travaux d'assainissement pour le renouvellement du collecteur des eaux usées avec reprise des branchements eaux usées de la rue Victor Hugo à Douai (2 lots) – Marché n°DA-22EP079	70
12 – Environnement et mobilité.....	71
12.1 – Opération « Plantons le décor » - Avenant n°2 à la convention de partenariat 2019 - 2022	71
13 – Décisions directes	72
14 – Questions diverses.....	73
14.1 – Attribution d'une subvention pour la 30 ^{ème} édition du FIGRA.....	73
14.2 – Règlement intérieur – Modification – Intégration des dispositions relatives à la Conférence des Maires	74
14.3 – Délégation au Président pour l'attribution et la signature de l'accord cadre à bons de commande pour la fourniture et acheminement de gaz naturel pour les besoins des bâtiments et équipements de DOUAISIS AGGLO – Marché n°DA-23BG001	75

M. LE PRÉSIDENT : Bonsoir mes chers collègues, on va pouvoir commencer. Je vais laisser la parole à François Guiffard, qui va faire l'appel.

--- Procédure d'appel ---

M. LE PRÉSIDENT : Merci François. Mes chers collègues, on inaugure aujourd'hui l'intégralité du matériel qui appartient à l'agglo, les micros nous appartenaient déjà, mais là on a la totalité avec la vidéo, nous sommes propriétaires de l'ensemble, nos équipes, que je tiens à remercier, ont fait les approvisionnements qu'il fallait, ça n'a pas été simple, mais ils ont fait ce qu'il fallait pour qu'on ait de bonnes conditions, et moins de sous-traitance, on est en interne, donc on restera ici pendant des années.

1 – Approbation de procès-verbal

EXPOSÉ

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 15 décembre 2022 est joint à la présente note.

Il vous est soumis pour approbation.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose le premier point à l'ordre du jour, le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 15 décembre 2022. Avez-vous des remarques ? Je peux considérer qu'il est adopté à l'unanimité ? Merci beaucoup.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 – Fourrière pour animaux

2.1 – Règlement intérieur de la fourrière communautaire de Douaisis Agglo

EXPOSÉ

Douaisis Agglo exerce au titre de ses compétences et pour le compte de ses communes membres, la capture et la garde des animaux errants dans les conditions fixées par l'article L 211-24 du code rural.

Le règlement intérieur établit les règles en matière de prise en charge et de restitution des animaux.

Il vous est présenté en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'adopter le présent règlement,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose le point 2, sur la fourrière, je vais laisser la parole à Edith Bourel, qui va nous présenter la délibération sur le règlement intérieur de la fourrière communautaire de Douaisis Agglo.

Mme BOUREL : Douaisis Agglo exerce au titre de ses compétences et pour le compte de ses communes membres, la capture et la garde des animaux errants dans les conditions fixées par l'article L 211-24 du code rural. Le règlement intérieur établit les règles en matière de prise en charge et de restitution des animaux. Il vous est présenté en annexe. Il vous est proposé, après avis favorable du bureau, d'adopter le présent règlement.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a des remarques ? Qui est pour ? Merci beaucoup.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 – Fourrière pour animaux**2.2 – Règlement sanitaire de la fourrière communautaire de Douaisis Agglo****EXPOSÉ**

Douaisis Agglo exerce au titre de ses compétences et pour le compte de ses communes membres, la capture et la garde des animaux errants dans les conditions fixées par l'article L 211-24 du code rural.

Le règlement sanitaire établit les conditions d'exercice de l'activité afin de préserver la santé et le bien-être des animaux en fonction de leur espèce, ainsi que la santé et l'hygiène du personnel.

Ce règlement sanitaire est établi en collaboration avec le vétérinaire sanitaire de référence de la fourrière.

Ce règlement vous est présenté en annexe, il a été soumis pour avis au CHSCT le 24 janvier 2023 (avis favorable).

Il vous est proposé, après avis favorable du CHSCT et du Bureau :

- d'adopter le présent règlement,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : On passe au deuxième point, sur le règlement sanitaire.

Mme BOUREL : Douaisis Agglo exerce au titre de ses compétences et pour le compte de ses communes membres, la capture et la garde des animaux errants dans les conditions fixées par l'article L 211-24 du code rural. Le règlement sanitaire établit les conditions d'exercice de l'activité afin de préserver la santé et le bien-être des animaux en fonction de leur espèce, ainsi que la santé et l'hygiène du personnel. Ce règlement sanitaire est établi en collaboration avec le vétérinaire sanitaire de référence de la fourrière. Ce règlement vous est présenté en annexe, il a été soumis pour avis au CHSCT le 24 janvier 2023, il a reçu un avis favorable. Il vous est proposé, après avis favorable du CHSCT et du bureau, d'adopter le présent règlement, d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. LECLERCQ : Merci pour ces deux délibérations qui fixent clairement les attributions et les modalités de saisie de la fourrière, notamment sur la notion de divagation, et qui vont aider les services et nos communes, aussi la police municipale, je salue cette clarification. J'ai plusieurs remarques, concernant le service d'astreinte, j'ai beaucoup de remontées concernant la grande difficulté à joindre quelqu'un, beaucoup de personnes ont l'impression que les services se renvoient la balle et rejettent la faute aux communes. Ensuite il semble aussi qu'il faudrait qu'il y ait un meilleur travail commun, et plus de transversalité avec le refuge communautaire. Comme l'indique le règlement sanitaire, les animaux sont transférés à la SAPAD ou un autre refuge affilié SPA. C'est généralement Marly, Estourmel, et il est difficile de comprendre pourquoi les animaux ne sont pas dirigés en priorité au refuge communautaire, alors qu'il y a des places disponibles, et plus généralement je pense qu'il faudrait mieux associer la fourrière et le refuge, pour mieux travailler ensemble. D'ailleurs à ma connaissance, le refuge n'a pas été associé à ces deux délibérations, et c'est un peu dommage. Ensuite, comme vous le savez, la France détient le record d'Europe des abandons d'animaux, en 2022 le législateur a fait voter une loi pour imposer un certificat d'aptitude et de connaissance, avec un délai de réflexion de 7 jours, pour toute adoption d'un animal. Or, notre refuge et les associations se retrouvent en concurrence déloyale avec les organisateurs de salons de chiots, qui n'habitent pas dans le Douaisis et qui proposent de télécharger et d'anti dater un tel certificat, ce qui est quand même paradoxal. Ne serait-il pas possible, à défaut de ne plus programmer ce type de salon, qui serait la meilleure solution, de reverser une partie des recettes au refuge ? Dernier point, sur l'errance féline, qui touche nos communes et pose de nombreux problèmes. La ville de Douai a stérilisé 450 chats en deux ans, c'est considérable, et ça demande des moyens financiers, humains et du fonctionnement. Toutes les communes n'ont pas forcément la possibilité d'engager de tels moyens. Je sais que la ville d'Arleux fait une campagne de stérilisation, la ville de Waziers va en faire une également cette année, et d'autres villes souhaitent également agir de la même manière. La loi maltraitance animale de 2022 indique que les EPCI et l'Etat peuvent signer une convention de gestion, pour articuler leurs actions, et que les EPCI peuvent mettre des moyens nécessaires à disposition de maires, pour la capture de chats errants, et le cas échéant, leur stérilisation. Notre agglomération pourrait être l'une des premières de France, à financer et piloter une campagne de stérilisation des chats errants, à l'échelle communautaire. Je sais

que dans cette assemblée et au sein de votre bureau, il existe une volonté d'agir. Alors monsieur le président, quand est-ce qu'on appuie sur le bouton de la lutte contre l'errance féline ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais commencer à répondre, pas de souci, sur l'astreinte, elle fonctionne, on n'a pas de souci particulier, nous payons des heures d'astreinte, s'il y a des dysfonctionnements, n'hésitez pas à les faire remonter à François Laurent, DGA, qui est en charge de cette compétence. Vous lui remontez les éléments et on verra, à voir des cas concrets où on n'a pas été bon, si on n'a pas été bon, on va rectifier, on a peut être des problèmes de personnel. Donc on va le gérer. Aujourd'hui dans notre refuge communautaire, qui a coûté 1,9 million, car il était dans un coin avant, au niveau associatif, et il y a eu une volonté de réaliser ce refuge communautaire. Ce refuge, on pense plus qu'il appartient à la SAPAD qu'à Douaisis Agglo. J'en profite de le dire, c'est un refuge qui a été construit par l'agglo, donc nous allons chercher les chats, les chiens et autres, et nous les ramenons, ils sont visités, et je peux vous dire que le vétérinaire fait le job. Ensuite il y a l'adoption, car c'est le but de l'opération, ou les personnes viennent rechercher leur animal qui s'était perdu. Il y a ceux qui sont pucés, c'est quand même plus facile de retrouver les propriétaires. Là-dessus s'il y a des dysfonctionnements, je suis prêt à l'entendre et à voir comment on peut faire. Concernant le fait de mettre le refuge dans la convention, et de travailler avec la partie SAPAD, c'est quand même aux services de l'agglo de travailler sur ce règlement. Ce sont nous les élus, qui décidons, c'est tout à fait logique. Sur votre question sur le salon des chiots, on ne va pas commencer à demander à GAYANT EXPO de payer une partie, car des personnes souhaitent acheter des chiots. Il y en a plein qui sont achetés chez des éleveurs, et les éleveurs ne sont pas à GAYANT, ils sont chez eux, et on va les acheter, je dis « on va » car ça m'est arrivé. Ce n'est pas le fait d'avoir une exposition des chiots, chats et autres. Celui qui va au refuge, va payer un prix très modeste pour accueillir une bête, celui qui en achète un chez un éleveur, il souhaite vraiment avoir un type de chien, de chat, et il y mettra plus d'argent. On n'est pas sur le même volume, c'est ce que je voulais vous dire. C'est difficile d'aller plus loin. Ce sont deux choses différentes. Et le salon du chiot, permet aussi d'être une distraction pour les enfants, il ne faut pas l'oublier. Il y en a qui aiment bien venir au salon et ne partent pas tous en ayant acheté un chien ou un chat, il y a aussi le côté ludique, comme quand on va dans un zoo par exemple. Qu'on soit la première agglomération à gérer le problème des chats, on ne peut pas vous répondre comme ça, on a besoin de faire une étude posée, on ne connaît pas les coûts, on n'a pas d'estimation sur les nombres, sur 35 communes il doit y en avoir un paquet. Tout à l'heure on parlera du DOB, je suis prêt à appuyer sur tous les boutons que vous voulez, vous le savez bien, c'est comme ça qu'on avance, vous verrez qu'on appuie sur pas mal de boutons, mais celui-là je ne suis pas contre. L'ensemble de la majorité n'est pas contre, on a eu l'occasion d'en échanger avec Edith, notre vice-présidente, on va lancer une étude, regarder ce que ça donne par commune, les coûts, et on voit comment on peut les imputer. Mais ça peut aussi être une partie commune et une partie agglo, pourquoi pas, on est ouvert à tout, mais il faut qu'on y travaille. Madame la vice-présidente, rien à rajouter ?

Mme BOUREL : Non, c'était bien quelque chose qui est à l'étude sur la stérilisation des chats.

M. LE PRÉSIDENT : Ok, merci beaucoup. Qui est pour adopter ce règlement ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 – Communication

3.1 – Loisiparc : gratuités pour Loisiparc en fête et opérations de communication

EXPOSÉ

→Gratuité d'accès Loisiparc en Fête les 1^{er} et 2 juillet 2023

Dans le cadre de « Loisiparc en fête » un week-end festif avec animations, concert et spectacle pyrotechnique est programmé les 1^{er} et 2 juillet 2023. Il est proposé de valider, comme chaque année, la gratuité d'accès pour tous à la base de loisirs ce week-end.

→Opérations de communication et de promotion saison 2023 dans le cadre d'opérations exceptionnelles et via les réseaux sociaux

Afin d'effectuer des actions de communication et de promotion de Loisiparc, il est proposé de valider le principe d'offrir des places dans le cadre d'opérations exceptionnelles.

Il est également proposé de valider le principe d'offrir des places dans le cadre de jeux-concours via les réseaux sociaux de l'agglomération.

Il est proposé un quota de 1 000 entrées pour l'année 2023.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'adopter les dispositions présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : On continue Edith, avec Loisiparc.

Mme BOUREL : Pour la gratuité d'accès à Loisiparc, on vous propose un week-end festif avec animations, concert et spectacle pyrotechnique, qui est programmé les 1^{er} et 2 juillet 2023. Il est proposé de valider, comme chaque année, la gratuité d'accès pour tous à la base de loisirs ce week-end. Afin de réaliser des opérations de communication et de promotion dans le cadre d'opérations exceptionnelles et via les réseaux sociaux, il est proposé de valider le principe d'offrir des places dans le cadre d'opérations exceptionnelles. Il est également proposé de valider le principe d'offrir des places dans le cadre de jeux-concours via les réseaux sociaux de l'agglomération. Dans la limite d'un quota de 1 000 entrées pour l'année 2023. Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau, d'adopter les dispositions présentées ci-dessus, et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

M. LE PRÉSIDENT : Des remarques sur cette délibération ? Non. Je peux considérer qu'elle est adoptée, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 – Communication

3.2 – Orionis : gratuité d'accès liée au weekend inaugural des 13 et 14 mai 2023

EXPOSÉ

Afin d'organiser dans les meilleures conditions l'inauguration d'Orionis, le planétarium du Douaisis et d'en faire un évènement d'envergure, il est proposé d'autoriser l'accès gratuit à cet équipement pour tout visiteur lors du week-end inaugural prévu les 13 et 14 mai 2023.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'adopter la présente disposition,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Je laisse la parole à Caroline Sanchez, sur ORIONIS.

Mme SANCHEZ : Comme vous le savez, plus que quelques semaines à attendre notre dernier né des équipements culturels, je suis très fière de vous annoncer que les dates sont posées, que le week-end inaugural aura lieu les 13 et 14 mai prochain, donc à vos agendas, le samedi à 11h. Tout le week-end il y aura un accès gratuit à l'équipement, pour découvrir à travers les visites, grâce à notre travail avec les médiateurs et avec notre directeur du planétarium. Donc les 13 et 14 mai avec l'inauguration le samedi à 11h. Il vous est proposé d'autoriser l'accès gratuit à l'équipement pour tout visiteur, lors du week-end. Il y a beaucoup de surprises en préparation, mais je vous en dirai plus, et surveillez les réseaux sociaux, notre groupe de communication fait un excellent travail, et vous annoncera bientôt quelques surprises.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de souci sur cette délibération ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 – Communication

3.3 – Equipements culturels et sportifs : gratuités pour opérations de communication (Arkéos-Legendoria-Orionis-Sourcéane-Boulodrome)

EXPOSÉ

→Opérations de communication et de promotion saison 2023 des équipements culturels dans le cadre d'opérations exceptionnelles et via les réseaux sociaux

Afin d'effectuer des actions de communication et de promotion des équipements culturels et de leur saison 2023, il est proposé de valider le principe d'offrir des entrées et places de spectacle dans le cadre d'opérations exceptionnelles pour les spectacles et événements de la saison culturelle 2023 qui se dérouleront dans les équipements communautaires :

Il est proposé un quota de 1 000 places pour l'année 2023 pour l'ensemble des 3 équipements, réparti de la manière suivante :

- Arkéos : 600 places
- Légendoria : 100 places
- Orionis : 300 places

→Opérations de communication et de promotion des équipements sportifs dans le cadre d'opérations exceptionnelles et via les réseaux sociaux

Afin d'effectuer des actions de communication et de promotion des équipements sportifs (Sourcéane le centre aquatique-spa du Douaisis, Boulodrome du Douaisis), il est proposé de valider le principe d'offrir des entrées dans le cadre d'opérations exceptionnelles et via les jeux-concours sur réseaux sociaux de l'Agglomération.

Il est proposé un quota de 150 entrées pour l'année 2023 par équipement.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'adopter les dispositions présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : On continue sur les équipements culturels et sportifs.

Mme SANCHEZ : Dans le cadre des opérations de communication et de promotion, comme pour Loisiparc, il vous est proposé d'effectuer des actions de com et de promotion et de valider le principe d'offrir des entrées et des places de spectacle, il est proposé un quota de 1000 places pour l'année 2023 pour l'ensemble des 3 équipements, ARKEOS 600 places, LEGENDORIA 100 places et ORIONIS 300 places. Et sur les équipements sportifs, il vous est proposé d'octroyer un quota de 150 entrées pour l'année 2023 pour le Centre aquatique et le boulodrome. J'en profite, vous avez tous sur votre table, la plaquette « Si on sortait », c'est votre nouvelle bible, je compte sur vous, dans les conseils d'école, dans les conseils municipaux, mais aussi vous, en famille, entre amis, encore une fois, usez et abusez des magnifiques équipements culturels que nous avons la chance d'avoir, et de faire vivre au quotidien au sein de Douaisis Agglo.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Caroline pour la page de pub. Pas de souci sur cette délibération ? Je peux considérer qu'elle est adoptée ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 – Loisiparc

4.1 – Base de loisirs communautaire Loisiparc - Tarifs d'entrée saison 2023

EXPOSÉ

Les tarifs d'accès à la base de loisirs communautaire LOISIPARC n'ont subi aucune augmentation depuis 2009.

Les tarifs présentés concernent les entrées, aussi bien individuelles que pour les groupes, à compter de la saison 2023.

Un habitant de DOUAISIS AGGLO pourra bénéficier du tarif réduit à 4€50 TTC, alors qu'un habitant extérieur à DOUAISIS AGGLO paiera son entrée plein tarif, soit 6€50 TTC.

TARIFS		2022		2023	
		Plein Tarif	Tarif réduit	DOUAISIS AGGLO	Hors DOUAISIS AGGLO
1	Entrée individuelle	4 € 50	3 € 00	4 € 50	6 € 50
2	Entrée moins d'1 mètre	GRATUIT			
3	Carte de 10 entrées non nominative	35 € 00	25 € 00	SUPPRIMÉ	
4	Entrée dernière minute (à partir de 17 heures)	3 € 00		SUPPRIMÉ	
5	Association caritative reconnue d'utilité publique	2 € 50		SUPPRIMÉ	
6	Tarif réduit (demandeur d'emploi, RSA, + de 65 ans)	3 € 00		SUPPRIMÉ	
7	Accueils de loisirs – scolaires - associations	3 € 00		3 € 00	5 € 00
8	Tarif Comité d'entreprise (prix unitaire)	3 € 50		4 € 00	

Entrée individuelle

Sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois et d'une pièce d'identité, le client s'il réside sur le territoire de DOUAISIS AGGLO, bénéficiera d'un tarif réduit à 4 € 50.

Sans justificatif de moins de 6 mois et d'une pièce d'identité, le tarif plein sera appliqué.

Entrée moins d'1 mètre

Cette gratuité s'applique uniquement aux enfants de moins d'1 mètre le jour de la visite accompagné d'au minimum 1 adulte payant.

Accueils de loisirs

Sur présentation du bon de commande ou d'un justificatif de la commune précisant d'où provient l'accueil de loisirs, l'association ou l'école, un tarif sera appliqué :

- le tarif réduit à 3 € 00 pour ceux qui sont issus du territoire de DOUAISIS AGGLO,
- le tarif plein à 5 € 00 pour ceux qui ne viennent pas d'une commune de DOUAISIS AGGLO.

Il n'y a plus de gratuité pour les accompagnateurs.

Comité d'entreprise

Les comités d'entreprise, quelque soit la provenance (territoire ou non de DOUAISIS AGGLO) pourront venir chercher leurs tickets soit au siège de DOUAISIS AGGLO, soit à l'accueil de Loisiparc ou demander un envoi en lettre recommandée avec accusé de réception moyennant des frais d'envoi de 5 € 00 TTC.

Il n'y aura aucune date de validité sur les tickets.

Ces tickets seront désormais vendus à 4 € 00 l'unité au lieu de 3 € 50.

Un minimum de 20 tickets sera demandé à chaque commande.

Tarifs supprimés

Les tarifs suivants seront supprimés :

- la carte de 10 entrées non nominative,
- l'entrée dernière minute à partir de 17 heures,
- le tarif réduit pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les + de 65 ans,
- le tarif association caritative reconnue d'utilité publique.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- les présentes dispositions tarifaires,

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : On va revenir vers Edith, sur Loisiparc, avec les tarifs d'entrée de saison 2023.

Mme BOUREL : Pour les tarifs d'accès à la base de loisirs, ces tarifs n'ont subi aucune augmentation depuis 2009. Nous vous proposons une révision des tarifs d'entrée, aussi bien sur les entrées individuelles que pour les groupes, à partir de 2023. Pour les entrées individuelles, un tarif Douaisis Agglo à 4,50 euros et hors agglo à 6,50 euros. L'entrée reste gratuite pour les enfants de moins d'1 mètre, accompagné au minimum d'un adulte payant. Les tarifs pour les cartes de 10 entrées non nominatives, l'entrée dernière minute à partir de 17h, le tarif réduit pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les plus de 65 ans, ainsi que le tarif association caritative reconnue d'utilité publique, seront supprimés. Pour les accueils de loisirs, nous proposons un tarif Douaisis Agglo à 3 euros, et à 5 euros hors agglo. Pour les comités d'entreprises, nous proposons un tarif unique agglo et hors agglo à 4 euros. Vous avez les conditions précisées pour ces tarifs. C'est au vu du bilan des années précédentes, et vu qu'il n'y avait jamais eu d'augmentation, qu'on a décidé de mettre ces nouveaux tarifs en place, pour assurer un meilleur accueil pour les résidents de l'agglo, car il y avait par moment une saturation de l'accueil.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Edith, quand on arrive à 93 000 personnes sur deux mois, ce n'est pas facile à gérer. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme CHERKI : Nous ne comprenons pas ce que signifie « supprimé ». On voudrait avoir des précisions.

Mme BOUREL : Les cartes de 10 entrées n'existeront plus. Les entrées de dernière minute, le tarif pour les associations caritatives, pour les demandeurs d'emploi, on s'est rendu compte que finalement il y avait peu de demandes. Donc c'est une tarification qui demandait beaucoup de travail, mais qui n'était pas souvent utilisée.

Mme CHERKI : Nous ne souhaitons pas que ces tarifs réduits soient supprimés, dans l'intérêt des associations et des plus démunis, nous craignons que ceux qui sont déjà en grande difficulté, ne puissent plus accéder à ces équipements de proximité, et s'offrir des moments de détente. C'est pour cela que nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT : Ok, sachez quand même que quand on est à 4,50 euros, c'est quand même faible en termes de tarif, mais je peux comprendre votre positionnement. Mais baisser les tarifs c'est aussi de la discrimination dans l'autre sens, dire que parce que vous êtes sur le bas de la route, vous avez des tarifs différents, surtout quand on est à 4,50 euros. Mais ça s'accepte sans souci. Sur cette délibération qui est contre ?

M. BACHIRI : Je ne vois pas de tarifs pour le public en situation de handicap, est-ce que quelque chose est prévu ou ça n'existe pas ?

M. LE PRÉSIDENT : Ça n'existe pas. Une personne à mobilité réduite, il n'y a pas de discrimination à avoir, par rapport à d'autres. On a tous les accès possibles, oui, qu'ils puissent avoir des distractions, oui, mais il n'y a pas de discrimination par rapport à l'entrée.

M. CHEREAU : Une explication de vote rapide, je voulais vous poser la même question que Nora Cherki, sur les tarifs que vous proposez, la plupart ne posent pas de problème, mais effectivement la disparition des tarifs réduits et des carnets de 10 entrées, c'est un peu pénalisant, donc notre groupe va s'abstenir sur cette délibération monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de souci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci beaucoup, c'est adopté.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (5 voix contre : Mme LUCAS Maryline, Mme AIT LASRI Auriane, CHERKI Nora, Mme MARFIL Nicole, M. SAENEN Romuald et 15 abstentions : Mme APERS Nathalie, Mme CHARLET Jocelyne, M CHEREAU Frédéric, M. DOZIERE Michaël, Mme DUPUIS Agnès, M. KHERAKI Mohamed, M. LECLERCQ Jean-Christophe, M. LEROY Jean-Michel, Mme MOUY Estelle, Mme OULAHCENE Avida, M. MAZY Hocine, Mme MEKKI Jamila, M. SIPIETER Yvon, Mme STIERNON Stéphanie, M. SZATNY Jean-Michel).

4 – Loisiparc**4.2 – Base de loisirs communautaire Loisiparc - Tarifs boutique / grignoterie / food truck****EXPOSÉ**

DOUAISIS AGGLO gère en régie directe 3 points de vente à Loisiparc.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- de valider les tarifs des produits proposés dans ces points de vente dont la liste est présentée en annexe,.
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : On passe à la suivante, sur la base de loisirs au niveau de la boutique.

Mme BOUREL : Douais Agglo gère en régie directe 3 points de vente à Loisiparc. Il vous est proposé, après avis favorable du bureau d'entériner les tarifs des produits proposés en annexe. Il n'y a pas de grand changement, il y avait des tarifs qui avaient été limités dans le temps, donc c'est une révision de tous les tarifs, sans grand changement.

M. LE PRÉSIDENT : Des remarques sur les tarifs ? Pour moi c'est de la tuyauterie ce genre de chose. Pas de problème ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**4 – Loisiparc****4.3 – Base de loisirs communautaire Loisiparc - Règlement annuel du plan d'eau****EXPOSÉ**

Le plan d'eau de la base de loisirs communautaire d'Aubigny au Bac est réglementairement soumis à la police de la navigation de la plaisance et des activités sportives et touristiques.

Il est régi par l'arrêté préfectoral en date du 21/08/2014 portant Règlement Particulier de Police (RPP) pour « l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur le plan d'eau d'Aubigny au Bac dans le Département du Nord ».

L'article 2.3 de cet arrêté préfectoral prévoit l'édiction par le gestionnaire de la base de loisirs, c'est-à-dire DOUAISIS AGGLO, d'un règlement annuel d'organisation et de pratique des activités sur le plan d'eau.

Ce règlement annuel (document joint) précise notamment :

- le calendrier des activités (article 2)
- la liste des bénéficiaires des autorisations (article 3).

En outre, il précise (article 1) que la liste des manifestations nautiques sera arrêtée par le Bureau Communautaire au vu des dates proposées par les utilisateurs du plan d'eau.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'adopter le règlement annuel joint en annexe,
- d'approuver la délégation au bureau communautaire portant sur l'adoption de la liste des manifestations nautiques visées à l'article 1 du présent règlement,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : On passe à la 4.3, sur le règlement annuel.

Mme BOUREL : Le plan d'eau de la base de loisirs communautaire d'Aubigny au Bac est réglementairement soumis à la police de la navigation de la plaisance et des activités sportives et touristiques. Il est régi par l'arrêté préfectoral en date du 21/08/2014 portant Règlement Particulier de Police pour l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur le plan d'eau. L'article 2.3 de cet arrêté préfectoral prévoit l'édiction par le gestionnaire de la base de loisirs, c'est-à-dire Douaisis Agglo, d'un règlement annuel d'organisation et de pratique des activités sur le plan d'eau. Ce règlement annuel précise notamment, le calendrier des activités, article 2, la liste des bénéficiaires des autorisations dans l'article 3. En outre, il précise que la liste des manifestations nautiques sera arrêtée par le bureau communautaire au vu des dates proposées par les utilisateurs du plan d'eau.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de souci ? Je peux considérer que c'est adopté. Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 – Finances

5.1 – Rapport et Débat d'orientation budgétaire (ROB et DOB) dans le cadre de la préparation et du vote des budgets 2023

EXPOSÉ

Suivant les dispositions prévues par le CGCT (articles L5211-36 et L2312-1), le Président présente au conseil, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport (ROB) sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport susmentionné comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et aux communes membres.

Il est mis à la disposition du public au siège de DOUAISIS AGGLO et dans les mairies des communes membres.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau, d'examiner le rapport joint en annexe à partir duquel le Conseil communautaire débattera des orientations susceptibles d'être mises en œuvre en 2023.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer au point le plus important de notre séance, le rapport et débat d'orientation budgétaire, afin d'avoir un échange sur la stratégie de notre agglomération, et je vais laisser la parole à Lionel Blassel.

M. BLASSEL : Le contexte économique national, deux choses à spécifier, je ne vous apprends rien concernant l'inflation, qui connaît un rebond qui n'a plus été constaté depuis les années 80, une inflation estimée à 4,3% en 2023 et 5,4% en 2022. Deuxième point, principale conséquence de la loi finances 2023, la suppression définitive de la CVAE, cette suppression est compensée intégralement par une fraction de la TVA nationale. Pour nous, dans nos finances, vous verrez qu'il y a une ligne CVAE/TVA. Le premier slide qui vous est proposé, c'est le maintien des taux d'imposition, de 2022 à 2026 pas d'augmentation des taux d'imposition, afin de ne pas alourdir les charges de nos ménages et les charges de nos entreprises. Pour 2023, la taxe d'habitation 13,08, le foncier bâti 4%, le foncier non bâti 4,24%, et 29,68% pour la CFE. Vous avez le total des recettes fiscales, Le produit des contributions directes évolue de 1 179 000 € entre 2022 et 2023 soit une variation de + 3,6%. Cette évolution favorable s'explique principalement par les taux de revalorisation forfaitaire appliqués aux valeurs locatives pour 2023. Pour les locaux industriels et les locaux d'habitation, plus 7,1%, ce chiffre correspond à l'inflation constatée entre novembre 2021 et novembre 2022. Pour les locaux professionnels, plus 0,92%, ce chiffre correspond à l'évolution des loyers constatés sur le marché immobilier des biens professionnels. Le produit de CVAE prévu pour 2023 est quant à lui estimé en hausse de 410 000 € par rapport à 2022, afin d'intégrer la dynamique de la TVA nationale. Le produit de TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) estimé pour 2023 est en léger retrait par rapport à 2022, moins 42 000 €, du fait de la perception en 2022 d'importants rappels en matière de recettes. A noter une estimation

prudente concernant la perception de rôles supplémentaires d'impositions pour 2023, 500 000 €. En matière de dotations et compensations, le montant des compensations fiscales évolue en fonction de la réforme des impôts de production concernant les établissements industriels, depuis 2021, la valeur locative de ces établissements est réduite de moitié et entraîne de facto une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers (CFE et FB). L'autre moitié est prise en charge par l'Etat sous la forme d'une compensation en matière de CFE et de FB. Les produits du FNGIR, Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources, et de la DCRTP, Dotation de Compensation de la Réforme de Taxe Professionnelle, ressources issues de la réforme de la taxe professionnelle de 2010, sont attendus stables sur l'exercice 2023. Enfin, le produit de TVA national transféré aux EPCI suite à la réforme de la taxe d'habitation est attendu en forte progression sur 2023 dans un contexte inflationniste, plus 5,2% par rapport à 2022.

Ensuite vous avez les principales contributions que l'agglo verse. En premier et second lieu, les compétences en matière d'une part de secours et d'incendie et d'autre part la compétence transport nécessitent des cotisations respectives de 6 258 000 € et 7 167 000 € en 2023. Il est à noter que pour ces deux compétences, aucun transfert de charges n'a été retenu à l'encontre des communes. Ainsi, il s'agit d'une prise en charge totale par Douaisis Agglo, faisant office de bouclier financier en faveur des communes. En troisième lieu, la cotisation due au titre du SCOT avec une cotisation stable à 684 000 €. En quatrième lieu, les cotisations au SIAN, assainissement et à la Mission Locale pour des montants respectifs de 145 et 310 000 €. En cinquième lieu, la cotisation relative au PLIE pour 160 000 €. Enfin, la subvention allouée à Douaisis Tourisme estimée à 799 000 € pour 2023.

On passe au PPI, tous budgets confondus, sur la période 2021-2026, le montant des investissements programmés s'élève à 326 537 000 €, dont 73 918 000 € en 2023, 10 082 000 € provenant des reports de l'année 2022. Pour les budgets consolidés, il est à noter que le cumul des investissements sur la période 2021-2026 s'élève à 265 982 000 €. Compte tenu de l'excédent global de clôture prévu en 2026, 15 294 000 €, et le non-recours à l'emprunt en 2023, pour un montant équivalent au remboursement du capital soit 12 403 000 €, la capacité réelle d'investissement s'établit à 293 679 000 €. Ce qui prouve aussi qu'on a bien fait d'emprunter les 40 millions d'euros pour RENAULT l'année dernière, avec un taux d'intérêt à 1,07%, alors que les taux d'intérêt sont à l'heure actuelle entre 3 et 4%. Cette année, notre trésorerie nous le permettant, nous ne ferons pas d'emprunt pour éviter d'alourdir les charges financières. Les investissements significatifs programmés en 2023 concernent les grands projets, la patinoire pour 11 470 000 €, le planétarium 4 169 000 €, le parking silo de 600 places sur EuraDouai, 6 027 000 €, la passerelle EuraDouai 4 072 000 €. Les équipements, le jardin des simples sur le parc ARKEOS, 476 000 €, les travaux à GAYANT EXPO 945 000 €, Loisiparc 984 000 €. Les bâtiments communautaires, aménagements et travaux à hauteur de 2 714 000 €. Le développement économique, travaux d'aménagement d'EuraDouai, 2 939 000 €, opération foncière ENVISION/RENAULT, 1 000 000 €, politique agricole 344 000 €. Les voiries communautaires, travaux sur le ProD de l'Ecoquartier du Douaisis, 2 332 000 €, travaux de voirie sur EcoPark 1 021 000 €, aménagements sur les aires des gens du voyage 767 000 €, les terrains familiaux locatifs publics 385 000 €. L'environnement, les trames vertes et bleues, 401 000 €, les projets liés au développement durable, 356 000 €, la gestion des déchets 1 395 000 €. Enfin l'habitat pour 7 483 000 €. On arrive à la chaîne de financement, la colonne vertébrale, la chaîne de financement a pour objectif de mesurer l'équilibre financier de la prospective, en fonction des investissements envisagés. En matière de produits de fonctionnement, chapitre 70 (produits des services et des domaines), les recettes progressent de 1 804 000 € entre 2022 et 2023. Cette augmentation s'explique essentiellement par une hausse des ventes de terrains prévues sur l'écoquartier du Douaisis en 2023, plus 2 565 000 € et une baisse des ventes de terrains prévues sur Ermitage 2, moins 991 000 €, du fait de la vente du terrain C1 dénouée en fin d'année 2022. Chapitre 73, impôts et taxes, les recettes 2023 progressent de 3 447 000 €. Cette hausse provient essentiellement d'une augmentation du produit de la TEOM, 1 306 000 €, de la dynamique du produit de TVA national transféré, plus 907 000 €, du produit de la CFE du fait de la forte revalorisation du taux forfaitaire appliqué aux valeurs locatives, plus 682 000 €, du produit de CVAE, 410 000 €. Chapitre 74, dotations et participations, les recettes 2023 sont en progression de 1 306 000 € notamment du fait de la dynamique de la CFE, part compensée par l'Etat au titre des établissements industriels. Chapitre 75, autres produits de gestion courante, les recettes 2023 progressent de 689 000 € par rapport à 2022. Cette variation s'explique par le rappel de recettes imputables à l'exercice 2022, loyers ENVISION et RENAULT pour 375 000 €, ainsi que par la refacturation de taxe foncière, 450 000 €. Aussi, il convient de noter une baisse de loyers suite à la cession de l'hôtel d'entreprises du chevalement à Roost-Warendin prévue début 2023. Un gel des transferts de charges pour le budget des déchets ménagers à hauteur de 4 250 000 €. Chapitre 77, produits exceptionnels, les recettes 2023 progressent de 648 000 € par rapport à 2022 du fait de ventes de terrains plus importantes sur les parcs d'activités, budget développement économique. En matière de charges de fonctionnement, Chapitre 11, charges à caractère général, elles augmentent de 2 760 000 € entre 2022 et 2023, pour les raisons suivantes, une hausse significative des dépenses liées aux contrats de collecte des ordures ménagères, dans un contexte de forte inflation, plus 1 089 000 €. La prise en charge des taxes foncières des bâtiments RENAULT, estimées à 450 000 €, dans le cadre de l'opération ENVISION. L'évolution de certaines dépenses du budget général, hausse significative de la facture d'électricité, plus 234 000 €, dépenses liées à l'installation du point d'accueil et de Douaisis Tourisme place d'armes à Douai, 114 000 €, la souscription de l'assurance obligatoire de dommage-ouvrage pour le planétarium, 120 000 €, le doublement de la prime dommages aux biens suite au cambriolage du musée ARKEOS, 311 000 €, les dépenses liées au suivi de l'animation OPAH-RU cœur de ville, 204 000 €. Les dépenses

liées à l'ouverture du planétarium estimées à 356 000 €, les dépenses liées au fonctionnement de la base de loisirs, notamment les postes électricité, plus 52 000 € et gardiennage, plus 32 000 €. Chapitre 12, les charges de personnel, on vous présentera un tableau en fin de présentation. Chapitre 65, charges de gestion courante, la hausse entre 2022 et 2023 s'élève à 1 617 000 €. Cette augmentation provient pour l'essentiel de la hausse de la cotisation SYMEVAD, plus 441 000 €, de la hausse de taxe pluviale à reverser au budget assainissement, plus 398 000 €, de la hausse de la cotisation au SDIS, plus 351 000 €. Chapitre 14, charges d'atténuation, les dépenses de ce chapitre augmentent de 4 009 000 € entre 2022 et 2023 du fait du transfert des fonds de concours aux communes, inscrits jusqu'alors en section d'investissement, vers des dotations inscrites en section de fonctionnement. Chapitre 66, charges financières, elles progressent de 115 000 € entre 2022 et 2023 par la prise en compte de la souscription de 3 emprunts sur l'exercice 2022 d'un montant total de de 40 millions d'€ pour l'achat de terrains sur le site RENAULT. Sur ces bases, l'épargne nette prévue pour 2023 s'élève à 2 118 000 €. La baisse de cette épargne par rapport à celle de l'exercice 2022 s'explique principalement par le transfert des fonds de concours aux communes de la section d'investissement vers la section de fonctionnement. Afin de financer les investissements, il est envisagé de reprendre 33 942 000 € sur le résultat de clôture de 2022. Au regard du niveau estimé du résultat de clôture consolidé et au regard de la remontée rapide des taux d'intérêts des emprunts, aucune souscription d'emprunt n'est envisagée sur l'exercice 2023. Les recettes 2023 en matière de FCTVA sont évaluées à 3 224 000 € et le produit des cessions est estimé à 8 290 000 €, cession terrains ENVISION pour 6 340 000 € et vente de l'hôtel d'entreprises du chevalement à Roost-Warendin pour 1 950 000 €. Enfin, le montant escompté des subventions est de 17 290 000 € pour 2023 et se répartit comme suit : grands projets, le boulodrome 1 750 000 €, patinoire 1 736 000 €, planétarium 3 318 000 €, parking silo 600 places 750 000 €, passerelle EuraDouai 2 621 000 €, cube de verre ARKEOS 375 000 €. En développement économique EuraDouai 900 000 €. En voiries communautaires, les travaux écoquartier ProD 850 000 €, pôle gare Sin-le-Noble 368 000 €. En environnement, trames vertes et bleues, 274 000 €, et en habitat 3 066 000 €.

Je vais faire une brève présentation des budgets annexes. Le budget assainissement, les recettes de fonctionnement passent de 6 439 000 € à 5 895 000 € en 2023, moins 544 000 €, du fait essentiellement de la baisse des redevances d'assainissement collectif, moins 680 000 € et de la baisse des refacturations de travaux, moins 116 000 €, en partie compensée par la hausse de la participation aux eaux pluviales, plus 398 000 €. La masse salariale passe de 689 à 850 000 €, cette variation s'explique par le recrutement de deux agents en septembre et octobre 2022 ainsi que l'embauche d'un stagiaire à compter de juin 2023. Les intérêts financiers passent de 124 à 100 000 €. Au total, les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 347 000 €, passant de 3 462 à 3 197 000 €. Cette forte diminution est imputable à l'inscription en 2022 d'une opération de régularisation comptable, trouvant sa contrepartie en recette d'investissement, pour 679 000 €, apurement de compte de tiers de l'ex-syndicat SIADS. Les investissements, hors remboursement du capital des emprunts, passent d'une réalisation de 4 373 000 € à un montant prévu de 5 249 000 € en 2023, cette évolution est essentiellement due aux travaux menés rue de Cantin à Dechy, plus 282 000 €, à la réhabilitation du bassin de la station d'épuration de Sin-le-Noble, 219 000 €, aux travaux menés rue Charles Lefebvre à Goeulzin, 206 000 €, aux travaux menés rue Jules Ferry à Goeulzin, 196 000 €, aux travaux menés sur le bassin Sticker à Sin-le-Noble, plus 147 000 €. Le budget eau potable, les recettes courantes de fonctionnement passent de 3 451 000 € en 2022 à 4 343 000 € en 2023 soit une augmentation de 892 000 €. Cette évolution provient essentiellement de la hausse du niveau des redevances, 725 000 € et d'une subvention liée au financement d'un poste d'ingénieur, 49 000 €. Les charges à caractère général sont stables à 1 325 000 €. La masse salariale passe de 272 à 391 000 € qui s'explique en partie par le recrutement d'un responsable de service et le recrutement d'un ingénieur en septembre 2022. Les intérêts de la dette se situent à un faible niveau passant de 40 à 37 000 €. Au total, les dépenses de fonctionnement passent de 1 704 à 1 807 000 € soit une hausse de 103 000 €. Les dépenses d'investissement, hors remboursement du capital des emprunts, passent de 2 036 à 3 804 000 € soit une hausse de 1 768 000 €. Cette hausse est principalement due à la sécurisation et télégestion des sites, plus 861 000 €, aux travaux menés sur la commune de Dechy, plus 991 000 €. Budget archéologie préventive : les recettes liées à l'exploitation passent de 1 102 000 € en 2022 à 1 289 000 € en 2023 soit une hausse de 187 000 €. Cette hausse est imputable aux recettes prévisionnelles en matière de fouilles. A noter, l'équilibre du budget est assuré par le une subvention d'équilibre du budget général s'élevant à 133 000 € en 2022 et de 203 000 € en 2023. Les charges à caractère général passent de 356 à 580 000 €, en correspondance avec l'augmentation des recettes de fouilles et de diagnostics. La masse salariale évolue peu, passant de 985 à 1 009 000 €. Les dépenses d'investissement passent de 29 à 47 000 €, hausse imputable à l'achat de matériels de fouilles et de matériel informatique.

On passe à la dette, ses caractéristiques au travers des ratios d'endettement, le délai d'extinction est estimé à 8,2 années pour 2023, pour décroître à 6 ans en fin de période. L'encours de la dette décroît entre 2022 et 2023, passant de 132 115 000 à 120 638 000 €, puis se stabilise sur le reste de la période, chaque année on empruntait le capital remboursé, sauf que comme je vous l'ai dit tout à l'heure, cette année on ne le fera pas. Le taux d'endettement, le rapport de l'annuité de la dette sur l'épargne brute, il s'établit à 107,4% en 2023, pour descendre à 81,1% en 2026. La structure de la dette, elle présente un profil sécurisé, car 98,42% de l'encours, est libellé en taux fixe. Aucun emprunt à taux structuré, n'est à recenser. Au 1^{er} janvier 2023, le taux moyen de la dette s'élevait à 2,41%, pour tous les budgets. Par ailleurs, 100% de l'encours de la dette sont classés en catégorie 1A dans l'échelle Gissler.

Les éléments relatifs à la gestion des ressources humaines en 2022/2023 : évolution des dépenses de personnel, répartition des effectifs par type de contrats, ventilation des rémunérations, informations relatives à la durée effective du travail. On a le comparatif entre le budget 2022 et 2023, des dépenses de personnel. 11 306 000 € en 2022, 12 194 000 € en 2023. Ce qui provoque un écart de 888 000 €, et une augmentation de 7,9%, après les recettes ingénierie. La hausse nette de la masse salariale s'élève à 888 297 € entre 2022 et 2023 après prise en compte des recettes d'ingénierie. Cette variation s'explique par le renforcement de l'ingénierie des services et le décalage dans le temps des recrutements initialement prévus en 2022. Le poids de la masse salariale 2023 représente 10,1% du total des dépenses de fonctionnement. La répartition des effectifs, et de la masse salariale, par type de contrat, au 31 décembre 2022. Vous avez les effectifs titulaires et contractuels, 181 titulaires, 106 contractuels, pour un effectif total de 287 personnes, ensuite nous avons les chiffres par catégorie, A, B et C. Les informations relatives à la durée effective du travail en 2022 : 34 agents ont exercé leurs fonctions à temps partiels. Les absences au travail, la maladie ordinaire 3 570 jours contre 3 475 l'an dernier. Longue maladie et longue durée, 2 353 jours contre 2 035. Accidents du travail et maladie professionnelle 359 jours contre 445. Maternité 460 jours contre 947, et paternité 67,5 jours contre 53. Voilà, j'ai terminé.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Lionel. Vous voyez qu'on n'est pas très loin du budget là au final. J'ouvre le débat, qui souhaite la parole ?

M. CHEREAU : Merci monsieur le président, quelques mots simplement, nous sommes à l'abri financièrement, quand on regarde mes ratios d'épargne, même sur la fin du mandat, ils sont bons, on note une petite baisse de l'épargne nette, mais qui est due aussi à notre réendettement sur quelques années, et en réalité même l'épargne nette reste à un niveau favorable et repart en fin de mandat. Je note d'ailleurs que malgré tout il y a une augmentation des dépenses de fonctionnement, notamment du 011, les charges à caractère général, plus d'ailleurs que les dépenses de ressources humaines, mais qu'on arrive à absorber, par rapport aux recettes qu'on encaisse. Un mot sur les recettes, si vous me le permettez, je vais dire un mot des recettes que nous versent l'Etat dans un premier temps, le fait que la DGF soit figée, c'était le cas je crois les années précédentes, mais dans une année où on est à 4% d'inflation ou 5% d'inflation, 7% d'inflation je pense même, par rapport aux années précédentes où on était à 1% d'inflation, en fait une DGF figée dans ce contexte là, est beaucoup plus pénalisante qu'une DGF figée dans un monde sans inflation. En réalité ça veut dire une DGF en forte baisse en euros constants. Heureusement la CVAE, ou en réalité ce qui la remplace, est en hausse, mais ce n'est pas sur le montant que je voulais insister concernant la CVAE, c'est plutôt sur justement ce mécanisme de suppression de la CVAE, et de remplacement par une part de TVA nationale. Je suis un peu inquiet de ce mécanisme là, c'est-à-dire quelque chose sur lequel les associations d'élus, ont beaucoup réagi, en rappelant que la CVAE c'était quelque part une recette automatique, mécanique, je ne pense pas qu'on avait un pouvoir de taux dessus, mais en tout cas c'était quand même relativement à l'abri de décisions et d'amendements en loi de finances, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, à mon sens, de la part variable de TVA, que nous verse l'Etat. Il faudra être vigilant dans les prochaines années, sur les décisions que l'Etat pourra prendre sur cette ligne là. Pour l'instant dans le plan pluriannuel, on voit que la somme est en augmentation, chaque année il faudra regarder. C'est un peu la même chose d'ailleurs sur la compensation automatique, la compensation de la réduction de l'impôt foncier des entreprises. Là encore a priori c'est quelque chose d'automatique, l'Etat nous dit qu'il y a un algorithme, qu'il y a un chiffre, qu'on aura une compensation automatique. On sait comment fonctionnent les grosses têtes de Bercy, on n'est pas à l'abri non plus qu'un jour ou l'autre dans une loi de finances, on s'aperçoit que ce n'est plus une compensation automatique, et qu'en fait ça devienne une dotation dont l'Etat choisit le montant. Derrière tout ça, ce n'est pas uniquement de la petite tuyauterie financière, j'ai le sentiment qu'il y a un vrai plan, et c'est d'ailleurs ce que dénonce l'association des maires de France, un vrai plan pour mettre peu à peu sous tutelle de l'Etat, les recettes des collectivités locales, avoir moins de recettes automatiques que l'Etat ne maîtrise pas, et plus de recettes sur lesquelles l'Etat ait la main. D'ailleurs, quand on regarde ce qui est écrit page 3, vous rappelez à juste titre que l'Etat nous demande dans les prochaines années, de diminuer, hors inflation certes, mais de diminuer nos dépenses de fonctionnement de 0,5 point par an. Non seulement l'Etat veut mettre la main sur nos recettes et contrôler ce que nous touchons, mais l'Etat veut aussi prendre le contrôle de ce que nous dépensons. Les collectivités locales ne contribuent pas par définition au déficit public, puisque nous devons voter des budgets à l'équilibre. En revanche nous contribuons à 70% de l'investissement public et cet investissement, qui est fort d'ailleurs à Douaisis Agglo, il faut le maintenir. L'argument fiscal est important, ça fait partie des paramètres qu'une entreprise regarde quand elle s'installe sur un territoire, ce n'est pas le seul argument, et ce n'est pas pour rien que la France est une des destinations principales *coupure-micro...* Vous m'excuserez de faire un peu de politique nationale, je voudrais rappeler d'ailleurs que quand l'Etat nous dit qu'il faut baisser les dépenses des collectivités, baisser les dépenses de l'Etat, pour revenir à l'équilibre, il y a une lecture biaisée de la situation derrière tout ça, d'abord rappelons qu'en réalité ce que dépense la France pour faire fonctionner son Etat et ses collectivités, en pourcentage du PIB, c'est la même chose à peu près qu'au début des années 80 sous Raymond Barre. Donc non les dépenses de l'Etat et des collectivités n'ont pas explosé, et si nos dépenses de collectivités ont un peu augmenté, c'est parfois aussi parce que l'Etat nous a transféré quelques fois sans le dire, des compétences. En réalité ce qui a augmenté dans les dépenses publiques, ce ne sont pas les dépenses des collectivités et de l'Etat, ce sont les dépenses de santé et de retraite, simplement

parce qu'on vit plus vieux et qu'on se soigne mieux. C'est un vrai débat de société, qu'on voit dans les cortèges aujourd'hui, comment on finance ça, comment on finance notre système de protection sociale. La question est là, ce n'est pas comment est-ce qu'on baisse les dépenses des collectivités, qui répondent aux besoins des habitants et savent ce qu'elles font, et que l'Etat n'a pas à contrôler, le vrai débat c'est comment on finance notre système de sécurité sociale, l'Etat d'ailleurs là-dessus, a du mal à regarder la colonne recettes, il regarde beaucoup la colonne dépenses, il ne regarde pas la colonne recettes. Alors même qu'on pourrait s'amuser à comparer l'augmentation du déficit, et les quelques cadeaux fiscaux qui ont été faits ces dernières années aux plus fortunés d'entre nous, le débat est sans doute à cet endroit là. Je reviens plus localement sur nos recettes, très rapidement je veux féliciter l'exécutif sur le choix que nous avons soutenu de stabilité, monsieur le président, de stabilité des taux de taxes locales, là pour le coup, on les avait augmentés dans le précédent mandat, aujourd'hui cette stabilité, dans la situation que vivent les Français, est une bonne chose. Je suis un peu plus vigilant sur la TEOM, on la mentionne dans un des tableaux, notre TEOM, même si les taux sont plus élevés que dans d'autres territoires, parce que nos bases sont plus faibles, notre TEOM est un peu supérieure à la moyenne française mais pas tant que ça. Par contre c'est vrai que c'est sans doute notre recette propre qui augmente le plus, au total nous payons environ 170 € par an pour la gestion des déchets, dont 110 € sont demandés aux habitants, et comme dans tous les autres territoires de France, ça grimpe, ça grimpe, il faudrait d'ailleurs y ajouter, aux 170 € payés par l'agglomération, à peu près 10 € par tête de pipe, qui sont payés par la commune sur la gestion des déchets sauvages. Je laisserai à un autre débat les questions sur la consigne, avec les craintes qu'un jour ou l'autre ce soit la grande distribution ou le privé qui reprennent la consigne, alors qu'on a mis beaucoup d'investissements sur notre système de gestion des déchets, mais je vais faire court là-dessus ce soir. Sur la dette, j'étais un peu inquiet en regardant le montant de notre trésorerie, 60 millions, qui représente la moitié de notre dette, mais le vice-président m'a rassuré, en fait on s'est endetté l'année dernière et donc à des taux meilleurs que cette année, c'est plutôt positif, et il est prévu de faire fortement réduire cette trésorerie dans les années à venir, en s'endettant peu, donc c'est quelque chose de tout à fait favorable. J'en viens à la partie dépenses, je regardais le tableau des contributions que nous a présenté le vice-président, sur le SDIS ça augmente fortement, ça augmente dans tous les territoires, heureusement que nous avons ce bouclier pour les communes, c'est 1 million pour la commune de Douai, mais on pourrait faire le calcul pour chaque commune. C'est une vraie augmentation, qui interroge. En revanche une augmentation qui peut être plus vertueuse, et que moi je veux saluer, avec mon groupe, c'est celle sur la Mission Locale et sur le PLIE, on était sur le PLIE je pense, un peu en dessous des moyennes départementales et régionales, on a vraiment besoin que ces deux outils gagnent des moyens, et puissent travailler pour l'insertion professionnelle de nos jeunes, donc c'est plutôt des contributions à la hausse, que nous félicitons. Comme toutes les collectivités, nous avons des factures électriques en hausse, c'est modéré pour une agglomération, il y a un peu de bâtiments à gérer, c'est normal, pour nos communes c'est beaucoup plus. Là encore je prends un exemple que je connais, celui de la commune de Douai, c'est plus 5 millions en 2 ans, et c'est considérable, je pense que dans toutes nos communes on a les mêmes histoires, c'est pour ça que nous aimerions faire deux propositions, est-ce qu'on ne peut pas envisager une aide à l'ingénierie aux communes qui le souhaitent, pour des projets qui resteraient pilotés par les communes, sous la maîtrise d'ouvrage des communes, mais un soutien en ingénierie aux communes qui voudraient, comme l'a fait Goeulzin, travailler sur leur auto production d'énergie, des projets de panneaux solaires, de micro hydroélectricité etc. Est-ce qu'on ne pourrait pas envisager au moins temporairement peut être, une aide pour les communes, à l'isolation des bâtiments publics. Ça va être un gros chantier pour nos différentes communes, dans ces prochaines années. Je laisse de côté pour un autre débat, les propositions qu'on pourrait avoir sur le soutien à nos communes sur la lecture publique, je sais qu'il y a une étude là-dessus, je garderai ces remarques, mais nous sommes favorables à ce qu'une partie des charges des communes, sur la lecture publique, puisse être mutualisée. J'en viens à la question de l'habitat, qui est une de nos compétences majeures, et à la demande de monsieur le sous-préfet, il y a eu tout un travail sur la manière dont le territoire se prépare à l'accueil des nouveaux salariés d'ENVISION, et de RENAULT. C'est une très belle perspective sur le plan financier ENVISION, c'est intégré dans les tableaux que nous a présenté le vice-président pour les prochaines années, pas immédiatement mais dans les prochaines années. L'enjeu en termes d'habitat, je souhaite rappeler qu'il est important, d'ailleurs c'est au demeurant ce qui a été noté dans la convention avec l'Etat, et que l'Etat a parfaitement intégré, que nous ne devons pas répondre à ces demandes uniquement par de la construction neuve, mais aussi en allant rechercher de la vacance. On en a beaucoup dans nos communes, à Douai j'ai demandé que sur la reconstitution de l'offre des Epis, qui va se répartir dans toutes nos communes, pour la mienne en tout cas, que ce soit beaucoup en acquis-amélioré, en allant chercher de la récupération de vacance, ou de la restauration de logement dans nos cœurs urbains, où le logement existe déjà. Sur cet acquis amélioré, je suis un peu interrogatif, l'Etat a mis en place un système de bonus et de super bonus, c'est-à-dire 16 000 euros par logement quand on fait de l'acquis amélioré, de la rénovation d'ancien pour faire du logement social, PLAI ou PLUS. Et 25 000 euros quand il y a une participation de l'agglomération et quelques autres conditions, notre agglomération n'a pas répondu, mais il y a probablement une réponse à ça, à l'appel à candidature de l'Etat. Sur le logement je termine, merci d'avoir inscrit l'animation de l'OPAH-RU, nous en avons parlé, c'est le deuxième étage de la fusée pour aller chercher les propriétaires, et ne plus simplement être en mode guichet. Nos aides sont disponibles, c'est important, merci, ce volet animation est important. Je termine sur l'habitat, on voit aujourd'hui avec le zéro artificialisation net qui arrive, que les promoteurs commencent à venir, ou les particuliers, acheter des fonciers libres, le prix du foncier pourrait

augmenter, et ça peut être intéressant là encore, de mettre en place un fonds d'aide à l'acquisition de foncier, peut être notamment tourné vers les plus petites communes, qui ont moins ces moyens là, pour maîtriser maintenant pour les années à venir, des fonciers stratégiques dans nos communes, et être capable de maîtriser notre avenir en termes de développement d'habitat. J'ai presque fini, je termine sur les autres investissements que vous proposez, je suis heureux de voir les investissements concernant les gens du voyage, c'est une politique sur laquelle vous vous êtes souvent exprimé Monsieur le président, c'est vrai que c'est important, je peux en témoigner, je pense que le maire de Sin peut aussi en témoigner, cet hiver on a quand même connu beaucoup de difficultés, juste une anecdote, quand à un moment la rue Debussy saute, en termes d'électricité, car un branchement sauvage a été mal fait, et fait claquer tout le compteur, ça a même cramé à l'intérieur, ça se passe le 24 décembre au soir, on est un peu fâché. Donc les investissements dans ce domaine, sont les bienvenus. Je vous rappellerai en revanche notre position sur la patinoire, qui n'a pas notre faveur, à la fois pour des questions énergétiques, même si, et vous le rappellerez sans doute, il y a un échange de chaleur avec la piscine, malgré tout c'est quand même un demi-million de fonctionnement par an, pour un gros équipement, et un équipement sur lequel on va installer une équipe vraisemblablement de hockey sur glace, alors que c'est un sport qui n'existe pas dans le territoire, contrairement à la pétanque, que beaucoup d'habitants du Douaisis pratiquent déjà. Nous serions plus favorables à des soutiens à la rénovation dans nos différentes communes, et peu importe si c'est bonifié sur les plus petites communes, mais à la rénovation des équipements sportifs, dont beaucoup sont vétustes, notamment les équipements de piscine, je ne vais pas revenir sur ce que Mickaël Dozière avait beaucoup défendu, mais nous avons le sentiment qu'il y a à la fois quelque chose à faire sur les piscines existantes, et peut être de la création de piscine, notamment dans les territoires périphériques de notre Douaisis, car on s'aperçoit que pour certaines communes, aller à la piscine parfois c'est compliqué, et nous sommes aussi favorables à un chèque sport qui permette à davantage de jeunes de notre territoire d'aller faire du sport dans une des structures ou un des clubs existants, dans une des communes du Douaisis. Je termine, j'ai été long, mais c'est mon dernier point, sur la question de l'eau, monsieur le président, les nappes sont basses, on va sans doute vers un nouvel été avec des restrictions d'eau, avec des arrêtés sécheresse, et je pense que ça va devenir la norme. Peut être y aurait-il, et je me tourne vers le vice-président, Jean-Paul Fontaine, à réfléchir, c'est sans doute ce que fait déjà le service, sur comment affronter cette situation qui va devenir durable. Peut être en renforçant encore, en doublant pourquoi pas, le taux de remplacement des canalisations fuyardes, je crois qu'on remplace 1% des canalisations par an, donc ça veut dire 100 ans pour remplacer tout le réseau, or nous perdons 16% de l'eau distribuée. Et c'est une ressource qui va devenir de plus en plus chère. Pourquoi ne pas aussi réfléchir à mieux utiliser, mieux récupérer les eaux de sortie de la station d'épuration, qui ne sont pas propres à la consommation humaine, mais pour des usages agricoles, pour des usages techniques, car ça va devenir une ressource de plus en plus cruciale, et peut être aussi de pencher sur la qualité de potabilité de l'eau du robinet, en traitant davantage les perchlorates, c'est un coût d'investissement, en traitant davantage le calcaire, c'est possible, car beaucoup de nos concitoyens hésitent encore à boire cette eau, alors qu'elle est très bon marché, c'est quelque chose qui peut soulager les budgets des ménages, et si on arrive à leur dire que c'est une eau qui est aussi bonne que celle que vous achetez dans le commerce, ce serait vraiment un plus car il y a un ratio de 1 à 16 je crois entre l'eau du robinet et l'eau la moins chère qu'on trouve dans les supermarchés. Merci chers collègues, j'ai été un peu long mais voilà les sujets que je voulais aborder dans ce DOB.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, c'est le moment où jamais de pouvoir débattre, c'est le débat d'orientation budgétaire.

Mme RYBAK : Je voulais féliciter de toutes les innovations qui vont arriver sur ce territoire, en particulier en matière culturelle, évidemment ORIONIS est un phare qui j'espère aura tout le succès qu'on peut lui souhaiter. Nous avons malgré tout des structures dans la ville de Douai qui ont des besoins et qui rayonnent très largement sur le territoire, je pense à une structure que Douaisis Agglo subventionne depuis de nombreuses années, je pense à l'orchestre de Douai, qui se trouve à l'heure actuelle dans de très grandes difficultés pour envisager son avenir. La région ayant tendance à remettre en question son soutien. Je pense que Douaisis Agglo aurait peut être un rôle à jouer pour cette structure qui apporte aux populations, aux enfants, un contact avec la musique classique qu'ils n'auraient pas ailleurs, c'est tout de même une structure très économe par rapport à nos grands orchestres régionaux, qui arrivent à vivre et à faire vivre ces concerts d'une façon tout à fait remarquable, se renouvèlent sans arrêt, je pense qu'il y a un soutien un peu plus affirmé à lui apporter, c'est une première chose. Nous avons aussi une deuxième structure douaisienne importante, qui est notre école d'art, un problème d'accessibilité car le bâtiment que la ville de Douai met à sa disposition, malheureusement ne peut pas être modifié, et qu'il faut désormais lui installer un ascenseur. Il y aurait là aussi une participation de l'agglo qui pourrait soutenir cette école d'art, qui rayonne très largement sur le territoire, puisqu'une partie des adhérents viennent de l'extérieur de la ville de Douai, donc je pense qu'il y a là aussi un rôle à jouer pour notre agglo, de la même façon que je plaide toujours pour le soutien à la structure Tandem, qui elle aussi a des besoins importants, et qui rayonne aussi très largement par ses spectacles sur le territoire, puisque non seulement il y a des spectacles dans nos communes, mais aussi le public vient très largement de l'ensemble de notre territoire. Je pense qu'il y a peut être un geste à faire de la part de Douaisis Agglo pour apporter une petite contribution à des structures, qui c'est vrai sont uniquement de la ville de Douai, mais qui rayonnent très largement sur l'ensemble du territoire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le député voulait la parole je crois.

M. FRANÇOIS : Je vous remercie monsieur le président, chers collègues, je voulais faire une intervention sur le débat d'orientation budgétaire, que nous débattons aujourd'hui. Je voulais d'abord saluer la qualité des documents présentés par votre équipe et vos services, alors évidemment le constat nous attriste tous, le premier constat que vous avez fait et qui a été relaté dans les documents, sur l'inflation, qui est galopante, car ce qui est estimé est entre 10 et 12%, donc on entre dans des mois qui sont plus que rouges, et qui malheureusement ne risquent pas de s'améliorer, également sur les matières premières, ce qui impacte évidemment toutes les communes dans leur budget. Je ne peux que souscrire malheureusement au constat qui a été fait. Et donc au niveau de la fiscalité que vous avez choisi, j'étais très content d'entendre le maire de Douai, parler de bonne gestion, moi je pense qu'en politique en général il faut accorder ses paroles avec ses actes, alors qu'il se trouve que la compensation des bases fiscales qui vont augmenter de 7%, je ne vous ai pas entendu en parler, je suis très à l'aise pour parler de l'augmentation des bases fiscales qui ont été décidées par le gouvernement, pour la simple et bonne raison que je n'ai pas voté pour Emmanuel Macron, contrairement à vous, alors à Douai j'ai posé une question ouverte qui reste encore sous silence, sur la compensation de cette augmentation de 7% des bases fiscales car quand on a une mairie, on a la possibilité de compenser ces bases fiscales, donc du coup de baisser la fiscalité locale. Je voulais saluer l'effort que fait Douais Agglo dans une fiscalité stable. Je crois que c'est un avantage, non seulement pour les habitants, c'est un avantage pour les communes, mais également pour l'ensemble des entreprises, d'avoir une visibilité sur la stabilité fiscale que je voulais saluer, vous vous engagez jusque 2026. C'est un point qu'il faut saluer. Au niveau des investissements, j'ai deux questions, on a vu que les bâtiments communautaires représentaient 2,7 millions d'euros, le détail n'est pas donné, donc si vous pouvez éclairer l'audience sur le détail de ces 2,7 millions d'euros, je vous en saurais gré s'il vous plaît. J'ai également une question sur ENVISION, et l'installation de RENAULT, les opérations foncières sont précisées, je souhaite savoir si ce qui est présenté dans le budget, correspond déjà à ce que nous avons voté, je crois que oui, mais si vous pouvez le reconfirmer, que ce qui est inscrit ici dans ce projet budgétaire, est bien celui qu'on a voté la dernière fois. Concernant l'aire de grand passage, je rappelle mon opposition ferme à ce que l'argent des Douaisiens soit utilisé pour les aires de grand passage, et comme je mets en accord mes paroles avec mes actes, à l'attention du maire de Lallaing, monsieur Fontaine, j'ai déposé une proposition de loi, je vous enverrai la copie, numéro 698, qui vise à lutter efficacement contre les campements illégaux des gens du voyage. Je vais vous lire l'article 1^{er} qui est l'article fondateur de cette proposition de loi qui sera débattue et qui a été envoyée en commission des lois constitutionnelles. La présente proposition de loi consiste dans son premier article, à « soustraire les communes de moins de 5000 habitants de leurs obligations relatives à l'accueil des gens du voyage », donc voilà un point précis sur lequel l'Etat devrait s'engager, et prendre ses responsabilités, et tout cas j'ai pris les miennes, donc cette loi sera débattue le mois prochain sur ce sujet. J'ai une dernière question, je ne serai pas aussi long que le maire de Douai, sur le chapitre 11, sur le tourisme, je souhaiterais savoir par rapport à l'installation place d'Armes, j'ai vu que le budget dégagé est de 114 000 euros, je voulais savoir si on avait une perspective en termes d'ouverture, donc savoir quand l'ouverture sera planifiée, de Douais Tourisme, qui sera place d'Armes à Douai. Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, je ferai une synthèse après pour répondre à tout le monde. D'autres prises de parole ?

M. DUMONT : Je voudrais commencer par saluer le choix de Douais Agglo de la stabilité de sa politique fiscale, en matière de taux, et ce pour ne pas alourdir le poids de la fiscalité sur les particuliers et les entreprises, comme ça a été rappelé à plusieurs reprises, dans un contexte qui est difficile pour nos habitants, notamment en raison de l'inflation, c'est un choix qui d'ailleurs s'inscrit dans la continuité que nous avons souhaité depuis le début de ce mandat, par exemple soutenir nos commerçants durant les confinements par la prise en charge des loyers ou plus récemment par la gratuité des transports. Je voulais souligner l'absence de transfert de charges qui a été retenu à l'encontre des communes pour les compétences incendie et transports, ce qui permet d'offrir un bouclier tarifaire en faveur des communes, car souvent on l'oublie, et vous l'expliquez à chaque fois qu'on a l'occasion, ce n'est pas neutre du tout pour les finances des communes. Je voudrais au nom d'ALLIANCES me réjouir de la politique d'investissement soutenue, le chiffre parle de lui-même, il n'est pas neutre, 326 millions d'investissements sur la période 2021-2026, dont 74 millions en 2023, et qui touchent de nombreux projets qui nous satisfont tous et dont nous sommes très fiers, la patinoire, le planétarium, le parking silo d'EuraDouai, la passerelle EuraDouai, ARKEOS, GAYANT EXPO, les opérations foncières pour ENVISION, dont on mesure tous les incidences positives pour notre territoire. Les gens du voyage, Loisiparc, les travaux d'aménagement d'EuraDouai, je note avec plaisir que ce sont déjà 13 millions au total pour EuraDouai en 2023, donc ce sont des sommes conséquentes. Je voudrais également noter le montant estimé des subventions pour 2023, 17 290 000 euros, ce qui symbolise bien la culture de la recette, ou la proactivité en matière de financements. Ce montant élevé reflète la connaissance par nos partenaires, d'une part de la quantité des projets, de la qualité des projets, et de la pertinence des projets, car tous nos partenaires nous suivent sur tous ces projets. Evidemment souligner, je pense qu'il n'en est pas besoin mais c'est quand même important, nous ne sommes pas en dehors du contexte et l'inflation sur nos dépenses est là aussi, on a noté celle sur la collecte des déchets, l'électricité, et là ce n'est pas une inflation, ce sont des dépenses supplémentaires, je me réjouis, vous l'avez annoncé lors de vos vœux mais je pense pas qu'on ait eu l'occasion

ici de se réjouir, de l'arrivée non pas de Douaisis Tourisme, mais de Douaisis Tourisme et Douaisis Agglo place d'Armes, c'est avant tout l'agglo qui arrive avec Douaisis Tourisme sur son porte bagage, mais c'est bien Douaisis Agglo qui arrive, et c'est un signal fort envoyé à nos habitants, de proximité, de liens, et aussi à la ville centre car nous serons au centre de la ville centre, c'est un beau message me semble-t-il et je pense qu'il est important dans cette instance du conseil, de le noter. Souligner également le budget de l'archéologie, en notant la baisse de la subvention d'équilibre, par rapport à quelques années en arrière, aujourd'hui elle est quasi nulle cette subvention d'équilibre, ça n'était pas le cas il y a quelques années, nous pouvons nous en réjouir car l'économie générée chaque année sur ce budget, nous permet de financer un grand équipement sur le mandat. La dette, un délai d'extinction à 8 ans en 2023, qui va descendre en fin de mandat à 6 ans. Un taux d'endettement à 107% mais qui va descendre à 80%, et surtout 98% de nos emprunts sont à taux fixe, ce qui sécurise notre situation financière qui est saine, comme le montrent les ratios d'épargne. Pour conclure monsieur le président et chers collègues, au nom du groupe ALLIANCES c'est sans surprise évidemment, car ces orientations budgétaires ne sont que le reflet des orientations politiques, que nous partageons, que nous discutons entre les groupes majoritaires, et nous vous signifiions notre satisfaction quant à ces orientations budgétaires, qui nous conduiront à voter avec plaisir et sans réserve, le budget dans quelques semaines, qui transcrira de façon comptable et budgétaire et chiffrée, toutes ces orientations budgétaires, et qui ne sont que les orientations politiques que nous sommes fiers de porter à vos côtés.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Christophe. Je laisse la parole à Coline Craeye.

Mme CRAEYE : Merci monsieur le président, un petit mot pour redire ce qui est dit depuis le début, c'est la stabilité des taux d'imposition, surtout dans le contexte actuel, c'est une très bonne chose, et avoir cette assurance que jusqu'en 2026 les taux n'augmenteront pas, il faut évidemment le saluer. Ça a été dit à l'instant, c'est vrai que l'agglo a une politique d'investissement qui est soutenue, avec de beaux projets, on le voit, égoïstement je pense évidemment à EuraDouai, à cette passerelle dont les travaux devront démarrer prochainement et feront beaucoup de bien, tant à Douai qu'aux territoires. Maintenant concernant ces orientations budgétaires, on identifie bien les investissements sur les grands projets, sur les équipements, sur le développement économique et l'habitat, et c'est très bien, mais on avait déjà eu l'occasion d'en parler monsieur le président, à mon sens il y a un sujet d'avenir qui est probablement manquant dans ce débat, c'est la transition numérique, c'est aujourd'hui tout, c'est l'emploi, c'est la mobilité, c'est la santé, c'est le logement, on a certains de nos concitoyens qui se retrouvent parfois sur le bas-côté car ils n'ont pas accès à ces outils. On le sait par exemple l'accès à la fibre, quand on voit que le cuivre bientôt on ne pourra plus l'utiliser, il faudra s'assurer que tous nos concitoyens puissent avoir un accès à la fibre et puissent rester connectés, c'est en effet quelque chose d'important à mettre en place, des politiques d'inclusion numérique, pour permettre aux usagers de maîtriser les outils numériques, ça paraît indispensable. C'est un sujet qu'il ne faut pas hésiter à mettre sur la table, et notre équipe se tient évidemment à votre disposition pour avancer sur ce thème là qui est à mon sens un thème vraiment important pour le territoire en termes d'attractivité, en termes de dynamisme, il y a en effet beaucoup de choses qui sont faites en termes de développement économique, ça fait partie aussi de l'attractivité en termes de dynamisme, il y a en effet beaucoup de choses qui sont faites en termes de développement économique, ça fait partie aussi de l'attractivité pour les entreprises, pour les usagers, pour les habitants.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, la parole est à François Guiffard.

M. GUIFFARD : Merci monsieur le président, effectivement le ROB c'est l'occasion d'évoquer en définitif non seulement les choix budgétaires qui sont présentés mais les choix politiques, car il s'agit bien de cela, comme l'a rappelé le président du groupe ALLIANCES, et on peut se réjouir, on ne va pas boudier notre plaisir, non seulement pour ma part en tant qu'élu douaisien, mais également en tant que conseiller communautaire et membre du groupe MENID, de l'investissement conséquent qui est fait sur EuraDouai. Je voudrais rappeler quelques éléments, d'abord insister sur l'intérêt stratégique de cet investissement, en rappelant qu'on va y créer un pôle d'activités tertiaires en cœur de ville, à proximité de la gare, en cohérence avec le projet de territoire que nous avons défini au préalable de ce mandat, et en y ajoutant, et de par ma délégation je me permets de le souligner, un complexe hôtelier, dont on a impérativement besoin aujourd'hui, car il va muscler l'offre de lits touristiques sur notre territoire, et cela répond à une nécessité d'abord économique. Ensuite en insistant sur le fait que ça va complètement transformer et modifier l'entrée de Douai, d'un point de vue non seulement visuel, car il faut penser à tous les voyageurs en train qui depuis Arras ou Lille, vont pouvoir voir à travers les vitres, un quartier d'affaires flambant neuf, à cet endroit. Et d'autre part, d'un point de vue paysager, puisque la nature va aussi avoir sa place avec le mail central qui est prévu, cette épine dorsale, qui va permettre sur 2 kilomètres d'avoir des espaces arborés, on va planter des arbres là aussi en cœur de ville, depuis les bâtiments qui ont été évoqués tout à l'heure, jusque GAYANT EXPO, derrière le parc Rivage Gayant et en définitif la Scarpe. Le dernier élément qui concerne plutôt les élus douaisiens, c'est aussi de se dire qu'on va pouvoir relier directement, j'y suis extrêmement sensible, le quartier de la Clochette, avec le cœur de ville, et c'est important de le souligner. Mais non seulement je dirai que c'est important de souligner les intérêts stratégiques que j'ai rapidement définis à l'instant mais de manière non exhaustive, mais aussi l'intérêt politique de le faire, car peut être qu'on a trop souvent dit, à mauvaise chance

malheureusement, que Douai n'avait pas sa part dans les investissements prévus par l'agglomération, or quand on observe que dès cette année, c'est 13 millions d'euros qui sont investis, avec un volume total de 60 millions d'euros, on peut se rendre compte que l'agglomération est au cœur de sa ville centre, et qu'il ne faut pas penser sa centralité finalement en opposition avec les communes de taille plus modestes, mais bien sur un projet plus global de territoire. Je terminerai sur l'interpellation qui m'a été faite par monsieur le député et conseiller communautaire, au sujet de Douaisis Tourisme, je laisserai le président compléter les propos qui sont les miens, pour simplement vous dire qu'aujourd'hui les choses sont à l'étude, et que je n'ai pas encore d'échéance à vous communiquer.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, la parole est à Freddy Kaczmarek.

M. KACZMAREK : Merci président, rapidement, je vais rester sur des généralités, pour dire que je rejoins le discours tenu par Frédéric Chéreau, en tout cas sur la perte d'autonomie, tant sur la perte d'autonomie financière des communes, le combat on a essayé de le mener depuis la réforme de la TP avec Jacques Chirac, et depuis on constate que la taxe d'habitation est passée à la trappe, et on attend maintenant que la taxe foncière suive le même chemin, ça tout le monde le regrette aujourd'hui. De la même manière, je rejoins aussi Frédéric Chéreau sur le mauvais procès d'intention qui nous est fait quand au respect du pacte de stabilité, car les collectivités ne peuvent pas voter de budget en déséquilibre. Tout ça pour dire que les collectivités ne sont plus à la fête depuis pas mal d'années, et ça donne d'autant plus de relief à la politique redistributive qui est celle de Douaisis Agglo, qui n'est pas celle de toutes les communautés d'agglomération. C'est vraiment une spécificité de notre communauté d'agglo, que l'on doit au capital recettes qui a été constitué avec le développement économique et les zones d'activités, c'est ça qui aujourd'hui génère pour nous des recettes fiscales importantes, donc il faut se féliciter de ce travail qui a été mené durant toutes ces années avec un questionnement aujourd'hui que l'on doit se poser pour l'avenir je pense, car la loi climat est là, on sait qu'on n'aura plus la possibilité de réaliser des zones d'activités comme on l'a fait par le passé, donc ça va peut être nous amener à une réflexion différente dans les prochaines années sur un peu plus de sobriété, peut être, c'est une question en tout cas qui reste en suspens. Juste une information pour ce qui est de la spéculation sur les terrains et à laquelle les collectivités aujourd'hui sont confrontées, il existe un outil très simple à la disposition des communes, qui est la zone d'aménagement différencié, c'est une délibération du conseil municipal et ça permet d'encadrer la spéculation foncière quand on a des projets sur une commune. Et sur la transition numérique, je crois qu'il faut qu'on communique un peu plus car effectivement l'agglo a mis en place une cellule numérique, on intervient auprès des entreprises et des publics, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. On a une cellule qui fonctionne dans nos locaux, donc ce que je propose c'est qu'on va rediffuser une information à l'ensemble des conseillers communautaires.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Freddy, je vais laisser la parole à Jean-Paul Fontaine.

M. FONTAINE : Je vais me permettre d'apporter quelques précisions ou de répondre sur les différents points où j'ai été interpellé, concernant le questionnement de Frédéric Chéreau en matière d'eau et d'assainissement, lors du prochain conseil communautaire, nous allons parler du prix de l'eau, et de l'assainissement. Effectivement nous nous questionnons sur cette question de sortie d'eau au niveau des stations d'épuration, et nous l'avons intégré dans ce qui va être la réflexion sur notre futur schéma directeur d'assainissement. Concernant les fuites, nous sommes à 16%, je te remercie de l'avoir précisé, sur le territoire, nos collègues de chez NOREADE sont à 20%, donc on est déjà pas mal. Aller au-delà de 1% de renouvellement c'est extrêmement compliqué, car c'est une norme nationale, et la tenir c'est déjà financièrement et en termes de travaux, lourd à gérer. Le problème de fuite ce n'est pas simplement la fuite de réseau, on la pense aussi, et on va mener une expérience sur Flers, avec le déploiement de compteurs télérelève. Ça va permettre aux usagers de pouvoir déceler des fuites chez eux, de mieux maîtriser des déviations de leur consommation d'eau et de mieux mailler le territoire pour mieux cerner le réseau, et pour pouvoir intervenir avec encore plus d'efficacité qu'aujourd'hui. C'est par ce procédé là qu'on espère améliorer le rendement de nos réseaux. Concernant le traitement de l'eau, on vous présentera des investissements ambitieux pour le territoire, pour lutter contre les perchlorates, mais également pour traiter les problèmes de calcaire. Je fais un peu de teasing mais c'est à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire, nous l'avons bien à l'esprit. Maintenant concernant les problèmes de la région, je pense qu'ils relèvent de l'enceinte de la région. Je rappelle quand même que le Tandem et l'orchestre sont financés par la région, et que si vous regardez ou relisez le CADMag du bilan de mandat 2014-2020, la ville de Douai a perçu quand même 82 millions de la part de l'agglo, je n'en dirai pas plus. Enfin monsieur le député, concernant votre projet de loi lié à l'accueil des gens du voyage, c'est très bien, vous faites votre travail de député, néanmoins permettez moi d'avoir à l'esprit cette image des tuniques bleues, qui arrivent toujours à la fin du combat. Nous on a fait le travail, on a géré la problématique, aujourd'hui le problème est réglé sur Douai, qu'on soit en dessous ou au-dessus de 5000 habitants. Voilà monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, la parole est à Jean-Luc Hallé.

M. HALLE : Pour le principe dire quelques mots, l'essentiel a été dit, et on voit bien quand même qu'il n'y a pas de remarque négative majeure qui sont sorties des interventions des uns et des autres, et pourtant on a eu des interventions extrêmement variées. Concernant notre groupe, évidemment le vice-président chargé des finances c'est Lionel Blassel, il faut partie du MENID, tout ce qu'il nous a dit tout à l'heure, on y souscrit. Et on voit bien à travers ça, les grandes orientations de l'agglomération, toujours cette volonté qu'est la vôtre monsieur le président, du développement économique, car on sait bien que c'est la base de tout, c'est la base des recettes fiscales, c'est surtout la base de création d'emplois sur notre territoire, c'est aussi la justice entre les communes, avec une forte redistribution à toutes les communes, et en particulier aux plus petites d'entre elles. C'est aussi un budget qui se prépare à travers ce débat, qui sera toujours très solidaire vers les communes, vers les entreprises, on était cette après-midi avec Jean-Paul Fontaine et Christophe Dumont, on recevait des entreprises pour un projet, et il y en a une qui nous a dit « mais votre taux d'imposition n'est pas très élevé », et ça attire les entreprises, bien évidemment. Mais aussi cette solidarité envers les habitants, vous l'avez souligné à travers certaines interventions, solidarité aussi, on a parlé de la Mission locale, du PLIE, qui jouent un rôle essentiel envers ceux qui en ont le plus besoin, Freddy, dommage que tout le monde dans l'arrondissement de Douai ne soit pas autour de la table, mais l'agglomération a suppléé au départ de Cœur d'Ostrevent, on est passé de 100 000 euros à 160 000 euros, l'agglomération a fait le boulot pour que le PLIE fasse aussi son travail. Et aussi cette solidarité à travers les fortes sommes engagées dans le logement, solidarité envers les restaurateurs, avec l'aide des 400 euros par mois qui continue d'exister, mais qui est aussi une solidarité envers les producteurs. On a un budget qui est extrêmement solidaire, dynamique, qui vise à faire en sorte que nos habitants vivent mieux au quotidien, mais aussi que l'on prépare l'avenir à travers cette politique qui n'oublie pas qu'il faut absolument dans beaucoup de domaines, et nous le faisons dans beaucoup de domaines, qu'on engage les changements nécessaires, face aux enjeux majeurs, qu'ils soient écologiques ou sociétaux. Voilà président. Merci pour ce dynamisme et cette efficacité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Jean-Luc, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non. Mes chers collègues je vais essayer de faire une synthèse, merci à toutes et à tous de vos interventions, je vais essayer de faire une synthèse pour répondre aux questions posées, en partant du constat que nous avons dans notre agglomération, une gestion saine, et saine pour les années qui viennent. C'est vrai, je vous rejoins complètement, sur le fait qu'il n'y ait pas d'indexation de la DGF par l'Etat, c'est mon grand regret également, dans plusieurs collectivités, ça va de la ville, en passant par l'agglomération, en passant par le département, le plus grand département de France. Et nous payons simplement le quoi qu'il en coûte. Nous le payons, pour en avoir échangé avec le ministre Attal et également Béchu, qui ne souhaitaient absolument pas d'indexation. On se dit qu'on revient à une période qu'on a connue avant, on l'a connue à l'époque du président Hollande, qui lui, prenait tout de suite la partie, je me rappelle pour le département, il prenait 30 millions tous les ans, ça a duré pendant 5 ans comme ça. Là c'est une façon détournée de nous la jouer, d'un côté c'était direct, de l'autre côté c'est indirect, on ne vous donne pas l'inflation sur la DGF. Je m'aperçois qu'on arrive à la case départ dans les deux cas, et ce sont les collectivités locales qui sont obligées de faire les efforts. On a la culture de la recettes, on doit continuer à le faire, nous le faisons par les rôles supplémentaires, quand on annonce 500 000 euros pour l'année prochaine, on sera au-dessus. Et tout ça permet aux communes d'avoir des dotations supplémentaires également, par le travail de contrôle de gestion qui est réalisé. Mais ce sont également nos discussions pour aller chercher des subventions globalement, avec tous nos partenaires. Je vais vous prendre un exemple simple, la passerelle c'est environ 12 millions d'euros, la région avec le ROB sera à hauteur de 6 millions, l'Etat sera à hauteur d'1,5 million, et le département du Nord sera à hauteur d'1,5 million. Nous allons chercher 9 millions. Nous avons décidé d'avoir des projets, ces projets nous permettent d'aller chercher des subventions et de l'argent. Et si ce n'est pas le Douais qui va le chercher, ce sera quelqu'un d'autre en France qui aura des projets et qui ira chercher les subventions. Je pourrai dire la même chose sur la patinoire, sur le boulodrome, sur SOURCEANE, sur le mail vert de presque 15 millions d'euros à EuraDouai, et sur le parking silo, que j'espère faire passer dans le fonds vert également, avec l'Etat, compte tenu des panneaux photovoltaïques, des prises électriques, du fait que nous soyons sur une friche et que nous allons la dépolluer. Le fait d'avoir des projets, que nous réalisons ensemble, nous permet d'aller chercher les aides de nos partenaires. Et c'est stratégique, pas de projet, pas d'aide, des projets, des aides. C'est toujours ce que me dit le président de région, « quand je viens chez toi, je ne fais pas le voyage pour rien ». Mais au moins il donne quelques millions. Je voudrais vous dire sur les moins 0,5 de dépenses de fonctionnement, c'était un souhait de l'Etat, il y a eu un amendement qui a fait tomber ce souhait, donc aujourd'hui on n'a plus le pacte de Cahors, qui existait encore il y a quelques années, c'est tombé et c'est très bien, on a la liberté de ne pas être à moins 0,5 en fonctionnement, ce qui pénalise ceux qui gèrent correctement. Je ne reviendrai pas sur la TVA, tant que nous sommes en inflation, nous avons des recettes supplémentaires, le jour où il y aura une baisse de l'inflation, il y aura moins de TVA et donc la compensation de la taxe d'habitation sera moindre, il faut s'y attendre. Par contre en ce qui concerne ENVISION, vous avez pu voir qu'on a considéré, et c'est ce qui est prévu, que la première usine d'ENVISION, commence à être en exploitation en mars 2025. Donc pas de fiscalité sur 2025, fiscalité sur 2026. Fiscalité sur 2026 à hauteur de 50% du montant la première année, et 100% la deuxième année. Et également dans la redistribution du foncier bâti, 40% pour les communes, 60% pour les autres communes, attendez-vous à ça en 2026, donc préparez-vous à être élus en 2026 pour en profiter sur le mandat suivant. Ensuite il y aura d'autres usines qui arriveront, on attend des réponses de l'engagement de RENAULT auprès d'ENVISION,

pour pouvoir vendre les terrains évidemment. Donc aujourd'hui quand on voit nos dépenses et nos recettes, il faut bien imaginer qu'on a endetté, un peu, et on est vraiment dans les plots, quand on est à 8 années, il n'y a pas péril en la demeure, mais en ayant du foncier, et ce foncier là, les 50 millions que nous avons achetés à RENAULT, nous les revendons à ENVISION, c'est sûr que nous avons pris des risques, car nous avons acheté sans avoir la signature d'ENVISION en face. Mais ENVISION construit aujourd'hui sur nos terrains, et on leur a donné l'autorisation, il n'y a pas de souci particulier. Voilà pour vous dire comment ça va s'équilibrer à un certain moment dans notre budget, et ça va améliorer le score, quand vous regardez dans notre document, ce que j'appelle la colonne vertébrale, c'est-à-dire le dossier de la chaîne de financement, nous arrivons en 2026, avec un excédent de clôture à 15 millions d'euros. C'est-à-dire que si nous avons des projets demain, malgré tout ce que nous avons en magasin, c'est ça qui est intéressant, de voir qu'on a des marges de manœuvre et qu'on peut décider à tout moment. Demain il y a une opportunité d'acheter, par exemple des terrains, même si ce ne sera pas évident d'en obtenir, on a la possibilité d'acheter, si quelqu'un veut nous vendre des terrains, et on peut payer très rapidement. Pour répondre à vos questions, sur la TEOM, soyez très prudents, nous sommes en train d'harmoniser les TEOM, ça veut dire que si demain on finit par exemple à 16%, il y en avait qui étaient à 5%, quand j'étais maire de Lauwin-Planque, nous étions à 5%, cette année on va certainement être à 10% de taux. Nous avons fait ça dans un esprit de solidarité, celui qui n'a pas de parcs d'activités, n'est pas obligé de subir la TEOM en totalité. Donc il y a redistribution de l'ensemble des avantages d'avoir un parc d'activités, sur les 35 communes. Et ça c'est de la solidarité. Et nous avons fait un choix, avec Martial Vandewoestyne, de ne pas faire d'incinération avec le SYMEVAD, et ce choix il a un coût, et ce coût on doit l'assumer. Si on choisissait l'usine d'incinération, on n'était pas près de la faire, c'est très clair, et je comprends le problème de l'incinération, mais nous on a fait un autre choix, qui est beaucoup plus difficile, qui est plus cher, et donc qui nous coûte un peu plus. Aujourd'hui au niveau du SIAVED, qui est en train de démultiplier ses fours, le montant est nettement inférieur, mais c'est de l'incinération. Je pense qu'il y a eu des choix stratégiques, qu'on doit aussi assumer aujourd'hui. Concernant l'aide aux communes, on n'a pas eu l'occasion d'en parler dans le détail, mais l'aide aux communes va être modifiée sur la dotation de fonctionnement des communes. La plus petite subvention au fonctionnement, sera de 80 000 euros cette année, quand elle était à 60 000 euros l'année dernière. Elle passera à 100 000 l'année prochaine, 140 000 euros en 2026. Tout ça c'est intégré dans les tableaux, on vient apporter de l'aide aux communes, cela doit permettre, je réponds à l'interpellation de Frédéric Chéreau, d'aider les communes, c'est le but de l'opération, il y a des communes qui touchaient 500 euros, et qui vont toucher 80 000 euros cette année. En 2009 c'était de cet ordre là. Vous voyez le travail que nous avons réalisé ensemble. Le contrôle de gestion c'est aussi un plus qu'on a mis en place depuis quelques années, et qui vous apporte de l'argent, sans que vous puissiez le voir, c'est une bonne chose. Concernant l'ingénierie, là c'est le président du département du Nord qui va vous expliquer, il y a iNORD, et si vous avez des projets à travailler avec eux, on est pratiquement tous ici adhérents, l'agglo est adhérente, nous pouvons y travailler, c'est le but du département d'apporter de l'aide technique d'ingénierie aux communes, c'est important. Concernant le foncier, sachez que nous avons une ligne dans notre PPI de 400 000 euros, et quand il y a des opérations immobilières, qui ne peuvent pas sortir de logements sociaux, nous venons abonder pour faire sortir l'opération. Ça nous est arrivé de mettre 100 000 sur une opération, de mettre 150 000, c'est une politique que nous avons mis en place il y a quelques années, et ça fonctionne bien avec les bailleurs, quand ça ne peut pas sortir, on vient en plus. Concernant les gens du voyage, j'en profite, je voudrais demander à Frédéric Chéreau et à la ville de Douai, de nous répondre sur les deux terrains, si c'est possible, par écrit, que c'est bien ces deux là qui seront bons sur le PLU et qu'on peut attaquer les études. Vous m'avez proposé 5 terrains, on en a choisi 2, mais j'attends le retour pour dire que sur le PLU on est bon, qu'il n'y a pas de souci, et moi je peux lancer la maîtrise d'œuvre, j'ai besoin de la lancer car les demandes de subvention sur l'année 2023, s'arrêtent fin mars au niveau de l'Etat, et là je n'ai pas pu faire ma maîtrise d'œuvre. Donc je suis preneur, si la semaine prochaine je peux l'avoir.

M. CHEREAU : Est-ce que vous m'autorisez une brève réponse ?

M. LE PRÉSIDENT : Bien sûr.

M. CHEREAU : Sur les 5 terrains, il y en a 2 qui ne sont pas utilisables, et pour des raisons externes à la ville de Douai, celui à côté de Waziers à la Clochette, car pour du dur on peut construire, mais pour des caravanes ce n'est pas possible, on est dans la zone de risque de l'usine AIR LIQUIDE. Le deuxième, route de Tournai, côté sud, pas loin de la rocade, on ne peut pas non plus, on est dans un secteur agricole, et là il faudrait une modification en profondeur du PLU, après un avis d'une commission nationale, on peut le faire si vous le demandez, mais c'est un délai que je ne maîtrise pas et que je ne peux pas valider aujourd'hui. Les 3 autres on est bon depuis septembre, et je pense que je vous avais fait la réponse, les 3 autres c'est bon depuis septembre dans le PLU.

M. LE PRÉSIDENT : Mais vous m'en avez proposé 5.

M. CHEREAU : Oui mais sur les 5...

M. LE PRÉSIDENT : Et dans les 5, il y a les 2 qui ne vont pas, ça m'embête un peu quand même, ce sont les 2 qu'on a choisis, on n'a pas de chance.

M. CHEREAU : Ce sont des réponses que nous ont faites l'Etat à l'automne, les 3 autres ils sont bons.

M. LE PRÉSIDENT : Sauf que les 3 autres, il y a celui de la rue Léo Lagrange, on ne va pas le remettre là, car vous ne le souhaitiez pas à l'origine, et vous aviez communiqué pour dire qu'il ne fallait pas le mettre là, donc je ne peux pas y aller. Je ne veux pas en reprendre une. Donc il ne me reste plus que les deux autres.

M. CHEREAU : Rue Léo Lagrange, j'avais simplement tiqué sur le fait que je n'avais pas été averti de l'annonce. Et j'avais ensuite dit, je l'ai dit ici, que le nombre de caravanes devait être limité. Il reste celui à côté de l'agglomération, il en reste un derrière le cimetière principal, ces deux là sont bons aussi. Et si vous voulez aller sur la route de Tournai, il faut qu'on prenne 1 an et qu'on mette l'Etat dans la boucle, on y arrivera, mais ce n'est pas un délai que je maîtrise.

M. LE PRÉSIDENT : Celui-là il va falloir le travailler avec monsieur le sous-préfet, il faut qu'on arrive à le sortir. Celui en face de l'agglomération, à une sortie d'autoroute ce n'est pas fun, et compte tenu que nous allons acheter à Maisons & Cités les terrains en face, pour pouvoir faire du développement économique, où il y a les 4 bâtiments, que vous avez fermés, c'est intéressant de les abattre et c'est intéressant que Douais Agglomération achète ces terrains là, pour y faire une opération immobilière de bureau, juste à l'entrée du parc d'activités, comme il est intéressant qu'on achète également le terrain à côté et la maison qui est un peu désœuvrée, pour avoir une entrée qui soit sympa, surtout quand on arrive de l'autoroute. Mais répondez-moi, j'en ai besoin, je suis en attente.

M. CHEREAU : Toutes les réponses vous les avez eues monsieur le président, je viens de vous les résumer, vous les avez, je n'ai pas d'autres réponses à vous donner. Des 5, il y en a 3 qui sont bons depuis septembre, et les 2 autres...

M. LE PRÉSIDENT : Ce soir j'ai les réponses. J'aurais souhaité les avoir un peu avant, un courrier ou un texto.

M. CHEREAU : Je vous ferai un texto si vous voulez mais la réponse vous a été transmise.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai la réponse, que je suis planté sur l'un, et que sur l'autre vous allez modifier le PLU pour dans 1 an. C'est au compte-rendu, on est d'accord, tout va bien dans le meilleur des mondes.

M. CHEREAU : Si je pouvais le modifier pour demain, je le ferai, c'est simplement qu'il y a un processus avec une commission de l'Etat à interroger, ce sont des délais incompressibles, donc on va le faire, si vous le souhaitez, on va le faire.

M. LE PRÉSIDENT : Oui celui-là il faut le faire. Donc on va y aller comme ça. Sur votre interrogation sur la patinoire, c'est intéressant, car on a traité comme vous le savez avec VERT MARINE, la patinoire et SOURCEANE, le coût de SOURCEANE pour l'année à l'agglomération, au niveau de VERT MARINE, est de 640 000 euros, spa et piscine, alors qu'on sait tous, qu'une piscine ça coûte 1 million d'euros. Donc la DSP nous permet d'améliorer nettement le score. Afin de clore le débat de façon définitive, sur la patinoire, je vais vous donner le coût par an, c'est 442 000 euros, sachez que LOISIPARC, quand on l'ouvre deux mois, ça coûte plus de 700 000 euros à l'agglomération, ce n'est pas neutre du tout. J'en avais parlé en commission des finances, il fallait qu'on ait véritablement les montants, pour ceux qui pensent que ça coûte de l'argent, que ce n'est pas possible à faire, qu'on n'est pas raisonnable, et bien si, on est raisonnable, et si demain il y a 100 000 personnes dans cette patinoire, par an, on aura réussi notre challenge, et demain s'il y a une équipe de hockey, le patron de VM un ancien hockeyeur, qui est prêt à monter une équipe de hockey sur le territoire. Concernant le débat sur l'école d'arts et sur l'orchestre, sur l'orchestre nous y sommes, je regrette toujours également, que la CCCO ne soit pas sur l'orchestre, alors que nous sommes sur Lewarde, en ce qui nous concerne, et pas sur des petits montants, nous faisons équipe sur Lewarde, et il n'y a pas d'équipe dans l'autre sens. Concernant l'école d'arts, aujourd'hui nous n'avons pas pris la décision d'aller plus loin, il faudra peut-être réfléchir à un certain moment dans cette agglomération, si l'agglomération en a la possibilité financière, qu'il y ait des choix de fait, il ne faut rien s'interdire dans la vie, demain il n'y aura plus de SOURCEANE à faire, de boulodrome, de patinoire, d'EuraDouai, d'ARKEOS, d'ORIONIS, il faudra bien faire quelque chose, si la richesse continue à rentrer dans cette agglomération, ceux qui seront là dans 10 ans, pourront décider des choses, et même peut-être avant. Mais il faut qu'il y ait un débat, mais le débat ce n'est pas un débat de Douai pour moi mais un débat sur les 35 communes du territoire, il y a un théâtre important également à Sin le Noble, qui a une belle programmation, donc si on bouge un jour, il faudra bouger sur l'ensemble. Monsieur le député, vous m'avez demandé sur les 2,7 millions, des bâtiments communautaires, merci de la question, car ça me permet d'aller dans le détail, 899 000 euros pour GAYANT EXPO, on y fait quoi ? On change les caméras qui sont défectueuses pour continuer à avoir les concours et les salons. Nous avons le parking, qui sera en macadam, avec des marquages au sol, ce qui évitera

d'avoir une personne qui place à chaque fois, ça permet d'optimiser, quand on va à Carrefour, on peut se garer tout seul. Donc je souhaite qu'on fasse la même chose à GAYANT EXPO, on est pragmatique dans le fonctionnement. Et on va passer également les gaines pour arriver à mettre de la surveillance sur le parking interne de GAYANT. Dans les bâtiments communautaires, nous avons un sujet que suit Jean-Luc Hallé, sur la légumerie, sur le silo. Nous avons divers travaux de bâtiments dans nos bâtiments communautaires, nous en avons 2, EUREKA avec 150 000 euros de travaux, et les salles DREYFUS et FENAIN, qui datent d'il y a plus de 30 ans, que nous refaisons intégralement, avec un bureau, une salle de réunion, un peu comme celle de la région qui se trouve en bas, qui permettra de travailler dans de bonnes conditions, aussi bien en commissions qu'en bureaux communautaires, en jury de concours, et ce sera utilisé uniquement par les élus, également avec des écrans et autres, c'est un investissement de 750 000 euros, exactement de 731 000 euros. Ensuite nous avons Douaisis Agglo accueil dans le centre de Douai, place d'Armes, où là nous avons un budget de 550 000 euros, pour accueillir les habitants, afin qu'ils ne viennent pas obligatoirement au siège de l'agglo, c'est moins pratique. Qu'ils aient accès à l'information, que ce soit pour des aides concernant l'habitat, s'ils ont un problème d'eau, c'est important, un problème de branchement d'assainissement, un problème au niveau des déchets, c'est important, toutes nos compétences, on souhaite les avoir là, on souhaite travailler également avec les techniciens directement en visio, si c'est nécessaire, avec les habitants, nous aurons de l'accueil et du technique en direct, c'est ça qui est intéressant, et nous aurons l'office Douaisis Tourisme inclus dans l'ensemble de ce bâtiment. Et ça permettra, car ce choix il est réfléchi, ça permet de faire venir des habitants dans le centre de Douai, avec les moyens de transports que nous avons, et peut être que ces habitants qui viendront à Douaisis Agglo, demain pourront aller faire leurs courses dans la ville, c'est le but de l'opération, c'est comme l'opération que nous réalisons sur la rue des Foulons, pour mettre des habitants supplémentaires dans le siège de Maisons & Cités. Le dernier point, les travaux divers sur les bâtiments locatifs qui appartiennent à l'agglo, que nous louons, à hauteur de 121 000 euros. L'addition ça doit faire à peu près ça, globalement, on n'est pas loin des 2,7 millions. Concernant ENVISION, c'est bien dans le budget, à partir de 2026, on n'a pas fait de prospective avant, donc en 2026 nous aurons les rentrées d'argent. L'ouverture de la place d'Armes, j'aurais souhaité, j'ai rêvé que ce soit en juin, mais j'ai dû me rendre compte que ce n'était pas possible, nous avons pris une assistance à maîtrise d'ouvrage, nous avons pris un architecte, on va faire les choses correctement. Il y aura un permis modificatif à passer, vous connaissez les délais, donc ce sera deuxième semestre de cette année. Concernant la transition numérique, et la question de Coline Craeye, Freddy a donné une réponse. Avec la volonté de pérenniser ces postes, ils sont cofinancés par la politique de la ville, mais si demain ils n'étaient plus cofinancés, nous garderons ces postes, nous en avons besoin pour la transition numérique, d'être présent partout. Concernant la fibre, nous avons un opérateur, c'est lui qui fibre, si jamais il y a des endroits où ça n'est pas fibré, n'hésitez pas à revenir vers nous, il n'y a pas de souci, et Cédric Gilleron gèrera après avec l'opérateur, pour voir où on a des problèmes et pourquoi. On n'en a plus beaucoup, mais il peut y en avoir des fois à des points extrêmes du territoire, j'en parlais à Marc en Ostrevent, on a encore quelques sujets, mais on est là pour travailler dans la dentelle. Ensuite je voudrais remercier mes collègues de l'exécutif et du groupe majoritaire de leur intervention, ce n'est pas Christian Poiret qui a fait le budget, c'est une équipe, pas le budget excusez-moi mais on n'en est pas loin, on veut vous présenter quelque chose le plus fin possible, en termes de gestion. Je peux vous dire que toutes les lignes de tous les budgets ont été étudiées ligne par ligne, donc on peut véritablement avancer, et c'est comme ça que nous allons réussir notre année. Quand vous voyez qu'on est à 326 millions d'investissement sur le mandat, il faut avoir simplement à l'esprit que pour dépenser 326 millions, avant il faut les faire rentrer en recettes, et tout ça en donnant un abondement supplémentaire aux communes, pour leur donner les moyens de gérer. Voilà ce que je voulais vous dire ce soir. Merci à toutes et à tous de nos interventions. C'est vrai que notre solidarité sur le SMTD existe, mais c'est de notre compétence, par contre sur le SDIS au niveau de l'incendie, quand cette année il y a 350 000 euros supplémentaires, c'est l'agglo qui les prend et pas les communes, quand on est pratiquement à 6,3 millions, 6,4 millions de SDIS, c'est très volontariste de la part de l'agglo. C'est une très bonne chose. Cette redistribution aux communes est importante, le fait que la ville centre ait des aménagements qui tiennent la route, comme EuraDouai, c'est important, tout cela nous permet d'avoir une visibilité de Douaisis Agglo, et d'avoir un respect de Douaisis Agglo par les institutions qui se disent que c'est un territoire qui bouge, si on peut l'aider, aidons le, et parce que nous avons des projets, nous avons des aides de nos partenaires. Voilà mes chers collègues ce que je voulais vous dire sur ce débat d'orientation budgétaire. Je pense que le budget ne prendra pas longtemps à être fait et présenté, ce sera une copie conforme de ce qu'on s'est dit. Et en espérant que ce sera un beau budget voté à l'unanimité, ça m'irait bien, il faut toujours rêver, il faut toujours voir les choses de l'avant, je dis la même chose dans d'autres institutions. Mes chers collègues, nous prenons acte que le débat a eu lieu et je vous propose de passer au point suivant.

Le Conseil communautaire prend acte, à l'unanimité, de la présentation du présent rapport et de la tenue du Débat d'orientation budgétaire 2023.

5 – Finances**5.2 – Création d'une régie comptable d'avances et de recettes pour ORIONIS – Délégation d'attribution au Président****EXPOSÉ**

À la suite de l'ouverture prochaine d'ORIONIS, Il convient de créer une régie d'avances et une régie de recettes qui auront la capacité de palier les dépenses et les recettes engendrées par l'activité.

Cette création sera précédée de demandes d'avis préalable du comptable public, conformément à la réglementation sur les régies d'avances et de recettes.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- de déléguer au Président le soin de créer ces régies et d'en préciser les modalités de fonctionnement, conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au point 5.2, Lionel va nous présenter la création d'une régie comptable sur ORIONIS.

M. BLASSEL : En vue de l'ouverture prochaine d'ORIONIS, il convient de créer une régie d'avances et une régie de recettes qui auront la capacité de palier les dépenses et les recettes engendrées par l'activité. Cette création sera précédée de demandes d'avis préalable du comptable public, conformément à la réglementation sur les régies d'avances et de recettes.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de souci ? Je peux considérer que c'est adopté ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**5 – Finances****5.3 – Régie comptable de recettes pour la base de loisirs - Modification du fonds de caisse****EXPOSÉ**

Par délibérations du 06/01/2014, du 13/02/2014 et du 09/07/2021, le Conseil Communautaire a institué une régie comptable de recettes pour la base de loisirs au vu des avis conformes du comptable public assignataire émis le 23/12/2013, le 11/02/2014 et le 31/05/2021.

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 10/01/2023,

Considérant que plusieurs points de vente sont installés à la base de loisirs et afin que les équipements fonctionnent correctement,

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'augmenter le fonds de caisse de la régie base de loisirs ; Celle-ci passant de 350 € à 700 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Une régie comptable de recettes pour la base de loisirs, modification du fonds de caisse.

M. BLASSEL : Il y a lieu de passer le fonds de caisse de 350 euros à 700 euros.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de souci ? Merci mes chers collègues. Merci Lionel pour ces présentations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – Personnel

6.1 – Modification du tableau des effectifs - Création de postes

EXPOSÉ

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, les modifications exposées ci-après sont proposées :

Créations de postes :

Dans la mesure où la création de ces postes correspond à un besoin réel de la collectivité :

- **Un poste de Directeur des Bâtiments et de l'Energie**, affecté à la Direction des Bâtiments et de l'Energie, relevant de la catégorie A et du cadre d'emploi des Ingénieurs.

Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie A ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.

Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

- **Un poste de Responsable PLH / Parc social et renouvellement urbain**, affecté au Pôle Cohésion Sociale et de l'Habitat, relevant de la catégorie A et du cadre d'emploi des Ingénieurs en chef territoriaux.

Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie A ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.

Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des Ingénieurs en chef territoriaux.

- **Un poste de Directeur des équipements sportifs et de loisirs**, affecté au Pôle Pilotage et Solidarité relevant de la catégorie A et du cadre d'emploi des Attachés territoriaux.

Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie A ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.

Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

- **Deux postes en charge du « Point information services Douaisis Agglo »**, affectés au Pôle Pilotage et Solidarités, relevant de la catégorie C et du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Ces postes pourront être pourvus par un fonctionnaire de catégorie C.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie C ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités des postes susvisés.

Les contrats relevant de l'article L332-14 sont conclus pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Leur durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant de l'article L332-8 2°, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération de ces postes correspondra au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

- **Un poste de chef de projets** à la Direction des Grands Projets, relevant de la catégorie B et du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux.

Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie A ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.

Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des Techniciens territoriaux.

- **Un poste de Gestionnaire carrière**, affecté à la Direction des Ressources Humaines, relevant de la catégorie B et du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie A ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités du poste susvisé.

Le contrat relevant de l'article 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Le contrat relevant de l'article 3-3-2°, est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Modification de l'intitulé d'un poste existant :

- Lors de la délibération du 24 juin 2022 a été créé un poste de chargé de patrimoine relevant de la catégorie B et du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Cet intitulé ne reflète pas les missions afférentes à ce poste. Il convient de le modifier de la manière suivante :

Un poste de **Chargé d'opérations Bâtiments**, relevant de la catégorie B et de l'ensemble des grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, affecté à la Direction des Bâtiments et de l'Energie.

Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme relevant de la catégorie B ou d'expérience professionnelle dans le domaine d'activités des postes susvisés.

Les contrats relevant de l'article L332-14 sont conclus pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Leur durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant de l'article L332-8 2°, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération de ce poste correspondra au cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'approuver les créations de postes et modifications exposées précédemment et la révision subséquente du tableau des effectifs,

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose le point 6.1, modification du tableau des effectifs, création de postes, nous avons un poste de directeur des bâtiments et de l'énergie, affecté à la direction des bâtiments et de l'énergie, relevant de la catégorie A. Nous avons un poste de responsable PLH, Parc social et renouvellement urbain. Un poste de Directeur des équipements sportifs et de loisirs, nous n'avons pas de directeur sur ces équipements, et le nombre de nos équipements devenant important, nous avons besoin de structurer, ça ne peut pas arriver uniquement aux bâtiments ou aux travaux neufs, il faut que ce soit structuré. Deux postes en charge du « Point information services Douaisis Agglo », affectés au Pôle Pilotage et Solidarités, sur la place d'Armes. Un poste de chef de projets à la Direction des Grands Projets, là c'est la modification d'un poste, ce n'est pas une création. Un poste de Gestionnaire carrière, vous savez qu'il faut être très attentif, c'est un travail de tous les jours, donc nous avons besoin de renforcer notre équipe, il y a de plus en plus de demandes, on le verra tout à l'heure sur d'autres sujets, quand nous parlerons de protection sociale et de prévoyance. Ensuite la modification de l'intitulé de postes existants, au niveau du chargé d'opération. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je peux considérer que c'est adopté ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – Personnel

6.2 – Accueil de jeunes en service civique – Mise à jour du dispositif

EXPOSÉ

Par délibération du 12 octobre 2018, le Conseil Communautaire a validé le principe d'accueil de jeunes en service civique au sein de Douaisis Agglo et autorisé le Président ou son représentant délégué à souscrire des conventions de mise à disposition de volontaires en service civique avec la mission locale et tout document relatif à l'exécution de cette décision, selon les conditions rappelées ci-après :

Le service civique a été instauré par la loi du 10 mars 2010. Ce dispositif permet à des jeunes de 16 à 25 ans d'accomplir des missions de volontariat au sein de structures associatives, d'établissements publics, d'ONG ou de collectivités territoriales.

Il apporte aux jeunes une expérience professionnelle tout en valorisant l'engagement dans des missions d'intérêt général utiles pour les structures d'accueil et les habitants d'un territoire. Les missions de service civique doivent compléter ou renforcer les missions des agents, et ne pas se substituer à un salarié.

La Mission Locale du Douaisis a mis en place une plateforme d'appui au développement du service civique sur le Douaisis, afin d'accompagner à la fois des jeunes et les structures d'accueil de volontaires : associations, collectivités et toute structure à but non lucratif.

Elle peut ainsi accompagner Douaisis Agglo dans l'élaboration de la mission proposée, dans le recrutement du volontaire, dans la prise en charge de l'ensemble des démarches administratives ainsi que dans l'organisation des formations civiques et citoyennes, et elle accompagne le jeune dans son projet professionnel.

A cet effet, Douaisis Agglo peut passer des conventions de mise à disposition avec la Mission Locale autorisant l'accueil de jeunes en service civique au sein de ses services.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

La Mission Locale du Douaisis a un agrément qui fixe la durée hebdomadaire du service civique à 28 heures sur une période de 6 à 8 mois.

Concernant le financement :

- La Mission Locale du Douaisis ne facture plus de frais de mise à disposition à Douaisis Agglo (Ils étaient auparavant fixés à 100 € / mois)

- Le montant versé au volontaire par l'Etat est à présent fixé à 489,59 € net / mois.
 - Le montant versé au volontaire directement par Douaisis Agglo est à présent fixé à 111,35 € nets mensuels (visant à couvrir les frais d'équipement, transport et logement)
Le paiement reste dû quelle que soit la situation du volontaire dans le mois (présence, jour de congés, formation, arrêt maladie, absences, etc.).
- ⇒ Ces montants pourront être réévalués selon les dispositions légales et réglementaires.

La convention type de mise à disposition Mission Locale/DOUAISIS AGGLO révisée présentée en annexe reprend ces modifications.

Le Président dispose d'une délégation d'attribution pour la signature des conventions de mise à disposition avec la Mission Locale autorisant l'accueil de jeunes en service civique au sein des services de DOUAISIS AGGLO. (Délégation 2.4.4 adoptée par délibération du Conseil du 10.07.2020)

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'adopter la convention type de mise à disposition révisée jointe en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Le point 6.2, l'accueil de jeunes en service civique, c'est la mise à jour du dispositif, nous l'avions, on le met à jour, on ne l'a pas utilisé, on a le souhait de l'utiliser maintenant. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non. Merci.

M. Jean-Luc HALLÉ, Mme Marylise FENAIN, M. François GUIFFARD, M. David WESMAEL, M. Didier CARREZ, Mme Annie GOUPIL, M. Karim BACHIRI, M. Alain WALLART, M. Claude HEGO, Mme Lucie VAILLANT, Mme Valérie LOUWYE, M. Bruno VANDEVILLE, M. Freddy KACZMAREK et M. Jean-Michel SZATNY ne participent ni au débat ni au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – Personnel

6.3 – Convention d'insertion professionnelle (CIP)

EXPOSÉ

Par délibérations en date du 15/12/2017, 24/05/2019, 17/12/2020 et 25/03/2022, vous aviez approuvé la convention d'insertion professionnelle entre DOUAISIS AGGLO, la DRJSCS, la Fédération Française de Badminton et M. Stéphane VENET, agent de la Direction de l'Archéologie Préventive.

Ces conventions ont permis d'encadrer, de 2018 à 2022, l'activité non rémunérée de M. VENET en tant qu'arbitre international de badminton et lui octroyaient à ce titre un nombre de jours d'absences exceptionnelles en contrepartie d'une « indemnité compensatoire » de la part de la DRJSCS et la fédération française de badminton.

M. VENET a obtenu le grade d'arbitre mondial accrédité en mai 2018 à Bangkok lors des championnats du monde par équipe.

Il vous est proposé de renouveler cette convention pour la période du 01/01/23 au 31/12/23. Elle serait établie entre DOUAISIS AGGLO, la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), la Fédération Française de Badminton et M. Stéphane VENET.

Cette convention octroiera à l'agent au maximum 30 jours d'absences exceptionnelles au cours de cette période, correspondant au planning qui a été proposé à l'agent par les Fédérations Française, Européenne et Mondiale de Badminton pour son activité internationale (trajets compris) :

Date	Tournoi	Lieu	Jours d'absence
31/01-05/02/2023	Thailand Masters 2023	Bangkok (THA)	6
14-21/05/2023	BWF Sudirman Cup Finals 2023	Suzhou (CHN)	7
26-30/07/2023	Réunion Open 2023	Saint-Denis (REU)	5
12-17/09/2023	Hong-Kong Open 2023	Hong-Kong (HKG)	7
24-29/10/2023	French Open 2023	Paris	5
			30

En contrepartie, la DRAJES et la Fédération Française de Badminton verseront à DOUAISIS AGGLO une « indemnité compensatrice » couvrant ses absences sur cette période.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'approuver le renouvellement de cette convention d'insertion professionnelle,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire la convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : La 6.3, la convention d'insertion professionnelle, vous savez qu'un de nos collaborateurs, Stéphane Venet, tous les ans, voyage dans le monde, il est arbitre à la Fédération française de badminton, donc je vous propose de lui permettre de continuer ses déplacements et de vivre sa passion. Pas de souci ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6 – Personnel

6.4 – Participation de Douaisis Agglo à la protection sociale complémentaire des agents en santé et en prévoyance

EXPOSÉ

Dans le cadre de la protection sociale complémentaire de ses agents, DOUAISIS AGGLO a fait le choix de participer au risque santé par le biais d'une convention de participation, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2017. Cette convention prendra fin le 31/12/2023.

DOUAISIS AGGLO souhaite renouveler sa participation au risque santé dans le cadre d'une convention de participation souscrite après mise en concurrence. Les éléments essentiels du projet de convention sont joints au présent exposé. Cette convention sera effective à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 6 ans. Elle pourra être prorogée pour une durée d'un an.

Par ailleurs, bien que la participation sur le risque prévoyance ne soit obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, DOUAISIS AGGLO souhaite néanmoins participer à la protection sociale complémentaire « prévoyance » de ses agents par le biais d'une convention de participation souscrite après mise en concurrence. Les éléments essentiels du projet de convention sont joints au présent exposé. Cette convention sera effective à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 6 ans. Elle pourra être prorogée pour une durée d'un an.

La mise en concurrence sur le risque santé et sur le risque prévoyance se fera conformément aux dispositions du décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Le montant global annuel de la participation est estimé à :

- 62 000 € pour le risque santé
- 17 000 € pour le risque prévoyance

Par ailleurs, en cas d'augmentation du taux de la complémentaire santé en cours d'exécution du contrat, cette augmentation sera prise en charge à hauteur de 50% par Douaisis Agglo et 50% par l'agent.

Le Comité Social Territorial du 02 mars 2023 a émis un avis favorable.

La dépense correspondante est prévue à l'article 6455 du budget Général, Développement économique et Déchets, et 6452 pour les budgets Assainissement, Eau potable, Loisiparc, Equipements culturels et Archéologie préventive.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'approuver le choix du dispositif de la convention de participation en risque santé et prévoyance,
- de mettre en concurrence les opérateurs sur le risque santé et le risque prévoyance conformément au dossier joint en annexe.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Ensuite un point important, la participation de Douaisis Agglo à la protection sociale complémentaire des agents en santé et en prévoyance. Nous avons aujourd'hui une protection sociale complémentaire santé, que nous avons mise en place il y a 3 ou 4 ans, qui arrive à terme au niveau du marché. Ça nous a permis d'avoir deux contrats, un contrat de base et un contrat un peu supérieur, mais on avait un contrat de base surtout pour nos collaborateurs qui n'avaient pas de mutuelle, afin de leur permettre d'avoir cette mutuelle et d'être protégé. Nous repartons dans une consultation à 2 niveaux. Sur la complémentaire nous avons un modèle de base et un modèle supérieur. Nous avons travaillé avec notre AMO et l'ensemble de nos partenaires sociaux, pour arriver à un accord, sur ce qu'on considérait nécessaire d'être pris en charge dans le cadre de cette complémentaire sociale, que ce soit l'ostéopathe etc., des choses un peu plus marginales, mais là on est allé un peu plus loin dans la démarche, également au niveau des sage-femmes. On a amélioré notre demande, nous allons passer à la consultation, nous avons aujourd'hui des montants qui ont été définis par notre cabinet d'études, on verra où ça se situe. Pour une personne isolée, le montant pourrait être de 43,92 euros, et suivant les salaires, le pourcentage de la prise en charge de l'agglomération, baissera, si le salaire est bas, jusque 30 000 euros, on est plus haut, on est à 60%, quand on est entre 30 000 et 45 000 euros, on est à 50% de prise en charge, et quand on est supérieur à 45 000, on est à 40% de prise en charge. C'est pour la partie mutuelle dans sa globalité, avec un coût estimé à 62 000 euros pour l'agglo, car nous avons des collaborateurs qui ne viennent pas vers notre mutuelle, compte tenu que leurs conjoints ont des mutuelles qu'ils ne paient pas, qui sont meilleurs. On a environ 110 personnes sur les 280 qui sont adhérentes de cette mutuelle. C'est une partie de la délibération, et la deuxième partie de la délibération, c'est de venir sur le côté de la prévoyance, pour les arrêts supérieurs à 90 jours consécutifs, pour une grave maladie, il y aura une prise en charge du salaire. Une prise en charge également en cas d'accident ou d'incapacité, et également un versement pour les ayants-droits en cas de décès, d'être à 1,5 année de salaire brut, lorsque malheureusement il y a un décès. Nous sommes à une prise en charge de 20% sur la prévoyance. La prévoyance ayant des montants qui nous feront un global possible de 12 000 euros en ce qui nous concerne. Voilà mes chers collègues. C'est un dossier sur lequel on a bien travaillé, avec tout le monde, qui satisfait tout le monde. Est-ce que vous avez des remarques ? Qui est pour adopter la complémentaire et la prévoyance pour l'ensemble de nos collaborateurs ? Merci, c'est adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 – Cohésion sociale

7.1 – Contrat de ville - Prolongation : Dispositif Contrat de ville Douaisis agglo et protocole d'engagements renforcés et réciproques du contrat de ville 2020-2022 étendu à 2023

EXPOSÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération cadre du Conseil Régional n° 20161857 du 14 décembre 2016, redéfinissant le cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la Politique de la Ville 2017-2021,

Vu la délibération du Département du Nord du 6 octobre 2014 portant engagement du Département pour les habitants de quartiers dans le cadre de la réforme de la Politique de la Ville,

Vu la délibération N° 29-05-2015-10, de la CAD en date du 29 mai 2015, portant approbation du contrat de ville,

Vu le contrat de Ville 2015-2020 de la CAD signé par l'Etat, la Région Nord Pas de Calais, le Département du Nord, les 15 Villes concernées par la Politique de la Ville, le Procureur, l'Education Nationale, l'Agence Régionale de

Santé, la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Pôle Emploi, SIA Habitat, Norevie, Maisons & cités Soginorpa, Partenord Habitat, LTO Habitat, Habitat 59-62 Picardie, le Syndicat Mixte des Transports et le Centre Hospitalier de Douai en date du 26 juin 2015.

Vu la délibération N° 1323 de la commune d'Arleux en date du 22 Mai 2015,

Vu la délibération N° 010815 de la commune d'Aubigny au Bac en date du 01 août 2015,

Vu la délibération N° 300615 de la commune d'Auby en date du 30 juin 2015,

Vu la délibération N° 2016/20 de la commune de Brunémont en date du 17 octobre 2016,

Vu la délibération N° 2016.17 de la commune de Cuincy en date du 16 Mars 2016

Vu la délibération N° 22062015 de la commune de Dechy en date du 22 Juin 2015,

Vu la délibération N° 260615 de la commune de Douai en date du 26 juin 2015,

Vu la délibération N° 140415 de la commune de Féchain en date du 14 avril 2015,

Vu la délibération N° 14042015 de la commune de Flers en Escrebieux en date du 14 Avril 2015,

Vu la délibération N° 220615 de la commune de Guesnain en date du 22 Juin 2015,

Vu la délibération N° 10072015 de la commune de Hamel en date du 10 Juillet 2015,

Vu la délibération N° 2015-3-01 de la commune de Lallaing en date du 12 Mai 2015,

Vu la délibération N° 120615 de la commune de Lécuse en date du 12 Juin 2015,

Vu la délibération N° 08062015 de la commune de Roost Warendin en date du 08 Juin 2015,

Vu la délibération N° 256.66/2015 de la commune de Sin le Noble en date du 28 mai 2015,

Vu la délibération N° 09042015 la commune de Waziers en date du 09 Avril 2015,

Vu la délibération N° 29/03/2019 – 24 de Douaisis Agglo en date du 29 mars 2019, portant approbation de l'avenant n°2 du contrat de ville relatif à la prolongation du contrat de ville jusqu'en 2022, et à la rénovation du contrat de ville

Vu la délibération N° 11/10/2019-27 de Douaisis Agglo en date du 11 octobre 2019 portant approbation de l'avenant n° 3 au contrat de ville 2015-2022 et son protocole d'engagements renforcés et réciproques,

Considérant que la rénovation du contrat de ville a acté par délibération du conseil communautaire du 11 octobre 2019 dans un protocole renforcé, des axes d'intervention, la mutualisation des interventions en garantissant la proximité dans les quartiers, la définition d'un projet structurant et partagé pour la mise en cohérence du contrat de ville ; et des thématiques prioritaires :

- Numérique comme levier pour l'accès aux droits et à l'insertion professionnelle,
- Levée des freins vers l'emploi,
- Amélioration du cadre de vie,
- Cohésion sociale à travers la réussite éducative, l'accès à la culture et à la citoyenneté, la médiation, la santé mentale et la lutte contre les discriminations.

Considérant que les contrats de ville en cours sont prorogés jusqu'à fin 2023.

Considérant qu'un nouveau dispositif « Quartiers 2024-2030 » est en cours d'élaboration pour une première programmation en 2024.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 le protocole d'engagement renforcés et réciproques élaboré pour la période 2020-2022 s'appuyant sur les orientations stratégiques de l'agglomération en matière de politique de la ville ;
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Je vais laisser la parole à Freddy Kaczmarek sur le contrat de ville et sa prolongation.

M. KACZMAREK : C'est une première délibération qui a un caractère purement technique, on est en fin de contrat, avant d'aborder le prochain contrat 2024-2030, il y a eu quelques retards dans l'élaboration des contrats, car entre temps on a eu l'élection présidentielle qui est venue perturber les calendriers, donc il faut qu'on puisse proroger ce contrat jusque fin 2023, on est en procédure d'évaluation actuellement pour préparer le prochain.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de souci ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 – Cohésion sociale**7.2 – Programmation Contrat de Ville Douaisis Agglo 2023****EXPOSÉ**

Considérant que depuis sa création en 2002, Douaisis Agglo exerce la compétence Politique de la Ville. Elle pilote sur son territoire, en lien avec l'État, la mise en place, le suivi et l'évaluation des dispositifs dits « Politique de la Ville » qui participent à une meilleure cohésion sociale entre les populations, les quartiers et les villes du territoire.

Considérant que depuis la signature du contrat de ville le 26 juin 2015, **Douaisis Agglo compte 7 communes en géographie prioritaire** (Auby, Cuincy, Douai, Flers-en-Escrebieux, Roost-Warendin, Sin le Noble, et Waziers), soit **une population prioritaire totale de 17 752 habitants**.

Considérant que 9 communes constituent les « villes en veille » du territoire : Dechy, Guesnain, Lallaing, ainsi que les périmètres « HLL » au sein des 6 communes de la vallée de la Sensée (Arleux, Aubigny au Bac, Brunémont, Féchain, Hamel et Lécluse).

Considérant que la **rénovation du contrat de ville** a été actée par délibération du conseil communautaire du 11 octobre 2019 dans un protocole renforcé, des axes d'intervention, la **mutualisation** des interventions en garantissant la proximité dans les quartiers, la **définition d'un projet structurant et partagé** pour la mise en cohérence du contrat de ville ; et des thématiques prioritaires :

- Numérique comme levier pour l'accès aux droits et à l'insertion professionnelle,
- Levée des freins vers l'emploi,
- Amélioration du cadre de vie,
- Cohésion sociale à travers la réussite éducative, l'accès à la culture et à la citoyenneté, la médiation, la santé mentale et la lutte contre les discriminations.

Considérant **que les contrats de ville en cours sont prorogés jusqu'à fin 2023**.

Considérant qu'un nouveau dispositif « Quartiers 2024-2030 » est en cours d'élaboration pour une première programmation en 2024.

Considérant que chaque année, à la suite d'un appel à projet, des actions portées par des associations ou des collectivités sont proposées aux partenaires signataires afin d'élaborer collectivement une **programmation cohérente répondant aux objectifs de la rénovation du contrat de ville**.

Appel à projets contrat de ville 2023 :

Considérant que l'appel à projets 2023 a été lancé le 8 septembre 2022 et clôturé le 4 novembre 2022 et qu'à l'**issue de la période de dépôt**, 65 structures ou villes ont proposé :

- **56 actions** au titre du Contrat de Ville dont 25 à l'échelle communale et 31 à l'échelle de Douaisis Agglo
- **4 Programme de Réussite Éducative (PRE)** sur les communes d'Auby, Douai, Sin le Noble et Waziers regroupant 37 actions pour 620 élèves.
- **4 actions Ville, Vie, Vacances (VVV)** sur les communes de Sin le Noble, Waziers et Auby.

À l'issue des deux comités d'instruction technique clôturés en janvier 2023 mobilisant l'État et ses services déconcentrés, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, l'Éducation Nationale, la CAF, l'ARS, Pôle Emploi, et les villes concernées par la politique de la ville, **une programmation a été retenue pour délibération**. Celle-ci, est **sous réserve d'une validation en comité de pilotage contrat de ville 2023 mobilisant l'ensemble de signataires**. Comité initialement prévu au 7 février 2023 reporté au second trimestre 2023.

I La programmation globale sur l'ensemble des dispositifs :

Pour rappel, **Douaisis Agglo est pilote pour la mise en œuvre de la programmation contrat de ville sur le territoire**. Le Contrat de ville comprend la programmation des **actions du contrat de ville** à l'échelle communale et à l'échelle communautaire, la **programmation réussite éducatives (PRE)**, **Ville Vie Vacances (VVV)**, et **l'ingénierie dédiée** au pilotage et à l'animation du Contrat de ville.

Cette programmation globale, ingénierie comprise, correspond à un **coût total d'actions retenues de 1 914 886,00 €**. Les subventions mobilisées dans le cadre du contrat de ville se répartissent de la façon suivante :

- 762 703,00 € de participation de l'État
- 39 006,00 € de participation de la Région
- 500 615,00 € de participation des villes
- **341 877,00 € de participation de Douaisis Agglo** dont 221 695,00 € au titre des subventions aux porteurs de projet (regroupant le contrat de ville et la veille) et 120 183,00 € au titre du financement de l'ingénierie.

1. Les actions contrat de ville 2023 :

30 actions ont été retenues après instruction dont **19 actions communautaires** : 14 en programmation Contrat de Ville et 5 en programmation villes en veille, pour un coût total des actions s'élevant à **861 581,00 €**. Les subventions mobilisées dans le cadre du contrat de ville se répartissent de la façon suivante :

- Une participation de Douaisis Agglo à hauteur de **221 695,00 €**
- Une participation de l'État à hauteur de 294 438,00 €
- Une participation de la Région Hauts-de-France à hauteur de 39 006,00 €
- Une participation des villes à hauteur de 105 117,00 €

Considérant que les chiffres et actions présentés restent soumis à validation du comité de pilotage contrat de ville et que cette délibération revêt un caractère provisoire.

2. Le Programme de Réussite Éducative 2023 (PRE)

Ce programme est décliné à l'échelle de 4 communes : Auby, Douai, Sin le Noble et Waziers et regroupe 37 actions. Les 4 PRE s'adressent à 620 enfants.

Dispositif PRE	Nombre d'actions/ enfants visés	Attribution État	Attribution Ville	Coût global des actions
Douai	11 actions / 250	116 413,00 €	112 783,00 €	229 196,00 €
Sin le Noble	11 actions / 110 enfants	66 503,00 €	35 804,00 €	102 307,00 €
Auby	9 actions / 160 enfants	97 511,00 €	82 989,00 €	208 595,00 €
Waziers	6 actions / 100 enfants	69 213,00 €	34 855,00 €	115 958,00 €
Total	37/620	349 640,00 €	266 431,00 €	656 056,00 €

3. Le dispositif Ville, Vie et Vacances (VVV)

4 projets dans les communes de Waziers (2 projets), d'Auby et de Sin le Noble ont été déposés et ont obtenu un soutien de l'État à hauteur de 67 118,00 € sur un coût total de 225 559,00 €.

Dispositif VVV	Attribution État	Attribution Ville	Coût global des actions
Waziers (2 actions)	45 000,00 €	118 650,00 €	192 224,00 €
Auby	6 518,00 €	6 517,00 €	13 835,00 €
Sin le Noble	15 600,00 €	3 900,00 €	19 500,00 €
Total	67 118,00 €	129 067,00 €	225 559,00 €

II La programmation communautaire Contrat de Ville 2023

La programmation des actions au titre du Contrat de Ville 2023 délibérée ici concerne les **14 actions communautaires** de la programmation Contrat de Ville, pour un **coût total s'élevant à 498 960,00 €** faisant appel à :

- Une participation de Douaisis Agglo à hauteur de **197 805,00 €** ;
- Une participation de l'État à hauteur de 174 356,00 €.
- Participation des villes : 5 000,00 €

Cinq actions communautaires sont également retenues sur la **programmation veille du contrat de ville** et font l'objet d'une délibération associée portant le **montant total de participation de Douaisis Agglo à 221 695,00 €**.

Il est proposé de valider la programmation Contrat de Ville 2023 suivante, sollicitant uniquement les crédits communautaires :

Axe 1 : Le numérique comme levier pour l'accès aux droits et l'insertion professionnelle

1. Action « Le numérique à portée de main » - AFAD - action reconduite

Objectifs : Accompagner 75 personnes vers l'autonomie numérique

- Permettre à une population de se familiariser avec les outils numériques et internet pour lutter contre l'illectronisme pour renforcer leur autonomie
- Par deux modules au choix destinés aux personnes éloignées du numérique de plus de 35 ans : 1 - Prise en main de l'ordinateur et interface internet en collectif sur 4 jours pour 50 personnes ; 2 - Prise en main du smartphone en 3 séances de 2 heures pour 25 personnes
- Accompagnement de 75 personnes au total avec bilan PIX à l'entrée et à la sortie, et installation possible à domicile d'ordinateurs reconditionnés.

Le coût global est de :	42 000,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de :	17 500,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	17 500,00 €
Autres financements :	7 000,00 €

Concernant l'axe 1 « Le numérique comme levier pour l'accès aux droits et l'insertion professionnelle », 1 action communautaire est proposée pour un coût total de l'action à hauteur de 42 000,00 € avec une mobilisation de subventions à hauteur de 35 000,00 € :

- Une participation de **Douaisis Agglo à hauteur de 17 500,00 € ;**
- Une participation de l'État à hauteur de 17 500,00 € ;

Axe 2 : La levée des freins vers l'emploi

2. Action « Élan des Familles » - AFAD - action reconduite

Objectifs : Lever les freins à l'emploi en développant une offre d'accueil d'enfant à domicile en urgence prenant en compte les spécificités du contexte de vie des familles.

- Répondre aux demandes de 10 à 12 familles issues des QPV, avec un maximum 1 125 heures de garde annuelles, sollicitant une garde d'enfant en urgence à domicile dans le cadre d'une reprise d'activité ou d'un projet d'insertion professionnelle.
- Accompagner vers une solution de garde pérenne via le droit commun.

Le coût global est de :	37 100,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de :	17 949,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	17 949,00 €
Autres financements :	1 202,00 €

3. Action « Du DILF au DELF » - CULTURE ET LIBERTÉ - action reconduite

Objectifs : Accompagner 12 personnes vers les qualifications DILF et DELF

- Favoriser l'intégration des personnes allophones issues de l'immigration et leur permettre de valider une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle.
- Permettre aux habitants d'acquérir la capacité de parler, lire et écrire en français et former à l'obtention d'un diplôme DILF/DELF pour favoriser son intégration sociale et/ou professionnelle.
- Favoriser la connaissance des différentes institutions, promouvoir le vivre ensemble, la tolérance et le respect des autres.

Le coût global est de :	15 780,00 €
La participation de la DOUAISIS AGGLO est de :	11 046,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	4 734,00 €

4. Action « Bien accompagné pour réussir son permis » - APSR - action reconduite

Objectifs : Accompagner 15 personnes dans l'obtention du Permis B pour l'insertion professionnelle

- Faciliter la formation accélérée au code en mettant en œuvre des méthodes pédagogiques originales et des outils réalisés par l'APSR adaptés aux difficultés rencontrées par le public (maîtrise de la langue, dyslexie, stress, etc.)
- Pour un accompagnement individuel et collectif renforcé vers la conduite, la mise en disposition d'un simulateur et d'un appui à la gestion du stress.
- Prise en charge partielle du coût des heures de permis jusqu'à 30 heures.

Le coût global est de : 43 908,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de : 21 754,00 €
 L'État subventionne cette action à hauteur de : 21 754,00 €

Sous l'axe 2 « La levée des freins vers l'emploi », 3 actions communautaires sont proposées pour un coût total des actions à hauteur de 96 788,00 € avec une mobilisation de subventions à hauteur de 95 186,00 €

- Une participation de **Douaisis Agglo à hauteur de 50 749,00 € ;**
- Une participation de l'État à hauteur de 44 437,00 € ;

Axe 4 : La cohésion sociale, levier du développement territorial**Santé Médiation :****5. Action « Atelier Santé Ville du Douaisis » - PLATEFORME SANTÉ DOUAISIS - action reconduite**

Objectifs : Renforcer l'accès aux parcours de santé pour les habitants des quartiers prioritaires vers l'Atelier Santé Ville (ASV).

- Participer via les structures locales à la construction d'un programme local d'actions santé à destination des habitants en QPV dans les 5 quartiers concernés en appuyant et renforçant les compétences des acteurs locaux.
- Développer le partenariat et le travail en réseau sur le territoire et relayer l'information en matière de santé à destination des professionnels et des habitants volontaires.

Le coût global est de : 66 621,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de : 16 655,00 €
 L'État subventionne cette action à hauteur de : 16 656,00 €
 Autres financements : 33 310,00 €

6. Action « Conseil local de santé mentale » - PLATEFORME SANTÉ DOUAISIS - action reconduite

Objectifs : Assurer le déploiement du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) auprès des structures et professionnels intervenant aux quartiers prioritaires

- Promouvoir la santé mentale en mettant en œuvre des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées, faciliter l'offre et l'accès au soin, mettre en œuvre des actions pour répondre aux besoins et favoriser la création de structures nécessaires.
- Favoriser l'interconnaissance entre les professionnels du territoire, déployer un plan de formation à destination des acteurs de terrain, la coordination partenariale.
- Proposer des actions de communication en vue d'impulser une image positive et communautaire de la santé mentale

Le coût global est de : 69 723,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de : 17 430,00 €
 L'État subventionne cette action à hauteur de : 8 715,00 €
 Autres financements : 43 578,00 €

7. Action « Dispositif d'Écoute Parents Adolescents » - AFAD – action reconduite

Objectifs : Accueil et accompagnement d'un volume maximum de 45 adolescents de 10 à 18 ans et leurs parents en souffrance psychique.

- Soutien à la fonction parentale dans un souci de prévention des troubles aggravés des adolescents (apporter aux parents une compréhension du comportement de leur adolescent ainsi que des outils pour mieux y répondre).
- Améliorer le repérage précoce des jeunes en souffrance psychique, repérer et accompagner la prise en charge et le relais sur le droit commun.
- Améliorer l'accès aux soins des jeunes présentant des risques importants en matière d'addictions, TCA, risque suicidaire ou autre souffrance psychique grave via l'appui de 2 psychologues.

Le coût global est de :	46 986,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de :	22 043,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	22 043,00 €
Autres financements :	2 900,00 €

8. Action « Espace d'accueil, d'écoute et d'orientation psychologique (EAEOP) » - AFAD – action reconduite

Objectifs : Accompagnement santé mentale de sortie de crise pour 30 personnes.

- Permettre à une population adulte vulnérable des quartiers prioritaires et des quartiers de veille de Douaisis Agglo d'accéder à un accompagnement psychologique de proximité réactif.
- Apporter un soutien lors de périodes difficiles génératrices de souffrance psychologique. Les accompagner vers une position d'acteur de leur insertion sociale et de leur parcours de santé.
- Objectif de 15 hommes et 15 femmes rencontrées 8 fois en moyenne sur l'année.

Le coût global est de :	43 159,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de :	15 580,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	15 579,00 €
Autres financements :	12 000,00 €

9. Action « Santé Sucrée » - PLANÈTES SCIENCES – action nouvelle

Objectifs : Découvrir par une approche ludique, scientifique et alimentaire, le sucre sous toutes ses formes, pour 36 enfants et leurs familles.

- Sur trois quartiers prioritaires à Auby, Douai et Sin le Noble : proposer à un groupe de 12 enfants 3 ateliers découvertes autour du sucre, de sa composition et de ses apports
- Amener les groupes au sein de la sucrerie de Francières (gérée par planètes sciences HDF), centre d'interprétation de l'industrie sucrière et des agro ressources pour manipuler et expérimenter autour de l'histoire de la betterave et du sucre.
- Événementiel final d'échange autour de l'alimentation en partenariat avec les autres groupes Alimcad.

Le coût global est de :	21 000,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de :	2 100,00 €
La Région Haut-de-France subventionne cette action à hauteur de :	8 400,00 €
Autres financements Alimcad :	10 500,00 €

Citoyenneté :

10. Action « Tous Citoyens grâce à l'approche Philosophique » - SÈVE - action reconduite

Objectifs : Mieux vivre ensemble par la réalisation d'ateliers d'écoute active et de philosophie dans et avec les structures de quartiers.

SÈVE propose d'avoir une démarche engagée et pérenne de couverture et de maillage territorial sur le Douaisis en intervenant au cœur des QPV notamment à Douai, Auby, Sin le Noble et Waziers à travers le déploiement d'ateliers de philosophie et de pratique de l'attention dans des structures périscolaires, à destination des enfants et des jeunes adolescents.

Les objectifs sont de :

- Sensibiliser les acteurs éducatifs pour mieux accompagner la réflexion et l'écoute des enfants et adolescents et former des lieux d'accueil et professionnels de structures à l'écoute active.
- Réaliser 17 cycles de 10 ateliers philo auprès de 200 enfants des quartiers 160 enfants de 6 à 11 ans et 40 jeunes adolescents de 11 à 14 ans.

Le coût global est de :	21 004,00 €
-------------------------	-------------

La participation de Douaisis Agglo est de :	9 548,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	9 547,00 €
Autres financements :	1 909,00 €

11. Action « Coup de pouce citoyen » - MJC DE DOUAI - action reconduite

Objectifs : Favoriser l'insertion socio professionnelle des jeunes en QPV via un coup de pouce à l'obtention du Permis notamment en valorisant leur engagement associatif.

- Développer l'engagement associatif en sensibilisant les jeunes du territoire.
- Proposer une aide technique, logistique et financière aux jeunes.
- Accompagnement de 50 jeunes par an entre 17 et 25 ans.

Le coût global est de :	33 300,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de :	15 510,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	8 790,00 €
Autres financements :	9 000,00 €

Culture :

12. Action « Mini BD : Qu'est-ce que la discrimination ? » - ASSOCIATION DES MINEURS MAROCAINS DU NORD (AMMN) - action reconduite

Objectif : Lutter contre les discriminations par la mise en mots et en image du vécu des enfants

- Encourager les liens entre les jeunes et les structures de proximité.
- Stimuler le mieux vivre ensemble en favorisant les échanges interculturels
- Atelier d'échange avec les jeunes autour de la discrimination et mise en BD avec l'appui d'un illustrateur via 4 ateliers par quartiers avec le même groupe.
- Exposition et témoignages lors d'une restitution commune entre les quartiers.
- Accompagnement de jeunes entre 10 et 13 ans en 2 groupes sur les villes d'Auby et Sin le Noble.

Le coût global est de :	21 379,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de :	10 690,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	10 689,00 €

13. Action « En route vers Orionis » - PLANÈTES SCIENCES - action reconduite

Objectifs : Ouvrir à la culture scientifique et à l'opportunité de l'implantation d'Orionis aux publics et structures des quartiers

- Mettre en place 5 villages d'animation au cœur des quartiers prioritaires avec une thématique Astronomie, Espace comprenant le planétarium itinérant avec un village d'animation par ville ciblée et une mobilisation de structures.
- Permettre à 600 personnes éloignées des pratiques culturelles, scientifiques, de découvrir le nouvel équipement local de culture scientifique à la suite des villages d'animation.
- Fédérer un ensemble de partenaires autour de la thématique Astronomie Espace en y intégrant autant les acteurs professionnels que les collectifs d'habitants.

Le coût global est de :	25 000,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de :	14 000,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	6 000,00 €
Autres financements :	5 000,00 €

Transition écologique :

14. Action « L'épicerie de Paulette et Ahmet » - LA RÉCRÉ VERTE - action nouvelle

Objectifs : Sensibiliser à la transition écologique et au zéro déchet par scénario d'immersion.

- Promouvoir la transition écologique à travers l'organisation d'ateliers de sensibilisation à l'alimentation durable soit 150 enfants et 20 parents pour 2 semaines d'animation dans les quartiers de Flers-en-Escrebieux et Sin le Noble

- Installation et animation de session d'immersion via une épicerie à hauteur d'enfants avec scénario sur une heure de zéro déchets, pesticides, achat local et de saison, bio...
- Favoriser le lien parent-enfant pour 20 familles issues de QPV autour de la santé alimentation en partenariat avec Alimcad et ses partenaires. Événementiel final commun.

Le coût global est de : 12 000,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de : 6 000,00 €
 L'État subventionne cette action à hauteur de : 6 000,00 €

Sous l'axe 4 « La cohésion sociale, levier du développement territorial », 10 actions communautaires sont proposées pour un coût total des actions à hauteur de 360 172,00 € avec des subventions mobilisées à hauteur de 241 975,00 €

- Une participation de **Douaisis Agglo à hauteur de 129 556,00 € ;**
- Une participation de l'État à hauteur de 112 419,00 €

Pour rappel, la programmation communautaire Contrat de Ville contient 14 actions pour une subvention Douaisis Agglo à hauteur de 197 805,00 €

I. L'ingénierie du Contrat de Ville 2023

Financement de l'ingénierie Cohésion Sociale de Douaisis Agglo

Le Contrat de Ville permet le financement de l'ingénierie dédiée à la mise en place du Contrat de Ville. Afin de bénéficier de cette subvention accordée par l'État, DOUAISIS AGGLO a déposé un dossier de demande de subvention permettant le financement d'une partie des postes du Pôle cohésion sociale et Habitat dédiée à la coordination de la Politique de la Ville.

Il s'agit de conforter un service cohésion sociale à part entière pour :

- L'animation et la gestion de projet partenarial ;
- Le soutien aux porteurs dans le montage des actions ;
- La mutualisation à l'échelle de la Douaisis Agglo et la transversalité entre les services autour du Projet Territorial de Développement Social ;
- L'appui technique et financier afin de rechercher une optimisation des fonds investis permettant la démultiplication des moyens au bénéfice du territoire ;
- Le suivi et l'évaluation ;
- La capacité d'innovation et le transfert de bonnes pratiques.

Le coût global est de : 171 690,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de : 120 183,00 €
 L'Etat subventionne cette action à hauteur de : 51 507,00 €

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'approuver la programmation communautaire Contrat de Ville 2023 précédemment présentée,
- de prendre en charge les participations financières Douaisis Agglo visées dans la présente programmation,
- de conditionner le versement de chaque participation de Douaisis à leur validation dans le cadre du comité de pilotage contrat de ville 2023 puis à l'obtention par le demandeur des subventions État, Région et des communes visées dans les présentes programmations.
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : On passe à la programmation du contrat de ville agglo 2023.

M. KACZMAREK : Je vais faire un petit rappel d'abord à caractère général sur le fonctionnement de la politique de la ville car ce n'est pas évident quand on n'est pas dedans, de comprendre comment ça fonctionne. C'est un dispositif pluriannuel, il est multi partenarial, il est cosigné et cogéré par l'Etat, la région, et la communauté d'agglomération. Auparavant c'était l'Etat qui pilotait le dispositif, depuis 2015 le pilotage du dispositif a été confié à l'agglomération, donc c'est nous qui sommes en charge de l'organisation, notamment des comités instructeurs qui examinent chaque année la liste des actions qui sont proposées suite à l'appel à projets, c'est nous qui lançons l'appel à projets annuel, et qui traitons ensuite avec nos partenaires, que je viens de citer, l'ensemble des dossiers

dans les comités instruction, je précise également que depuis 2015, depuis que l'organisation nous a été dévolue, nous avons aussi fait en sorte que les communes puissent assister avec leurs représentants au comité instructeur, ce qui n'était pas le cas auparavant, pour plus de transparence vis-à-vis des communes, qui elles peuvent également intervenir dans le cadre de l'appel à projets, pour financer certaines actions. Nous avons le prochain comité de pilotage qui va devoir trancher sur l'ensemble de la validation de la programmation, le 11 avril, d'habitude ce comité de pilotage il avait lieu avant le conseil communautaire, sauf qu'on avait tout fait pour que ça arrive, et le jour où c'était prévu, le préfet a réquisitionné tout son personnel, la préfète à l'égalité des chances ne pouvait pas être parmi nous, et donc on a dû reporter cette date, et elle nous a été fixée au 11 avril, donc ce soir on va vous proposer de délibérer sur les actions qui sont portées par l'agglo, en sachant qu'elles ne pourront être définitivement validées que lors du copil du 11 avril. Normalement il ne devrait pas y avoir de surprise, mais puisque tout a été bien traité en amont avec la région et l'Etat, je tiens à le signaler quand même, si d'aventure il devait y avoir un problème, on serait amené à redélibérer sur une action. La vision globale vous pourrez l'avoir dans l'annexe 1 qui a été jointe à la délibération. Elle vous donne les montants globaux qui sont engagés dans le cadre de cette programmation 2023. Le tableau récapitulatif il vous montre quand même qu'on a un montant global des actions déposées, ingénierie comprise, à hauteur de 2 600 000 euros, ce n'est pas un petit budget. L'Etat participe à hauteur, si c'est validé par le comité de pilotage, à hauteur de 762 000 euros, il est légèrement en retrait par rapport aux années précédentes, car il s'était engagé à aller jusqu'à 815 000 euros chaque année. L'appel à projets, l'instruction, ont fait qu'on en arrive à cet état là. On verra bien à partir de l'année prochaine à combien il sera, mais en tout cas, nous plaiderons le maintien à hauteur de 815 000 euros, à minima de l'enveloppe de l'Etat, lors du copil du 11 avril. L'agglo participe à hauteur de 341 000 euros, la région 39 000 euros et les villes interviennent à hauteur de 500 000 euros. Globalement nous avons un budget qui est engagé en 2023 à hauteur de 1 914 000 euros, alors qu'il était à hauteur de 2 091 000 euros en 2022. Dans les autres annexes, vous verrez la répartition qui est faite par pilier, il y a le numérique, l'emploi, le cadre de vie et la cohésion sociale. Outre le cadre de ce contrat de ville de cette programmation, il y a deux autres dispositifs supplémentaires, c'est très simple la politique de la ville, il y a deux dispositifs supplémentaires qui arrivent dans le cadre de cette programmation, ce sont le programme de réussite éducative, qui rassemble les communes d'Auby, Sin le Noble, Waziers et Douai, à hauteur de 656 000 euros, je le signale car ça représente quand même un peu plus de 30% de la programmation. C'était une volonté politique dès l'origine, de mettre la priorité sur ce dispositif accès sur la réussite éducative des jeunes enfants, d'autant que c'est ce dispositif là, il met aussi en action les parents et les familles avec les enfants, dans la réussite éducative, et on se dit toujours que dans les quartiers de la politique de la ville, il faut attaquer le problème à la racine, et c'est s'intéresser en tout premier lieu, à la réussite éducative des enfants. Et un autre dispositif qui fait sa routine chaque année, qui est le dispositif Ville vie vacances, cette année on a 3 communes engagées, Auby, Waziers et Sin le Noble. Pour ce qui nous concerne ce soir dans nos délibérations, nous avons deux délibérations, une sur le droit commun qui concerne les quartiers prioritaires de la politique de la ville, je vous rappelle que ces quartiers sont issus d'une délimitation géographique avec certains critères déterminés par l'Etat en 2015. Cette nouvelle définition de 2015, a sorti de la priorité politique de la ville, un certain nombre de quartiers qui ont été classés en veille. L'agglo depuis 2015, s'est engagée à mettre de l'argent, à continuer à mettre de l'argent malgré tout dans les quartiers en veille, car ceux-ci ne sont plus financés par l'Etat, ils le sont encore par la région mais pas par l'Etat. C'est la raison pour laquelle nous avons deux délibérations ce soir, avec une très volontariste qui concerne la politique de veille. Sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, je précise juste un chiffre, à l'origine avant 2015, l'ensemble des quartiers, ça représentait 70 000 habitants, c'est-à-dire que 70 000 habitants habitaient des quartiers où règne la plus grande pauvreté. Le classement en veille n'a rien changé à la pauvreté dans les autres quartiers, mais le nouveau classement de la géographie prioritaire de 2015 a fait qu'on est passé de 70 000 à 15 000 habitants. Mais retenez quand même le chiffre de 70 000 habitants car nous sommes une agglo de 150 000 habitants, ça veut dire en clair qu'il y a plus de 40% de la population de notre agglomération, qui vit dans des quartiers prioritaires, frappés par la grande pauvreté. Donc l'agglo aujourd'hui, on vous propose ce soir d'approuver 14 actions, je ne vais pas toutes les reprendre, je vais simplement évoquer les deux nouvelles actions car les autres on les a déjà balayées lors des précédentes programmations. L'action nouvelle n°9 s'appelle « Planètes sciences », qui est une action sur la santé et le sucre, on travaille en relation avec la délégation de Jean-Luc Hallé, et notamment le dispositif ALIMCAD. Il y en a une autre qui s'appelle l'épicerie Paulette et Ahmet, qui elle aussi est axée sur la sensibilisation à l'alimentation, et qui associe les familles, qui dure une semaine, ça a déjà fonctionné dans certaines communes, et cette fois ci elle est inscrite dans le cadre de la programmation politique de la ville, et qui est très intéressante, car là aussi on associe les enfants et les parents à comment se nourrir pour être en bonne santé, pas trop cher etc. Ce qui sont les préoccupations permanentes actuellement.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a des remarques sur cette programmation ?

M. MAZY : Juste pour compléter quelques informations, c'est vrai que cette année on était clairement dans la phase de la commission de cohésion sociale, qui a eu lieu avant la commission politique qui aurait dû avoir lieu le 7 février mais qui est reporté. Tant mieux car l'année dernière on avait l'inverse, on avait d'abord la commission politique et ensuite la commission cohésion sociale de l'agglo, cette année on était vraiment dans la phase réglementaire qu'on peut avoir en politique de la ville sur notre agglo. Malheureusement on va voter bien sûr la

délibération, et tant mieux ce soir pour les associations, c'est vrai que la commission la validera le 11 avril prochain. Je tiens à signaler, sur la programmation, on voit encore en politique de la ville, qu'on a des actions qui sont récurrentes, elles ont dépassé 3 ans de financement, et aujourd'hui on voit que c'est un réel besoin, notamment sur le territoire, on continue à financer ces actions, qui devraient être du droit commun, mais la politique de la ville permet le maintien de ces actions et tant mieux car comme monsieur Kaczmarek l'a signalé, il y a quand même 40% de notre territoire qui est concerné par ces quartiers politique de la ville, et qui en a réellement besoin. Il y a une action, « Coup de pouce citoyen » avec la MJC, je tiens à le signaler ce soir, on passera une délibération au conseil municipal du 7 avril, car la ville de Douai, suite à une baisse de la dotation de l'Etat, la ville a compensé cette baisse, pour l'ensemble du territoire, elle apportera un financement de 5000 euros, avec les financements de l'agglomération, donc la ville de Douai sait aussi être solidaire avec l'ensemble des villes du territoire, je tenais bien sûr à le signaler car cette action, même si elle date de plusieurs années, elle apporte une aide financière pour ces jeunes en quartier politique de la ville, une aide au permis, une aide au BAFA, c'est très important. Je voulais le signaler sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, c'est vrai que le droit commun c'est très difficile à obtenir, j'en parlais cette semaine avec Virginie Lasserre, la préfète à l'égalité des chances, elle remet tout à plat pour 2024, la totalité, je lui ai parlé du problème des 3 années, qu'on devait passer en droits communs, autrement on y avait plus droit. Les lignes vont bouger, je pense que le nombre d'actions peut bouger également, elle a une volonté de résultats sur les actions, qui est très fort, donc il y aura des lignes qui vont bouger dans la politique de la ville sur 2024. Il faut faire attention, que tout le monde ne croit pas que ça va être de la reconduction, il va y avoir des modifications, c'est clair. On passe au vote, qui est pour ? A l'unanimité, merci beaucoup.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 – Cohésion sociale

7.3 – Programmation « Villes en veille » 2023

EXPOSÉ

Considérant la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a porté la réforme de la politique de la ville en redéfinissant à la fois le contrat de ville et sa géographie prioritaire d'intervention.

Considérant que les quartiers relevant, au 31 décembre 2014, d'un zonage de la politique de la ville et qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à compter du 1er janvier 2015 font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'État.

Considérant qu'à ce titre, et à la demande du Président de Douaisis Agglo et des partenaires, les Maires concernés par des quartiers placés en dispositif de veille active ont été signataires du contrat de ville d'agglomération.

Considérant que les 13 communes suivantes du territoire ont des quartiers de veille :

- 3 villes sont entièrement en veille : Dechy, Guesnain, Lallaing
- 6 villes de l'Arleusis ont des quartiers en veille : 3 quartiers à Arleux, canal d'Aubigny-au-Bac, 1 quartier à Brunémont, Marias de Féchain, 2 quartiers à Hamel et 1 quartier Lécluse.
- Plusieurs quartiers des villes d'Auby, de Douai, Sin-le-Noble et Waziers ont des quartiers fléchés en veille
- **Sur les territoires en veille**, l'enjeu est la mobilisation du droit commun puisque **les crédits spécifiques « politique de la ville » de l'État s'appliquent uniquement aux quartiers prioritaires et aux quartiers vécus.**

Considérant qu'à travers la délibération n°14102016 – 32 du 14 octobre 2016, Douaisis Agglo a défini **une enveloppe spécifique pour intervenir au sein des quartiers de veille active**. Elle est **destinée à accompagner des projets portés par les communes ou les associations locales** qui répondent en priorité à un des objectifs de la rénovation du contrat de ville. Ce financement excluant les projets d'investissement.

Considérant que **l'objectif est d'obtenir un effet significatif et rapide sur les inégalités sociales de ces quartiers exclus des crédits spécifiques** de l'État, **Douaisis Agglo soutient en priorité des actions qui s'inscrivent dans un projet global de développement social.**

Considérant que pour les actions portées par les villes, la participation de Douaisis Agglo **respecte la règle du Fonds de Concours**, à savoir un **cofinancement à 50%** avec les collectivités et que cette programmation s'adosse à la programmation des actions communautaires au titre du contrat de ville 2023.

Il est ainsi proposé de valider la programmation des 5 actions en veille répartie de la manière suivante :

- 3 actions en veille avec un co-financement État et Région
- 2 actions en veille avec un co-financement villes et Douaisis Agglo

Considérant que les chiffres et actions présentés restent soumis à validation du comité de pilotage et que cette délibération revêt un caractère provisoire.

I. Programmation globale Contrat de ville 2023

L'appel à projets 2023 a été lancé 8 septembre 2022 et clôturé le 4 novembre 2022 et, à l'issue de la période de dépôt, 65 structures ou villes ont proposé :

- **56 actions** au titre du Contrat de Ville dont 25 à l'échelle communale et 31 à l'échelle de Douaisis Agglo
- **4 Programme de Réussite Éducative (PRE)** sur les communes d'Auby, Douai, Sin le Noble et Waziers regroupant 37 actions pour 620 élèves.
- **4 actions Ville, Vie, Vacances (VVV)** sur les communes de Sin le Noble, Waziers et Auby.

30 actions ont été retenues après instruction (dont **19 actions communautaires** – 14 en programmation Contrat de Ville et 5 en programmation villes en veille) pour un montant total de programmation s'élevant à **861 581,00 €** mobilisant :

- Une **participation de Douaisis Agglo à hauteur de 221 694,00 €**
- Une participation de l'État à hauteur de 294 438,00 €
- Une participation des villes à hauteur de 105 117,00 €
- Une participation de la Région Hauts-de-France à hauteur de 39 006,00 € (crédits de fonctionnement et d'investissement cumulés)

Une délibération annexe présente la programmation des actions au titre du Contrat de Ville 2023 concernant les 14 actions communautaires de la programmation Contrat de Ville, pour un **coût total s'élevant à 498 960,00 €** faisant appel à :

- Une **participation de Douaisis Agglo à hauteur de 197 805,00 € ;**
- Une participation de l'État à hauteur de 174 356,00 € ;
- Participation des villes : 5 000,00 €

La programmation des actions au titre du Contrat de Ville 2023 délibérée ici, concerne les 5 actions en veille active, pour un **coût total s'élevant à 133 923,00 €** faisant appel à :

- Une **participation de Douaisis Agglo à hauteur de 23 890,00 € ;**
- Une participation de l'État à hauteur de 9 000,00 €
- Une participation de la Région Haut-de-France à hauteur de 14 006,00 €
- Une participation des villes à hauteur de 11 690,00 €

II Programmation en veille active :

1. Action « Cravate Solidaire Mobile » - CRAVATE SOLIDAIRE - action nouvelle

Cette action est mixte pour son intervention en quartiers prioritaires et en quartiers de veille.

Objectifs : Générer une dynamique de remise à l'emploi auprès de 25 personnes issues des quartiers prioritaires par des ateliers cravate mobile

- Organiser 5 ateliers coup de pouce avec la cravate solidaire mobile dans 5 quartiers veille pour un total de 25 personnes.
- Accompagnement à la réinsertion professionnelle via un entretien, gestion du stress, aide au discours et estime de soi avec la remise d'un vêtement complet professionnel.
- Dans le cadre d'une intervention territoriale plus globale appuyée également via l'État, le Département et Pôle Emploi

Le coût global est de :	48 978,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de :	2 400,00 €
La Région subventionne cette action à hauteur de :	9 006,00 €
Autres financements :	30 728,00 €

2. Action « Boostons notre bien-être en santé » - EPISOL59 - action nouvelle

Cette action est mixte pour son intervention en quartiers prioritaires et en quartiers de veille. Elle bénéficie d'un appui de l'ARS.

Objectifs : Promouvoir la santé des bénéficiaires de l'épicerie solidaire.

- par le sport (découverte du patrimoine) ;
- par les ateliers de sophrologie et yoga (lien intergénérationnel) et équilibre alimentaire ;
- par les ateliers de sensibilisation et compétences psycho-sociales ;
- Promouvoir des comportements favorables à la santé, au développement physique et mental après d'au moins 140 bénéficiaires accueillis par EPISOL59 sur 16 mois dont 30 personnes, hommes et femmes issues des QPV et communes en veille.

Le coût global est de :	27 142,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de :	5 000,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	3 000,00 €
Autres financements :	14 142,00 €

3. Action « La clé d'un tremplin, c'est vous ! » - EPISOL59 - action reconduite

Cette action est mixte pour son intervention en quartiers prioritaires et en quartiers de veille.

Objectifs :

- Remobiliser les bénéficiaires vers un accompagnement socio-professionnel.
- Développer la notion de parcours vers l'insertion professionnelle.
- Consolider les liens avec les acteurs du service public de l'emploi.
- Accompagner 40 personnes, hommes ou femmes.

Le coût global est de :	24 550,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de :	6 000,00 €
L'État subventionne cette action à hauteur de :	6 000,00 €
La ville de Dechy subventionne cette action à hauteur de :	350,00 €
La ville de Guesnain subventionne cette action à hauteur de :	350,00 €
La ville de Sin le Noble subventionne cette action à hauteur de :	500,00 €
Autres financements :	11 350,00 €

Les deux actions suivantes sont financées exclusivement en veille sans co-financement de l'Etat (veille exclusive), mobilise uniquement Douaisis Agglo, les villes concernées et la Région Haut-de-France.

4 Action « Fresqu'erchin » - CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG D'ESQUERCHIN - action nouvelle

Objectifs : Réalisation participative d'une fresque avec les habitants du quartier Faubourg d'Esquerchin (Ville en veille).

- Embellir le quartier et favoriser les liens intergénérationnels.
- Développer une cohésion entre les acteurs associatifs du quartier.

Le coût global est de :	18 253,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de :	5 490,00 €
La ville de Douai subventionne cette action à hauteur de :	5 490,00 €
Autres financements :	7 273,00 €

5. Action « Agir Bouger Ensemble » - CENTRE SOCIAL DE DECHY ET LA MAISON POUR TOUS DE GUESNAIN - action nouvelle

Objectifs : Projet citoyen sur les villes en veille de Dechy et Guesnain.

- Maintenir la dynamique associative et les prises d'initiative des habitants.
- Soutenir des projets inter-associatifs dans la construction d'événements communaux et intercommunaux.
- Poursuivre et densifier la coopération intercommunale initiée dans le cadre des Projets d'Initiative Citoyenne de la Région.

Le coût global est de :	15 000,00 €
La participation de Douaisis Agglo est de :	5 000,00 €
La Région subventionne cette action à hauteur de :	5 000,00 €
La ville de Dechy subventionne cette action à hauteur de :	2 500,00 €
La ville de Guesnain subventionne cette action à hauteur de :	2 500,00 €

La programmation « villes en veille » 2023 regroupe 5 actions communautaires pour un coût total s'élevant à 133 923,00 € avec des subventions mobilisables à hauteur de 58 586,00 € :

- Une **participation de Douaisis Agglo à hauteur de 23 890,00 €** ;
- Une participation de l'État à hauteur de 9 000,00 € ;
- Une participation de la Région à hauteur de 14 006,00 €.
- Une participation des villes à hauteur de 11 690,00 €

Cette programmation de veille s'additionne à celle de la programmation du Contrat de Ville d'un montant de 197 804,00 € pour 14 actions (hors ingénierie), portant un **total d'intervention programmation contrat de ville Douaisis Agglo à 221 695,00 € pour 19 actions.**

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'approuver la programmation prévisionnelle « villes en veille » 2023 précédemment présentée,
- de prendre en charge les participations financières Douaisis Agglo visées dans la présente programmation,
- de conditionner le versement de chaque participation de Douaisis Agglo à l'obtention par le demandeur des subventions de l'État, de la Région et des communes visées dans les présentes programmations et à leur validation en comité de pilotage contrat de ville 2023.
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : La programmation Villes en veille, c'est vraiment très volontariste de la part de l'agglo, on y a mis un budget, ce n'est pas une obligation.

M. KACZMAREK : Et 2023 c'est un bon cru, on est très content car finalement on a 5 actions à vous présenter en délibérations ce soir, dont 4 nouvelles. Ça faisait quelques années où on essayait de booster un peu la possibilité pour les communes d'émarger aux actions dans les situations en veille, avec une difficulté, c'est que les communes manquant d'ingénierie, pour déposer un dossier, il faut que quelqu'un tienne le stylo, s'il n'y a personne pour le tenir, on ne peut pas déposer de projets. Cette année on vous présente 4 actions nouvelles, l'une qui s'intitule « la cravate solidaire », c'est quelque chose qui fonctionne très bien, à l'échelle nationale d'ailleurs, c'est une action qui est pratiquée un peu partout, et qui consiste à aider les personnes à avoir une bonne présentation lorsqu'elles vont à un entretien d'embauche. Ça paraît basique mais il y a des gens qui sont tellement loin de l'emploi, ils n'ont pas fait d'entretien depuis très longtemps, bien se présenter devant un employeur c'est important si on veut être embauché. Ensuite il y a une action qui porte sur le bien-être avec EPISOL, je fais une petite pause là-dessus, on fait un vrai travail avec l'épicerie solidaire, un travail très intéressant, car vous savez, tout le monde connaît les invisibles, on en parle beaucoup, il y a des endroits où on peut les rencontrer, là où ils vont par nécessité, les épiceries solidaires c'est un des lieux où ils se rendent par nécessité, pour tout simplement avoir à manger. On ne se contente pas dans ce cadre là, dans le travail avec l'association, de leur donner simplement à manger, on prend en compte la personne, on discute avec elle, on arrive à avoir des partenariats avec l'AFAD par exemple, on donne des cours d'informatique, on parlait du numérique tout à l'heure, on leur parle de santé, on leur parle d'emploi, il y a des relais qui sont faits avec le PLIE, la Mission locale etc. Ce sont des lieux où à partir de la personne et de ses problématiques, on arrive à trouver des solutions multiples et variées. Donc c'est un domaine concernant le bien-être. Il y a une action qui est du classique de la politique de la ville qui est une action intergénérationnelle dans les quartiers, à travers le travail sur une fresque au faubourg d'Esquerchin. Une autre action, « Agir et bouger ensemble », qui est assez remarquable car elle réunit deux communes, la commune de Guesnain et la commune de Dechy ont travaillé ensemble sur ce dispositif. Je tenais à le signaler. Donc nous avons au total 19 actions avec les actions en veille, pour un montant total de l'agglo de 221 695 euros.

M. LE PRÉSIDENT : On est au rendez-vous. Est-ce qu'il y a des remarques ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 – Equipements culturels

8.1 – ARKEOS - Prix de vente des catalogues d'exposition du musée Arkéos

EXPOSÉ

Le musée-parc Arkéos organise chaque année une exposition temporaire qui présente du mobilier archéologique des réserves et du musée et d'institutions partenaires de la région.

Ces expositions font l'objet d'un marché public pour la conception scénographique qui accompagne le visiteur et valorise les collections exposées.

Un catalogue est édité à chaque exposition permettant au public de prolonger sa visite. Le contenu reprend les informations des panneaux de l'exposition, notamment des éléments scientifiques et graphiques avec quelques modifications. Ce catalogue se présente sous un même format et une même pagination à chaque exposition (21x21 cm, 24 pages).

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'autoriser la vente des catalogues d'exposition au format standard définis ci-dessus au prix de 6 € TTC.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Je laisse la parole à Caroline, sur les équipements culturels.

Mme SANCHEZ : Notamment sur le prix de vente des catalogues d'exposition du musée ARKEOS. Le musée organise chaque année une exposition temporaire qui présente du mobilier archéologique des réserves et du musée, et d'institutions partenaires de la région. Ces expositions font l'objet d'un marché public pour la conception scénographique qui accompagne le visiteur et valorise les collections exposées. Un catalogue est édité à chaque exposition, permettant au public de prolonger sa visite, le contenu reprend les informations des panneaux de l'exposition, notamment des éléments scientifiques et graphiques, avec quelques modifications, et le catalogue se présente sous un même format et une même pagination à chaque expo. Il vous est proposé la vente de ces catalogues d'expo à 6 euros TTC.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de souci ? Je peux considérer que c'est adopté ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 – Transition agricole et alimentaire

9.1 – Adhésion au Groupement d'Intérêt public du CERDD (Centre Ressource du Développement Durable)

EXPOSÉ

Le CERDD (Centre de Ressource du Développement Durable) est un Groupement d'Intérêt Public porté par l'Etat et la Région. Il accompagne la généralisation du Développement Durable et la prise en compte des enjeux du dérèglement climatique. Il encourage la mobilisation des acteurs, contribue aux innovations et aide les organisations publiques et privées à être plus opérationnelles et à inscrire leur engagement vers de nouveaux modèles.

Depuis plusieurs années, le CERDD soutient DOUAISIS AGGLO dans ses actions liées au Développement Durable et notamment dans sa politique en faveur d'une agriculture et une alimentation saine, locale et durable. Aussi, par exemple, le CERDD est partenaire du programme TETRAA dans le cadre de la co-construction participative d'une programmation contre la précarité alimentaire.

Le CERDD offre la possibilité aux territoires d'adhérer en tant que membre, moyennant une adhésion annuelle liée au poids de population, afin de pouvoir accompagner DOUAISIS AGGLO dans sa démarche de Développement Durable et de prendre part aux instances de décision de la structure.

A titre d'exemple, la M.E.L. et les Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin et Amiens Métropole sont adhérentes à ce groupement.

Par délibération en date du 20 décembre 2018, DOUAISIS AGGLO a contractualisé une adhésion et une convention de partenariat pour une durée de 3 ans. Pour renforcer ce partenariat, il est proposé aujourd'hui que DOUAISIS AGGLO adhère au Groupement d'Intérêt Public pour une durée indéterminée.

M. Jean-Luc HALLÉ est le représentant de Douaisis Agglo au sein du CERDD suivant délibération du Conseil du 17.10.2020.

Aussi, il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'approuver l'adhésion de DOUAISIS AGGLO au CERDD en tant que membre,
- de régler les cotisations d'adhésions annuelles (valeur actuelle de la cotisation : 8 000 € / an)
- d'adopter la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public CERDD,
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer tout acte relatif à cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : On passe à la transition agricole et alimentaire, c'est d'actualité, on sort du salon de l'agriculture, où Douaisis Agglo était autour des tables rondes, et avec toute son équipe, donc on a pu échanger sur le monde agricole de façon générale.

M. HALLE : Il y a plusieurs délibérations je vais essayer de ne pas être trop long. La première concerne l'adhésion au groupement d'intérêt public, qui est le CERDD, le Centre de ressources du développement durable. Pour ceux qui s'intéressent au développement durable, je vous conseille d'aller voir leur site sur internet, c'est une structure qui fait un travail superbe, un travail extraordinaire, dans tous les domaines concernant le développement durable. On a adhéré il y a déjà quelques années, il fallait renouveler tous les 3 ans. Ici l'objectif c'est d'avoir une adhésion qui soit à durée indéterminée, même si le jour où on veut sortir, on peut sortir. C'est une structure qui vaut la peine d'être connue, qui nous aide beaucoup dans le domaine de notre politique alimentaire et agricole, donc on vous propose de passer à une adhésion à durée indéterminée. Pour information, ça regroupe l'Etat, la région, ça regroupe tout sorte de collectivités, de structures associatives, et l'adhésion pour l'agglo ça coûte 8000 euros par an.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de souci ? Je peux considérer qu'elle est adoptée ? Merci.

M. Jean-Luc HALLÉ ne participe ni au débat ni au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 – Transition agricole et alimentaire

9.2 – Programmation ALIMCAD 2022 – Association UFC Que Choisir – Avenant financier

EXPOSÉ

Par délibération en date du 17 décembre 2021, et dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, DOUAISIS AGGLO a approuvé des conventions de subvention avec plusieurs structures, dont la convention qui est concernée par les dispositions explicitées dans la présente délibération.

L'action « Les bons réflexes alimentaires – volet 2 » de l'association UFC Que Choisir, délibérée dans le cadre de la programmation ALIMCAD 2022, prévoit la réalisation de 20 interventions pour sensibiliser à l'alimentation durable. L'association a été sollicitée pour réaliser 12 interventions supplémentaires, soit un total de 32 interventions.

La convention de l'UFC Que Choisir prévoit initialement en son article 3 les dispositions suivantes :

« Article 3 : Exécution financière de la convention et modalités de versement »

Le montant de la subvention s'établit à 4 800 € (Quatre mille huit cents euros).

La subvention est imputée au crédit du poste 6574 du budget développement économique de DOUAISIS AGGLO.

Cette subvention fera l'objet d'un versement en deux temps :

- 50% à signature de la convention, soit 2 400 € (nets de taxe).
- Le solde, sur production :
 - o des livrables notés dans la fiche de candidature ;

- d'un bilan financier de l'opération pour laquelle une participation financière est accordée, certifié par le bénéficiaire (trésorier ou responsable) ;
- d'un compte rendu d'exécution détaillant le déroulement (avec invitations, feuilles d'épargne, compte-rendu) et les résultats de l'action (bilan quantitatif et qualitatif, analyse sur les freins et leviers observés, perspectives et solutions...), visé en original par le représentant légal de la structure.

Le versement sera effectué par mandat administratif. »

Il vous est proposé de modifier l'exécution financière de la convention, disposition prévue à l'article 3, de la façon suivante :

« Article 3 : Exécution financière de la convention et modalités de versement »

Le montant de la subvention s'établit à **7 680 € (sept mille six cent quatre-vingts euros)**.

La subvention est imputée au crédit du poste 6574 du budget développement économique de DOUAISIS AGGLO. Cette subvention fera l'objet d'un versement en deux temps :

- Un premier versement à la signature de la convention, soit 2 400 € (nets de taxe).
- Le solde, sur production :
 - des livrables notés dans la fiche de candidature ;
 - d'un bilan financier de l'opération pour laquelle une participation financière est accordée, certifié par le bénéficiaire (trésorier ou responsable) ;
 - d'un compte rendu d'exécution détaillant le déroulement (avec invitations, feuilles d'épargne, compte-rendu) et les résultats de l'action (bilan quantitatif et qualitatif, analyse sur les freins et leviers observés, perspectives et solutions...), visé en original par le représentant légal de la structure.

Le versement sera effectué par mandat administratif.

Les autres articles restent inchangés.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'adopter l'avenant financier à la convention de subvention avec l'association UFC Que Choisir – Douai,
- d'autoriser le président ou son représentant délégué à signer cet avenant et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : On passe à la 9.2, sur ALIMCAD.

M. HALLE : C'est un avenant financier. L'association UFC Que Choisir nous avait proposé un projet qu'on avait retenu. Ils ont été un peu victimes de leur succès, ils ont dû faire un certain nombre d'interventions supplémentaires, avec notre accord verbal. Là il s'agit de payer le surplus. Ça nous coûtait 4800 euros, ça va nous coûter 7680 euros, pour un travail qui est bien fait, UFC Que Choisir fait un excellent travail dans le domaine de l'éducation à l'alimentation, lire les étiquettes, savoir faire ses courses, des choses qui semblent évidentes mais qui sont loin d'être évidentes pour une grande partie de notre population.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de souci ? Pas de prise de parole ? Je considère qu'elle est adoptée ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 – Transition agricole et alimentaire

9.3 – Programmation ALIMCAD 2023

EXPOSÉ

Le programme d'actions ALIMCAD est l'un des trois volets du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de DOUAISIS AGGLO, également composé des programmations AGRICAD et BIOCAD.

ALIMCAD est le fruit d'une concertation territoriale qui s'est déroulée sur 2 ans en 2016 et 2017 et a réuni 106 structures d'horizons divers. C'est une programmation pluriannuelle et multi partenariale, tant dans son élaboration et son suivi que dans sa mise en œuvre.

ALIMCAD a vocation à faire de l'alimentation un levier du mieux-vivre des habitants sur le territoire de DOUAISIS AGGLO.

Ce programme est composé de 21 actions concrètes qui s'articulent autour de 3 enjeux spécifiques :

1. La santé des habitants préservée et améliorée
2. Un cadre de vie sain, source de bien-être
3. L'accès pour tous à une alimentation de qualité

L'éducation, l'information et la sensibilisation des acteurs et consommateurs y sont également présentes comme enjeu transversal.

Pour accompagner la mise en œuvre de cette programmation, DOUAISIS AGGLO a mis en place un appel à projets annuel, qui a permis de soutenir financièrement 4 projets en 2018, 8 projets en 2019 et 14 projets en 2020, 7 projets en 2021 et 12 projets en 2022.

Suite à l'appel à projets lancé pour la programmation 2023, DOUAISIS AGGLO a de nouveau été sollicitée pour accompagner financièrement des actions portées par des associations, qui se dérouleront sur le périmètre d'intervention du programme ALIMCAD, soit les 35 communes du territoire de DOUAISIS AGGLO.

Les 17 dossiers proposés favorisent une approche pédagogique autour de l'alimentation saine, locale et durable, à destination d'une grande diversité de publics (scolaires, jeunes de 16 à 25 ans, familles, personnes en situation de précarité, acteurs relais associatifs, agriculteurs) et les actions sont réparties sur l'ensemble du territoire de DOUAISIS AGGLO, tant en milieu rural qu'urbain. Ces actions sont complémentaires des actions menées dans le cadre du Contrat de ville. Pour cette nouvelle programmation, 4 nouveaux partenaires ont proposé des actions.

Elles complètent par ailleurs les actions menées par DOUAISIS AGGLO dans le cadre d'ALIMCAD, dont par exemple l'éducation alimentaire de la jeunesse en milieu scolaire, le développement de formations et d'actions de sensibilisation pour limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens ou encore l'organisation d'une semaine de l'alimentation durable pour promouvoir une alimentation saine, locale et durable pour tous sur le territoire.

Ainsi, il est proposé la validation de la programmation suivante :

Action 1 – AGSS DE L'UDAF – « Tous en Toque »

Descriptif synthétique de l'action :

Nouveau partenaire, l'Association de Gestion des Services Spécialisés de Union départementale des associations familiales (AGSS de l'UDAF), souhaite contribuer à la politique ALIMCAD à travers la sensibilisation de son public à l'alimentation durable. Pour cela, elle prévoit l'organisation d'un concours cuisine en partenariat avec le centre Hélène Borel et une école hôtelière « Notre Dame de la Providence » située à Orchies.

Durant une journée, des groupes mixtes formés par des personnes en situation de handicap, des parents, des professionnels ainsi que apprentis de l'école hôtelière devront cuisiner un repas complet sur le thème de la cuisine du Nord. Les produits utilisés seront issus du Jardin de Cocagne afin de faire découvrir aux participants de nouveaux produits et des producteurs locaux. Cette journée sera l'occasion pour l'association de sensibiliser son public aux enjeux de l'alimentation durable et de leur apprendre à cuisiner sainement. L'association UFC Que Choisir participera à cette journée en proposant des ateliers de sensibilisation sur les additifs alimentaires, le nutri-scores, l'alimentation équilibré, etc.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :

Action 12 - Sensibilisation partout et pour tous

Action 13 - Une semaine de l'alimentation durable

Action 16 - Accompagnement du changement de comportements alimentaires des mangeurs

Coût global de l'action : 2 000,00 €

Participation de DOUAISIS AGGLO : 1 600,00 €

Autres co-financements : Financement propre

Action 2 – APROBIO – « Mon assiette santé diversifiée »

Descriptif synthétique de l'action :
 Pour la programmation ALIMCAD 2023, A PRO BIO propose de poursuivre la sensibilisation autour des perturbateurs endocriniens et de l'alimentation avec le volet 5 de « Papilles et hormones : mon assiette santé ». En complément, A PRO BIO souhaite poursuivre l'action « Papilles et alimentation biologique » afin de sensibiliser des publics cibles spécifiques à l'alimentation biologique et compléter les politiques de développement de l'agriculture et de l'alimentation biologique. Aussi, A PRO BIO souhaite développer un nouveau projet multi-partenarial en organisant un « Défi alimentation » avec des entreprises du territoire. Enfin, A PRO BIO s'inscrit dans le projet RADIS piloté par Douaisis Agglo pour favoriser l'accessibilité de tous à une alimentation de qualité, en participant aux temps de concertation et de co-construction.

Dans le cadre de « Papilles et hormones », A PRO BIO souhaite renforcer son action en faveur du public lycée et étudiant, et propose :

- L'animation de cinq *Escape Game* « Hormones hors normes » autour des perturbateurs endocriniens, créés dans le cadre de la programmation ALIMCAD 2020.

Dans le cadre de « Papilles et alimentation biologique », A PRO BIO souhaite poursuivre la sensibilisation à l'alimentation biologique avec des outils ludiques et adaptés à des publics ciblés :

- 2 animations « Petits jeux sur la bio » à destination d'un public senior ;
- La diffusion et la mise à jour de l'outil « Chasse au trésor pour sensibiliser 10 écoles du territoire à l'occasion de la semaine de l'alimentation durable 2023.

Afin d'organiser le « Défi alimentation familles » en entreprise, A PRO BIO souhaite mobiliser les responsables RSE/RSO des entreprises et travailler sur le montage financier public/privé de cette action. L'année 2023 permettra la mise en place effective de ces parcours d'accompagnement.

Enfin, dans le cadre du Projet RADIS piloté par Douaisis Agglo, A PRO BIO mobilise son expertise en participant à un groupe de réflexion pour l'élaboration d'un nouveau modèle d'accessibilité à une alimentation de qualité.

Sur le volet restauration collective, DOUAISIS AGGLO travaille depuis 2012 pour accompagner les 35 communes afin d'améliorer la qualité des repas, notamment en matière de produits régionaux, de produits en agriculture biologique et d'introduction des protéines végétales. DOUAISIS AGGLO a été sollicitée par un nouvel acteur public, le ministère des Armées, afin de l'accompagner dans la restauration collective sous la forme d'un accompagnement de 5 jours, à travers les actions suivantes :

- Un rendez-vous pour travailler sur le sourcing des produits bio et SIQO en région ;
- Une formation cuisine pour améliorer l'offre en menus végétariens et en bio ;
- Un atelier de sensibilisation pour accompagner le changement culturel lié aux protéines végétales et pour sensibiliser à l'alimentation biologique.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :

Action 1 – Thématique annuelle alimentation – santé (2018-2019 : Perturbateurs endocriniens).

Action 4 – Education alimentaire de la jeunesse.

Action 5 – Réduire le gaspillage alimentaire et la production de déchets liés à l'alimentation, à l'échelle des consommateurs.

Action 12 – Sensibilisation partout et pour tous.

Action 13 – Une semaine de l'alimentation durable.

Action 16 – Accompagnement au changement de comportements alimentaires des mangeurs.

Action 18 – Développement d'initiatives alimentaires solidaires et durables.

Coût global de l'action : 18 900 €

Participation de DOUAISIS AGGLO : 15 120 €

Autres co-financements : auto-financement.

Action 3 – BANQUE ALIMENTAIRE DU NORD – « La débrouille culinaire »

Descriptif synthétique de l'action :

Pour cette nouvelle année, la Banque Alimentaire souhaite réitérer le projet « La débrouille culinaire ». Celui-ci vise à accompagner les bénéficiaires dans leurs changements de pratiques alimentaires grâce à des ateliers pédagogiques et de sensibilisation ainsi que des formations. Les ateliers porteront sur des thématiques telles que l'alimentation, le petit budget, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'hygiène, la santé ou encore l'activité physique pour tout public. Elles porteront également sur les thèmes des protéines végétales et de l'équilibre alimentaire.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :

Action 13 – Une semaine de l'alimentation durable.

Action 16 – Accompagnement au changement de comportements alimentaires des mangeurs.

Action 18 – Développement d'initiatives alimentaires solidaires et durables.

Coût global de l'action : 6 831,10 €

Participation de DOUAISIS AGGLO : 2 000,00 €

Autres co-financements : DRAAF et APAS

Action 4 – BDE IMT NORD EUROPE – « Paniers de fruits et légumes bio »

Descriptif synthétique de l'action :

Le bureau des étudiants de l'IMT Nord Europe propose de renouveler le projet « paniers de fruits et légumes bio » pour la seconde année. Ce projet permet de rendre accessible aux étudiants des paniers de fruits et légumes bio et locaux.

Pour l'année 2023, 600 paniers seront distribués, à l'occasion de 15 distributions. Les paniers sont constitués grâce aux productions de M. CARUYER, exploitant du Jardin des Romarins. Chaque panier a une valeur de 6€, dont 50 % sont pris en charge par les étudiants et 50 % sont pris en charge par Douaisis Agglo. En complément, le bureau des étudiants souhaite aussi sensibiliser son public à l'alimentation durable et au sujet des perturbateurs endocriniens.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :

Actions 12 – Sensibilisation partout et pour tous.

Action 16 – Accompagnement au changement de comportements alimentaires des mangeurs.

Action 18 – Développement d'initiatives alimentaires solidaires et durables.

Coût global de l'action : 4 320,00 €

Participation de DOUAISIS AGGLO : 2 160,00 €

Autres co-financements : auto-financement

Action 5 – BIO EN HAUTS-DE-FRANCE – « Dispositif P.A.N.I.E.R.S. »

Descriptif synthétique de l'action :

Le projet « P.A.N.I.E.R.S. » (Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Ecologique, Régionale et Solidaire) vise à développer et consolider la distribution de paniers bios et locaux, à des prix réduits pour les consommateurs en situation de précarité, au travers de structures relais. En 2022, Bio en Hauts-de-France et Jardin de Cocagne ont consolidé leur partenariat. Cette année, ils travaillent ensemble pour distribuer environ 1000 paniers, toutes les deux semaines, auprès de 6 structures relais du territoire.

L'action prévoit ainsi :

- Livraisons, toutes les deux semaines, de paniers diversifiés : les producteurs s'organisent, deux fois par mois pour fournir chacun à leur tour leurs produits afin de proposer des paniers de légumes diversifiés. Les structures-relais enregistrent les commandes de leurs usagers et les transmettent aux producteurs grâce à un outil de gestion en ligne. Le jour de la livraison (mardi), l'épicerie solidaire Du Miel sur Mes Tartines collectera sur les fermes les légumes des producteurs, puis livrera les structures-relais. Les usagers pourront récupérer leurs paniers auprès de leur structure-relai.
- En parallèle, le Jardin de Cocagne du Raquet proposera des "paniers solidaires" dans le cadre du Réseau

national Coccagne aux structures avec lesquelles il travaille actuellement et aux nouvelles structures venant les solliciter. Ces paniers permettent de toucher un public présentant un quotient familial inférieur au public du dispositif P.A.N.I.E.R.S.

- La poursuite de l'accompagnement du public vers un mieux-vivre alimentaire et vers une découverte de l'agriculture bio locale. Pour cela, des visites de fermes seront organisées, en complément des ateliers cuisine.
- La poursuite des comités de pilotage et des réunions techniques pour aller plus loin dans le développement d'un modèle pérenne sur le Douaisis.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :

Action 12 – Sensibilisation partout et pour tous.

Action 13 – Une semaine de l'alimentation durable.

Action 16 – Accompagnement au changement de comportements alimentaires des mangeurs.

Action 18 – Développement d'initiatives alimentaires solidaires et durables

Coût global de l'action : 24 100,00 €

Participation de DOUAISIS AGGLO : 19 280,00 €

Autres co-financements : Département du Nord

Action 6 – CENTRE SOCIAL DE FRAIS-MARAIS – « Les plats des grands pour les petits »

Descriptif synthétique de l'action :

Nouveau partenaire d'ALIMCAD, le centre social de Frais-Marais a pour projet d'accompagner les parents et les professionnels de la petite enfance pour améliorer l'alimentation des plus jeunes et développer l'éducation alimentaire des enfants. Au travers d'ateliers, l'objectif sera de leur donner les clés pour une alimentation durable et adaptée aux enfants malgré les contraintes liées au budget.

Le projet se déroulera selon 3 axes :

- La création et l'animation de groupes de parole de parents et de grands parents qui échangent sur l'importance de la qualité des repas dans la croissance de leurs enfants et petits-enfants.
- Animation de 3 ateliers par mois :
 - o Un atelier jardinage
 - o Un atelier cuisine
 - o Un atelier thématique (petit budget, agriculture biologique, etc)
- Le montage d'un projet avec des agriculteurs du territoire afin de permettre un accès géographique aux produits de qualité.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :

Action 3 - L'alimentation de la petite enfance.

Action 7 - Promotion du jardinage au naturel.

Action 13 – Une semaine de l'alimentation durable.

Action 17 - Formation et accompagnement « des personnes relais ».

Coût global de l'action : 13 943,00 €

Participation de DOUAISIS AGGLO : 8 339,00 €

Autres co-financements : CAF, Commune de Douai

Action 7 – EPISOL 59 – « A nos assiettes ! »

Descriptif synthétique de l'action :

L'action « A nos assiettes ! » proposée par l'épicerie solidaire EPISOL 59, à Guesnain, vise à accompagner les adhérents de l'épicerie solidaire vers une plus grande autonomie et des comportements alimentaires plus durables. Pour la 3^{ème} année, 3 groupes d'une dizaine de personnes adhérentes à l'épicerie seront mobilisés pour participer à ces cycles de 10 ateliers. Le programme des ateliers sera co-construit avec les participants lors du premier atelier, à partir de leurs attentes et de leurs représentations. Ils seront animés par les salariés de l'épicerie, les bénévoles

compétents, et ponctuellement par des intervenants extérieurs.

En parallèle, EPISOL 59 souhaite renouveler son partenariat avec SOLAAL et la Banque Alimentaire grâce à l'organisation d'une journée commune à l'occasion de la semaine de l'alimentation durable.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :

Action 12 - Sensibilisation partout et pour tous.

Action 13 - Une semaine de l'alimentation durable.

Action 16 - Accompagnement du changement de comportements alimentaires des mangeurs.

Action 18 - Des initiatives alimentaires solidaires et durables.

Coût global de l'action : 13 995,00 €

Participation de DOUAISIS AGGLO : 8 000,00 €

Autres co-financements : ANDES

Action 8 – LA BONNE BECHE – « Tous.tes au jardin ! »

Descriptif synthétique de l'action :

Nouveau partenaire d'ALIMCAD, l'association "La bonne bêche" souhaite développer la production potagère familiale, comme levier de mieux-vivre et d'autonomie alimentaire. L'association anime les jardins familiaux des Epis du Raquet, à Sin-le-Noble, sur des terrains d'une superficie de 11 818 m². L'association a identifié des enjeux en matière d'animation du site, concernant les liens et l'entraide entre les jardiniers occupant des parcelles individuelles et le lien au quartier, mais également en matière d'adaptation des productions au regard du contexte climatiques.

Pour y répondre, l'action de "La bonne bêche" va mener deux actions en 2023 :

- La réalisation d'une étude de conception-design en permaculture
- L'animation d'un cycle de 12 ateliers qui permettront la montée en compétence des jardiniers sur les sujets suivants : permaculture, techniques de culture et de paillage, gestion de l'eau, introduction de fruitiers et de plantes mellifères, intégration des animaux dans le modèle de production, compostage, etc. Une partie de ces ateliers sera ouverte aux habitants du quartier, afin de favoriser l'ouverture sur le quartier et permettre la montée en compétence des habitants en matière d'autoproduction alimentaire.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :

Action 6 – Accompagnement des projets d'autoproduction partout où c'est possible.

Action 7 : Promotion du jardinage au naturel.

Action 12 - Sensibilisation partout et pour tous.

Action 13 - Une semaine de l'alimentation durable.

Action 16 - Accompagnement du changement de comportements alimentaires des mangeurs.

Action 18 - Des initiatives alimentaires solidaires et durables.

Coût global de l'action : 5 000,00 €

Participation de DOUAISIS AGGLO : 4 000,00 €

Autres co-financements : commune de Sin-Le-Noble et auto-financement.

Action 9 – LA FERME DU TEMPS JADIS – « De la graine à l'assiette »

Descriptif synthétique de l'action :

La Ferme du Temps Jadis est un acteur majeur dans l'éducation et la sensibilisation au jardinage au naturel et à l'alimentation durable. Cette année, elle souhaite organiser de nombreuses journées à l'attention des scolaires et des publics afin de leur permettre de se familiariser avec les plantes et leurs liens avec l'alimentation et la préservation tant de la santé que de la biodiversité.

Concrètement, pour le public, elle prévoit l'organisation de :

- 5 journées sur le jardinage au naturel (entretiens des arbres, récoltes de fruits, greffes des arbres fruitiers, ...);

- 1 journée de découverte des légumes anciens.

En complément, pour le public scolaire, elle prévoit l'organisation de :

- 3 demi-journées « Le rallye du petit jardinier » durant lesquelles les enfants apprendront à produire des graines potagères et découvriront le jardin pédagogique ;
- 1 animation « de la farine au pain » pour leur faire découvrir les différentes céréales et le processus de fabrication du pain ;
- 1 journée de fabrication de jus de pomme suivie d'une dégustation de leur production.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :

Action 4 - L'éducation nutritionnelle et alimentaire de la jeunesse
Action 7 - Promotion du jardinage au naturel
Action 12 - Sensibilisation partout et pour tous
Action 13 - Une semaine de l'alimentation durable.

Coût global de l'action : 5 345,00 €

Participation de DOUAISIS AGGLO : 4 276,48 €

Autres co-financements : auto-financement

Action 10 – LES SENS DU GOUT – « Vers des communautés agissantes pour sensibiliser et éduquer les mangeurs »

Descriptif synthétique de l'action :

L'association Les Sens du Goût intervient depuis plusieurs années sur le territoire de Douaisis Agglo pour sensibiliser les habitants aux enjeux de l'alimentation durable.

Cette année, l'association souhaite former les acteurs relais, les associations locales, les acteurs du monde social, de l'aide alimentaire, et les partenaires d'ALIMCAD. Cette formation aura pour objectif de faire monter en compétence ces acteurs qui agissent au quotidien auprès des habitants afin de développer leurs projets et de faire émerger une communauté apprenante.

Concrètement, cette action prévoit l'animation de 4 demi-journées de découvertes des outils éducatifs, sur les thématiques suivantes :

- Le partage d'outils d'éducation alimentaire
- Le partage d'outils ressources pour les professionnels de la restauration collective
- Le partage d'outils d'animation d'atelier cuisine
- Le partage d'outils de dialogue territorial inclusifs

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :

Action 18 - Formation et accompagnement « des personnes relais ».
Action 19 - Création et animation d'un espace de gouvernance.

Coût global de l'action : 4 330,00 €

Participation de DOUAISIS AGGLO : 3 354,00 €

Autres co-financements : Agence Régionale de Santé.

Action 11 – PANIER LOCAL ETUDIANT – « Distribution de paniers locaux 2023 »

Descriptif synthétique de l'action :

Le « Panier local étudiant » vise à proposer une solution alimentaire saine, locale et solidaire, à travers la distribution paniers de fruits et légumes aux étudiants de la Faculté de Droit de Douai. Ces paniers sont composés de produits issus producteurs locaux, moyennant une participation financière symbolique des étudiants.

Les distributions auront lieu toutes les semaines, du 17 janvier au 31 mai, et du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023.

La participation financière de Douaisis Agglo permet de garantir l'accessibilité économique des paniers. Pour les

étudiants, la participation financière s'élève à 2 euros maximum.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :

Action 4 – Education alimentaire de la jeunesse.

Action 12 – Sensibilisation partout et pour tous.

Action 16 – Accompagnement au changement de comportements alimentaires des mangeurs.

Action 18 – Des initiatives alimentaires solidaires et durables.

Coût global de l'action : 15 376,00 €

Participation de DOUAISIS AGGLO : 6 500,00 €

Autres co-financements : Université d'Artois, Région Hauts-de-France, commune de Douai.

Action 12 – PLANETE SCIENCES HAUTS-DE-FRANCE – « Santé sucrée »

Descriptif synthétique de l'action :

Nouveau partenaire d'ALIMCAD, l'association Planète Sciences Hauts-de-France propose une approche ludique pour sensibiliser les habitants aux enjeux liés au sucre et à la santé. L'association propose l'accompagnement de 36 habitants, par le biais de 3 cycles d'accompagnement, comprenant chacun 6 séances. L'approche pédagogique proposée s'appuie sur une démarche d'investigation menée par chacun des participants, à travers les 6 ateliers suivants :

- Un atelier d'introduction pour comprendre les idées reçues liées au sucre, ainsi qu'un atelier de chimie pour fabriquer des bonbons et en découvrir la composition.
- Un atelier permettra d'étudier ses habitudes alimentaires liées à la consommation de sucre.
- Un atelier de cuisine moléculaire pour découvrir les bienfaits du sucre et son utilité dans le corps humain.
- Un atelier de terrain pour visiter la sucrerie de Francières, permettant d'aborder l'historicité du sucre en région et utilisations qui en sont faites aujourd'hui.
- Un atelier bilan, qui intègre une valorisation des acquis sous forme d'exposition.
- Une conférence-débat de clôture et un escape-game afin de créer de l'échange entre les participants.

Cette action est complémentaire des 3 cycles d'intervention qui seront menés dans le cadre du Contrat de Ville 2023.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :

Action 5 – L'alimentation au cœur des actions de promotion de la santé, un tremplin pour le bien-être de tous.

Action 12 – Sensibilisation partout et pour tous.

Action 16 – Accompagnement au changement de comportements alimentaires des mangeurs.

Coût global de l'action : 21 000,00 €

Participation de DOUAISIS AGGLO : 10 500,00 €

Autres co-financements : Etat, financements politique de la ville.

Action 13 – LA RECRE VERTE – « L'épicerie de Paulette et Ahmet »

Descriptif synthétique de l'action :

L'association La Récré Verte propose une approche immersive pour sensibiliser les enfants de 3 à 11 ans au développement durable, à travers des animations ludiques autour d'une épicerie éco-responsable. Concrètement.

La Récré Verte va réaliser :

- 3 semaines d'intervention avec l'épicerie écoresponsable « Paulette et Ahmet », réparties en milieu rural et en milieu urbain, comprenant chacune 8 ateliers, en partenariat avec l'association Les Sens du Goût (2 ateliers culinaires) et la Plateforme Santé du Douaisis (20 accompagnements sur le volet diététique proposé aux familles participantes aux interventions).

- 1 évènement festif commun aux interventions menées dans le cadre du Contrat de Ville

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :

Action 4 – Education alimentaire de la jeunesse
 Action 12 – Sensibilisation partout et pour tous.
 Action 13 – Une semaine de l'alimentation durable.
 Action 14 – Promouvoir l'alimentation durable avec des outils à portée de main
 Action 16 – Accompagnement au changement de comportements alimentaires des mangeurs.

Coût global de l'action : 20 575,00 €
Participation de DOUAISIS AGGLO : 16 460,00 €
 Autres co-financements : Fondation BIOCOOP

Action 14 – SOLAAL HAUTS-DE-FRANCE – « Lutter contre le gaspillage alimentaire des productions agricoles et approvisionner en produits frais les associations d'aide alimentaire de Douaisis Agglo »

Descriptif synthétique de l'action :

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'association SOLAAL (SOLidarité des producteurs Agricoles et des filières Alimentaires) souhaite renforcer son action de sensibilisation sur le don agricole vers des associations d'aide alimentaire. Son objectif est de faire connaître le don alimentaire aux acteurs du milieu agricole pour leur proposer une valorisation de leurs invendus et recenser les associations nationales habilitées en Hauts-de-France afin de leur offrir des produits frais et de qualité. Pour cela, elle prévoit des réunions de sensibilisation, l'organisation de glanages solidaires, la participation à des événements tel que la Semaine de l'Alimentation Durable et l'accompagnement des exploitants agricoles souhaitant faire un don.

En parallèle, SOLAAL participera au projet RADIS (Réseau pour une Alimentation Désirable, Inclusive et Solidaire), piloté par Douaisis Agglo, en apportant son expertise sur le sujet.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :

Action 8 – Mobilisation et accompagnement des entreprises du secteur alimentaire vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Action 12 – Sensibilisation partout et pour tous.

Action 13 - Une semaine de l'alimentation durable.

Action 18 – Des initiatives alimentaires solidaires et durables.

Coût global de l'action : 6 566,00 €

Participation de DOUAISIS AGGLO : 5 000,00 €

Autres co-financements : DRAAF, Conseil Départemental du Nord

Action 15 – UFC QUE CHOISIR – « LES BONS REFLEXES ALIMENTAIRES »

Descriptif synthétique de l'action :

L'association UFC-Que choisir Douai a pour but de sensibiliser et de défendre les intérêts des consommateurs notamment sur les questions alimentaires. Cette année, l'association propose de continuer à partager son expertise sur les produits de consommation alimentaire et d'outiller les consommateurs afin que les consommateurs puissent avoir les clés de l'alimentation durable

Pour sensibiliser les consommateurs à des pratiques de consommation durable, l'association souhaitent organiser 34 interventions durant l'année sur l'alimentation et les repères à notre portée pour éclairer nos choix alimentaires. Leur large champ d'intervention (centres sociaux, des CCAS, des maisons de quartier, ...) permettra de toucher un public diversifié.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :

Action 16 – Accompagnement au changement de comportements alimentaires des mangeurs.

Coût global de l'action : 10 200,00 €

Participation de DOUAISIS AGGLO : 8 160,00 €

Autres co-financements : Financement propres

Action 16 - Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux « A la découverte des fruits en Arleuisis »

Descriptif synthétique de l'action :

Avec « A la découverte des fruits en Arleuisis », le centre socio-culturel du SIRA confirme son souhait de proposer une éducation à une alimentation saine, locale et durable des plus jeunes sur l'Arleuisis, et d'aller plus loin en développant des actions pérennes autour de l'alimentation durable, via :

- la distribution bi-hebdomadaire de fruits sur 12 semaines pour 15 classes de l'Arleuisis ;
- la visite d'exploitations maraichères avec les 15 classes ;
- la mise en place d'ateliers de sensibilisation au goût dans les 15 classes ;
- l'animation d'ateliers pratiques de transformation cuisine parents-enfants pour favoriser l'implication des parents dans l'éveil sensoriel des enfants dans 4 écoles ;
- la mise en place de potagers dans 2 à 3 écoles ;
- la participation à la Semaine de l'alimentation durable.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :

Action 4 – Education alimentaire de la jeunesse.

Action 13 – Une semaine de l'alimentation durable.

Action 16 – Accompagnement au changement de comportements alimentaires.

Coût global de l'action : 21 220 €

Participation de DOUAISIS AGGLO : 16 976 €

Autres co-financements : autofinancement

Action 17 - Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux « Allons au jardin pour manger sain »

Descriptif synthétique de l'action :

Avec « Allons au jardin pour manger sain ! », le SIRA propose d'accompagner un groupe d'habitants vers une alimentation plus durable.

Cette mobilisation s'articulera autour de 3 temps :

- 1- La mobilisation des habitants autour de l'alimentation durable, avec la co-construction d'un programme qui répond aux attentes et questionnements des participants, puis l'animation d'ateliers qui permettent d'explorer les différentes dimensions d'une alimentation plus durable, et d'outiller ces consommateurs participants (randonnée gourmande, visite d'exploitations, atelier de transformation des aliments, ateliers de cuisine diététique, ateliers cuisine parents-enfants (pendant les vacances scolaires, pour les enfants de 2 à 11 ans).
- 2- L'aménagement et la gestion d'un potager avec le groupe : définition avec les participants du projet de potager selon leurs envies et contraintes, aménagement des espaces à cultiver, mise en culture et gestion au naturel du potager.
- 3- Participation à la Semaine de l'alimentation durable

L'action se déroulera d'avril à octobre 2023, à raison de deux demi-journées par semaine.

Ces actions s'appuieront sur l'équipe interne du centre socioculturel du SIRA, l'intervention de prestataires extérieurs, et en étroite collaboration avec DOUAISIS AGGLO, pour assurer la montée en compétences des animateurs, et la cohérence avec les actions mises en œuvre dans le cadre de la programmation ALIMCAD 2023 sur le Douaisis.

Actions du programme ALIMCAD auxquelles cette action contribue :

Action 4 – Education alimentaire de la jeunesse.

Action 6 – Accompagnement des projets d'autoproduction partout où c'est possible.

Action 7 – Promotion du jardinage au naturel.

Action 13 – Une semaine de l'alimentation durable.

Action 16 – Accompagnement au changement de comportements alimentaires.

Coût global de l'action : 24 090 €
 Participation de DOUAISIS AGGLO : 19 272 €
 Autres co-financements : Autofinancement

La programmation ALIMCAD 2023 sera donc la suivante :

**Tableau Récapitulatif des conventions 2023
 Mise en œuvre du programme ALIMCAD 2023**

Partenaire et projet	Montant en € de la subvention	Taux de financement de DOUAISIS AGGLO
AGSS de l'UDAF "Tous en toque !"	1 600,00 €	80 %
A PRO BIO "Mon assiette santé diversifiée"	15 120,00 €	80 %
BANQUE ALIMENTAIRE "La débrouille culinaire"	2 000,00 €	30%
BDE IMT NORD EUROPE " Paniers de fruits et légumes bio"	2 160,00 €	50 %
BIO EN HAUTS-DE-FRANCE "Dispositif P.A.N.I.E.R.S."	19 280,00 €	80 %
CENTRE SOCIAL DE FRAIS MARAIS "Les plats des grands pour les petits"	8 339,00 €	60 %
EPISOL 59 " A nos assiettes !"	8 000,00 €	57 %
LA BONNE BÊCHE « Tous.tes au jardin ! »	4 000,00 €	80 %
LA FERME DU TEMPS JADIS "De la graine à l'assiette"	4 276,48 €	80 %
LES SENS DU GOÛT "Vers des communautés agissantes pour sensibiliser et éduquer les mangeurs"	3 454,00 €	80 %

PANIER LOCAL ETUDIANT "Distribution de paniers locaux 2023"	6 500,00 €	42 %
PLANETE SCIENCES HAUTS-DE-FRANCE "Santé sucrée"	10 500,00 €	50 %
LA RECRE VERTE "L'épicerie de Paulette et Ahmet"	16 460,00 €	80 %
SOLAAL HAUTS-DE-FRANCE "Lutter contre le gaspillage alimentaire des productions agricoles et approvisionner en produits frais les associations d'aide alimentaire de Douaisis Agglo"	5 000,00 €	76 %
UFC QUE CHOISIR "Les bons réflexes alimentaires"	8 160,00 €	80 %
SIRA (Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux) « A la découverte des fruits en Arleusis » « Allons au jardin pour manger sain »	36 248,00 €	80%
TOTAL	151 097,48 €	

Cette programmation présente une partie des actions qui sollicitent des interventions financières. Elle pourra être complétée par d'autres actions des partenaires du programme ALIMCAD impliquant des subventions de la part de DOUAISIS AGGLO et qui seront soumises à la délibération des instances communautaires, mais aussi par des actions n'impliquant pas de subvention de la part de Douaisis Agglo et/ou d'actions mises en œuvre directement par DOUAISIS AGGLO.

Cette programmation sera alors enrichie en cohérence avec l'ensemble des autres actions retenues et mises en œuvre sur le territoire.

Ainsi, il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer les conventions de partenariats :
 - o Convention avec l'association AGSS DE L'UDAF ;
 - o Convention avec l'association A PRO BIO ;
 - o Convention avec l'association Banque Alimentaire du Nord ;
 - o Convention avec l'association BDE IMT NORD EUROPE ;
 - o Convention avec l'association Bio en Hauts-de-France ;
 - o Convention avec le Centre social de Frais-Marais ;
 - o Convention avec l'association EPISOL 59 ;
 - o Convention avec l'association La Bonne Bêche ;
 - o Convention avec l'association La Ferme du Temps Jadis ;
 - o Convention avec l'association Les Sens du Goût ;
 - o Convention avec l'association Panier Local Etudiant ;
 - o Convention avec l'association Planète Sciences Hauts-de-France ;
 - o Convention avec l'association La Récré verte ;
 - o Convention avec l'association SOLAAL Hauts-de-France ;
 - o Convention avec l'association UFC Que Choisir Douai,
 - o Convention avec le Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux.

- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter toutes les subventions mobilisables sur ces actions,
- d'autoriser le Président ou son délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision,
- de déléguer au Président ou son délégué la faculté de passer, le cas échéant, un avenant de reconduction d'une durée maximale d'un an.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : On continue avec ALIMCAD 2023.

M. HALLE : Je vous rappelle que la politique de transition agricole et alimentaire, c'est 3 piliers, AGRICAD, BIOCAD et ALIMCAD dans laquelle on trouve tout ce qui est lutte contre les perturbateurs endocriniens. Chaque année on fait un appel à projets, et on a des structures qui nous répondent, en sachant qu'en complément, nos personnels mettent en place aussi des actions directement par l'agglo, en sachant aussi, Freddy l'a évoqué tout à l'heure, qu'on travaille en transversalité avec les autres services de l'agglo qui sont engagés dans ce domaine là, avec le PLIE aussi, avec la Mission locale, avec d'autres structures extérieures. Et depuis qu'on a mis en place ce type d'appel à projets, on parle de 2018, chaque année vous avez les chiffres sur la présentation, chaque année on a davantage de structures qui nous rejoignent, car le problème alimentaire c'est véritablement un problème qui se développe, on a de plus en plus de gens qui sont en précarité alimentaire, à un tel point que nous venons de créer avec le financement de l'État, un poste à temps complet, pour gérer uniquement les problèmes de précarité alimentaire sur l'agglo, ça va être validé dans les jours qui viennent, et c'est la preuve que quelque part on peut s'en réjouir qu'on nous finance des postes, mais c'est aussi la preuve qu'on a une population qui est en grande souffrance. Vous avez là 16 partenaires, les 16 actions qui correspondent à plusieurs actions, le budget total est de 220 000 euros, sur lequel Douaisis Agglo intervient, subventionne, à hauteur de 151 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a des remarques ? Non, qui est pour ? A l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 – Transition agricole et alimentaire

9.4 – Programmation AGRICAD 2023

EXPOSÉ

Le programme d'actions AGRICAD est l'un des trois volets du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de DOUAISIS AGGLO, également composé des programmations ALIMCAD et BIOCAD.

Le programme AGRICAD est le fruit d'une évaluation et d'une concertation territoriale qui s'est déroulée sur 3 ans (2017-2020). C'est une programmation pluriannuelle (2021- 2026) et multi-partenariale, tant dans son élaboration et son suivi que dans sa mise en œuvre.

AGRICAD a vocation à accompagner tous les agriculteurs de DOUAISIS AGGLO afin qu'ils puissent améliorer leurs pratiques, dans un souci de viabilité économique et écologique, à réintégrer l'agriculture dans l'économie du territoire, à la rendre accessible et à valoriser le travail de l'agriculteur auprès des habitants. Plus largement, AGRICAD a également pour ambition de fédérer les partenaires de DOUAISIS AGGLO autour d'un projet commun de soutien et de développement de l'agriculture sur le territoire.

Ce programme est composé de 39 actions concrètes qui s'articulent autour de 5 objectifs stratégiques :

- Maintenir et développer un tissu d'exploitations agricoles dense et diversifié dans un contexte de forte pression foncière et de renouvellement générationnel des exploitants.
- Favoriser le bien-être des agriculteurs et recréer un lien de confiance entre le monde agricole et les habitants afin de lutter contre l'agribashing.
- Concilier préservation des ressources et efficacité des exploitations dans un contexte de changements climatiques.
- Replacer l'agriculture locale au cœur du système agro-alimentaire du territoire.

- Doter le territoire d'une gouvernance, d'une évaluation et d'une communication facilitant l'émergence et l'accompagnement de projet par des outils et méthodes adaptées.

Cette programmation, ambitieuse pour le territoire, permettra de conforter les actions existantes. Elle rendra également possible le développement de nouvelles actions créant des connexions supplémentaires entre les producteurs et les consommateurs au travers de l'organisation de filières alimentaires et la prise en compte du bien-être des agriculteurs.

Pour accompagner la mise en œuvre de cette programmation, DOUAISIS AGGLO lance, annuellement, un appel à projets qui permet de soutenir financièrement des projets avec nos partenaires.

À la suite de l'appel à projets lancé pour la programmation 2023, DOUAISIS AGGLO a été sollicitée pour accompagner financièrement des actions portées par des associations et des structures partenaires qui se dérouleront sur le périmètre d'intervention du programme AGRICAD, soit les 35 communes du territoire de DOUAISIS AGGLO. Les dossiers proposés investissent différents angles de l'agriculture (environnement, économie, santé, aménagement, éducation ...) pour travailler ensemble, autour d'une vision partagée, à mettre l'agriculture au cœur des enjeux du territoire.

Ils complètent par ailleurs les actions menées par DOUAISIS AGGLO, dont par exemple les campagnes hivernales de reliquats azotés ou encore les outils collectifs de communication (marché des producteurs locaux, carnet des producteurs et des restaurateurs, signalétique directionnelle, portes ouvertes à la ferme...).

De plus, DOUAISIS AGGLO a été retenue dans un programme « innovation-action pour les transitions agroécologiques et alimentaires dans les territoires » de 2020 à 2024 initié par la fondation Carasso et AgroParisTech. Les objectifs sont de faire de l'alimentation un levier pour permettre aux habitants du Douaisis d'évoluer dans un environnement plus écologique, équitable et solidaire et favoriser le bien être des agriculteurs et recréer un lien de confiance entre le monde agricole et les habitants au travers de 5 actions (en lien avec la programmation du PAT) :

- Favoriser le Bien-être des agriculteurs et recréer un lien de confiance entre le monde agricole et les habitants.
- Favoriser l'émergence et la structuration de filières territoriales coopératives
- La biodiversité du sol au service de l'agro-écologie
- Construction participative d'une programmation contre la précarité alimentaire
- Pour une gouvernance et une évaluation du projet transversale et participative

Ainsi, il est proposé la validation des conventions avec les structures suivantes :

Partenaire 1 – ARACT Hauts-de-France (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail)

L'ARACT Hauts de France a pour mission d'aider à développer la convergence et les synergies entre qualité du travail et la vie au travail, performance économique et qualité du dialogue social, dans tous les programmes d'action qu'elle développe et auxquels elle contribue, au service de la dynamique des acteurs économiques et sociaux de la Région Hauts-de-France.

Descriptif synthétique des 4 actions proposées :

- **Appui à la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) en milieu agricole**

A la suite d'une étude réalisée en 2022 sur les situations à risques des agriculteurs et de la formation RPS proposée aux partenaires du programme, l'ARACT poursuivra cette action en valorisant l'étude réalisée sous forme d'infographie, en organisant une seconde session de la formation intitulée « Comprendre les RPS pour mieux agir » auprès des partenaires et en animant un espace ressource, d'échanges entre les partenaires sur des situations complexes pour permettre la montée en compétences de ces sujets.

- **Appui à la prévention des risques chimiques en milieu agricole**

Dans la continuité des actions menées en 2021 et 2022 sur cette thématique (études, identification d'un groupe de 6 agriculteurs et de leurs besoins), l'ARACT prévoit en 2023 les actions suivantes :

- Faire une restitution de la synthèse des entretiens des 6 agriculteurs,
- Réaliser des entretiens approfondis sur l'usage des produits chimiques étant identifiés comme problématiques,
- Accompagner individuellement les agriculteurs dans la recherche et la mise en œuvre de solutions de prévention du risque chimique,
- Faire une restitution finale auprès des agriculteurs et partenaires pour mettre en commun et en discussion les actions initiées, les problématiques soulevées, les solutions et les perspectives.

- **Etude sur les femmes en milieu agricole**

A la suite de la veille sectorielle sur l'égalité professionnelle et des hypothèses qui en sont ressorties, l'ARACT propose de :

- Affiner les orientations de cette étude et faire des entretiens
- Proposer différents livrables de restitutions (l'étude en elle-même, des podcasts, des supports pour les formations scolaires afin de cibler les étudiants)
- Une action complémentaire, financée par la politique BIOCAD : la co-animation d'un ciné débat sur cette thématique en avril 2023 (pas de financements AGRICAD sollicités).

- **Formation à la conduite de projets de transformation en milieu agricole**

Cette nouvelle action vise à former un groupe de 10 agriculteurs avec plusieurs objectifs :

- Comprendre la spécificité des projets de transformation au regard de la qualité de vie et des conditions de travail,
- Identifier les rapports, intérêts, et limites de la simulation au sein d'une démarche d'accompagnement d'un projet d'investissement,
- Modéliser un support en 3D exploitable en réalité virtuelle ,
- Animer une session de simulation outillée par un casque de réalité virtuelle,
- Analyser une activité de travail simulée,
- Travailler des solutions et pistes d'actions,
- Associer des outils complémentaires à la simulation pour enrichir la conduite du projet.

Actions du programme AGRICAD auxquelles ces actions contribuent :

ACTION 6 : Améliorer les conditions de travail des agriculteurs.

ACTION 8 : Outiller les acteurs agricoles et alimentaires du territoire pour les aider à accompagner les agriculteurs en difficulté.

ACTION 9 : Réaliser une étude sur l'exposition aux risques chimiques des agriculteurs pour imaginer de nouveaux leviers d'actions et de sensibilisation.

ACTION 10 : Réaliser une étude pour cerner la place des femmes en agriculture sur le territoire pour améliorer leurs conditions de travail et mieux les valoriser auprès du grand public.

Résultats visés par le projet :

Les résultats visés par ce projet sont :

- La diffusion des résultats des études réalisées les années précédentes
- Diminuer les situations à risques pour les agriculteurs (risques psycho-sociaux et risques chimiques)
- Accompagner les agriculteurs dans la prise en compte des conditions de travail dans leurs projets de diversification.

Public visé :

Agriculteurs, salariés agricoles, partenaires du Projet alimentaire territorial et étudiants.

Coût global de l'action : 48 750 €

Participation de DOUAISSIS AGGLO : 39 000 €

Autres co-financements : fonds propres

Partenaire 2 – ARCADE

ARCADE est une association qui accompagne les acteurs économiques ruraux (agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérale ...) rencontrant des difficultés dans la résolution des leurs problèmes économiques, sociaux et juridiques, dans une perspective de maintien de l'emploi et la préservation de leur outil

de travail tout en respectant leurs choix. L'accompagnement proposé est individuel. ARCADE propose également des actions pour développer la rencontre entre les adhérents et leur permettre de sortir de leur isolement notamment au travers de formations collectives.

Descriptif synthétique des 3 actions proposées :

- **Accompagnement des agriculteurs, artisans, commerçants et professions libérales rencontrant des difficultés**

L'accompagnement des agriculteurs, restaurateurs et traiteurs rencontrant des difficultés est individuel. Il se fait sur la base du volontariat du bénéficiaire. En fonction de la difficulté rencontrée, ARCADE met en place un suivi et un accompagnement par un binôme spécialisé dans le domaine requis.

- **Formation à la gestion du stress ouverte à tous**

Cette formation a pour objectif d'aider les participants à repérer et identifier les difficultés, et oser les exprimer face à un groupe. Elle permettra aux participants d'établir un plan d'actions et de mettre en place une nouvelle dynamique face à ses difficultés.

- **Prévention – sensibilisation dans les établissements scolaires**

L'ARCADE prévoit d'organiser des sessions de prévention et de sensibilisation auprès des futurs agriculteurs et futurs salariés agricoles sur le sujet des risques potentiels rencontrés sur exploitation agricole, en outillant les participants avec des solutions pour y remédier. Cette intervention se fera au lycée BIOTECH.

Actions du programme AGRICAD auxquelles ces actions contribuent :

ACTION 7 : Réaliser des événements à destination des agriculteurs afin de les sensibiliser aux aides dont ils peuvent bénéficier en cas de difficulté.

Résultats visés par le projet :

Sortir de l'isolement et accompagner les agriculteurs du territoire de Douaisis Agglo qui sont en difficulté.

Public visé :

Agriculteurs, artisans, commerçants, étudiants.

Coût global de l'action : 21 500 €

Participation DOUAISIS AGGLO : 3 500 €

Autres co-financements : Conseil Régional des Hauts-de-France, Conseil Départemental du Nord, fonds propres

Partenaire 3 – Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais

Au service des agriculteurs et des acteurs du monde rural, la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais apporte son expertise dans les différents projets agricoles qu'ils suivent.

Descriptif synthétique des 4 actions proposées :

- **Favoriser le développement et le déploiement des Outils d'Aide à la Décision en Agriculture**

Cette action vise à mener une enquête sur l'utilisation des Outils d'Aide à la Décision (OAD) en agriculture et les besoins en lien avec leur utilisation. Cette enquête sera diffusée auprès de tous les agriculteurs du territoire et les résultats seront traités et vulgarisés sous forme d'infographie pour diffusion aux agriculteurs. A l'issue de cette enquête, une réunion technique aura lieu afin de bâtir un plan d'action pour 2024 pour donner une suite cohérente et adaptée aux besoins des agriculteurs du territoire.

- **Faciliter la transmission et l'installation de nouveaux porteurs de projets sur le territoire**

Les deux actions proposées visent à réaliser des accompagnements individuels à destination :

- Des porteurs de projets afin d'élaborer une annonce de recherche de projet et d'accompagner le candidat à l'installation dans sa démarche
- De futurs cédants afin de les accompagner dans le processus de transmission, selon les besoins identifiés chez l'agriculteur.

- **Réunion d'information des techniciens aux enjeux du renouvellement des générations**

Cette réunion d'information d'une demi-journée est à destination des techniciens de Douaisis Agglo, des communes et des partenaires de Douaisis Agglo. L'objectif est de sensibiliser sur les enjeux du renouvellement des générations en agriculture, avec une présentation complétée par un focus au sujet de l'installation et de la transmission.

- **Développement d'un outil d'aide à la décision en pommes de terre**

Cette action consiste à accompagner un groupe de 10 agriculteurs sur le territoire dans l'utilisation d'un Outil d'Aide à la Décision pour la culture de pomme de terre. Concrètement, il s'agit de :

- Diffuser un message hebdomadaire appelé « QUALICONSEIL Culture Pommes de terre » (message technique concernant les pratiques agronomiques : fertilisation, travail du sol, plantation...).
- Diffuser un message bi-mensuel appelé « QUALICONSEIL Stockage Pommes de terre » (message technique concernant le stockage : protection des endommagements, séchage, ventilation, refroidissement et application des antigerminatifs).
- Faire une souscription groupée, et accompagner les agriculteurs dans l'utilisation de l'outil MILEOS (outil qui permet de définir plus précisément le risque mildiou sur ses parcelles afin d'envisager ou non une protection fongicide).

Actions du programme AGRICAD auxquelles ces actions contribuent :

ACTION 1 : Développer une stratégie foncière ambitieuse complémentaire de celle de BIOCAD.

ACTION 2 : Sensibiliser aux outils existants et sur les possibilités de protection du foncier agricole.

ACTION 5 : Déployer des cafés transmission et plus largement des outils d'accompagnement à la transmission.

ACTION 20 : Accompagner techniquement les évolutions de pratiques sur l'usage des produits phytosanitaires.

Résultats visés par le projet :

Identification des besoins liés aux Outils d'Aide à la Décision

Maintien du nombre d'exploitation et du nombre d'actifs agricoles sur le territoire de Douaisis Agglo

Amélioration de la connaissance, des pratiques et des solutions alternatives de la protection de la culture de la pomme de terre

Public visé :

Agriculteurs du territoire

Porteurs de projet et agriculteurs en réflexion de transmission

Technicien du territoire

Coût global de l'action : 13 463.30 €

Participation de DOUAISIS AGGLO : 10 770.64€

Autres co-financements : Fonds propres

Partenaire 4 – Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire

En 2020 et 2021, la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, le Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire (Qualimentaire), le Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) et AproBio ont réalisé un diagnostic auprès des producteurs, des acteurs de l'amont et de l'aval, et des consommateurs du Douaisis. A partir des résultats de ce diagnostic, ce consortium de partenaires a travaillé sur la construction de 5 actions adaptées aux besoins du territoire

Descriptif synthétique des 5 actions proposées :

- **Restitution des études menées en phase 1 :**

Les partenaires prévoient d'organiser une réunion de présentation des résultats des diagnostics auprès des différents acteurs concernés (agriculteurs, élus, techniciens et partenaires, acteurs de l'amont et de l'aval). Cette réunion sera aussi l'occasion de présenter le programme d'action pour 2023.

- **Opportunité de développement des SIQO (Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine) sur les filières locales :**

Afin de rassembler et d'informer les agriculteurs des différentes possibilités de SIQO mobilisables ou à créer, les partenaires proposent d'organiser des réunions par filière, d'une demi-journée chacune. Les filières concernées sont :

- o Bovins (lait / viande)
- o Volailles, œufs : possibilité de produire sous label rouge et bio afin de valoriser l'élevage plein air.
- o Céréales : avec plus de 50% de la SAU, elles représentent un fort potentiel.

- Asperges : ce légume, historiquement produit dans le Douaisis, concerne plusieurs agriculteurs au nord du territoire.

- **Mobilisation des acheteurs sur les filières durables et de qualité du territoire :**

Dans le cadre de cette action, un salon offre/demande sera organisé. Lors de ce salon seront présentés les produits sous signe de qualité ainsi que les produits bio du territoire. Le public visé par cette journée sont les acheteurs de la restauration collective, les GMS (Grandes et Moyennes Surfaces), les restaurateurs privés, les grossistes et plus généralement, les acteurs de la distribution. Une partie de cette journée sera consacrée à échanger avec ce public sur l'introduction des produits durables et de qualité au sens de la loi EGALIM en restauration collective. Douaisis Agglo accompagnera les partenaires dans la réalisation de cet événement.

A l'issue du salon sera proposé un annuaire des produits durables et de qualité, à destination des cibles évoquées précédemment.

- **Coordination et suivi du programme**

L'ensemble de ces actions regroupent plusieurs partenaires et présentent des besoins de coordination avec les partenaires et Douaisis Agglo, qui se déclinent de la manière suivante :

- Un comité de pilotage de début de projet
- Un ou plusieurs comités de suivi
- Un comité de pilotage de fin de projet

- **Participation à la Semaine de l'Alimentation Durable**

Dans le cadre de la Semaine de l'Alimentation Durable organisée par Douaisis Agglo, ce collectif de partenaires organisera des portes ouvertes dans une exploitation sous SIQO, afin de faire découvrir au grand public la filière Ail Fumé d'Arleux. Cette action s'inscrirait dans le programme de portes ouvertes à la ferme proposé par Douaisis Agglo.

Actions du programme AGRICAD auxquelles ces actions contribuent :

ACTION 13 : Travailler sur la labellisation des produits locaux pour favoriser la reconnaissance de la qualité des produits du territoire et du travail des agriculteurs.

ACTION 30 : Mise en œuvre d'une filière viande en races locales.

ACTION 32 : Renforcer les liens avec les GMS.

Résultats visés par le projet :

Une augmentation de la consommation des produits durables et de qualité sur le territoire et un développement de l'engagement des producteurs dans les filières sous SIQO.

Public visé :

- Exploitants agricoles souhaitant développer des produits sous signes officiels de qualité
- Transformateurs, artisans, commerçants de produits alimentaires
- Distributeurs : GMS, grossistes, acteurs de la restauration collective.

Coût global de l'action : 20 490 €

Participation de DOUAISIS AGGLO : 16 392€

Autres co-financements : Fonds propres, Conseil Départemental du Nord

Partenaire 5 – Initiatives Paysannes

L'association Initiatives Paysannes mène des actions dans le domaine du développement agricole et plus particulièrement dans l'accompagnement aux changements de pratiques, à l'installation et à la transmission des fermes.

Descriptif synthétique des 2 actions proposées :

- **Instaurer un climat favorable à la transmission des fermes sur le territoire**

Sur le territoire de Douaisis Agglo, on note que 65% des agriculteurs ont plus de 50 ans. Il y a donc un fort enjeu à travailler sur l'accompagnement de ces agriculteurs dans l'anticipation et la préparation de leur transmission pour éviter d'aggraver le phénomène de disparition des fermes. Pour ce faire, Initiatives Paysannes prévoit d'organiser une conférence-débat auprès des agriculteurs et des acteurs clefs de l'agriculture en s'appuyant sur un intervenant qui mène un travail de recherche sur l'accompagnement des cédants hors cadre familial. En parallèle sera

organisée une réunion d'information sur la transmission à destination des cédants du territoire, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER. Les agriculteurs présents à cette réunion seront suivis individuellement.

- **Développement de la filière brassicole issue de variétés anciennes et paysannes – Faire découvrir et promouvoir les variétés anciennes et paysannes d'orges**

Une séance de brassage à base de variétés anciennes et paysannes sera organisée pour les professionnels de la filière (paysans et brasseurs), en partenariat avec le lycée BIOTECH. Un bilan de la journée sera construit et diffusé largement aux professionnels de la filière afin de faire connaître ces variétés.

Dans le cadre de la Semaine de l'Alimentation Durable organisée par Douaisis Agglo, Initiatives Paysannes fera déguster, lors des Houblonnades, les bières issues de la séance de brassage avec les variétés d'orges anciennes. Ils communiqueront sur les variétés d'orges anciennes grâce à des supports de communication, et proposeront un support avec des variétés anciennes sur pied, afin de sensibiliser les consommateurs à l'amont de la filière.

Actions du programme AGRICAD à laquelle ces actions contribuent :

ACTION 5 : Déployer des cafés transmission et plus largement des outils d'accompagnement à la transmission.

ACTION 28 : Mise en œuvre d'une filière bière territoriale.

Résultats visés par ce projet :

- Permettre l'échange autour d'une thématique qui reste très peu abordée dans le monde agricole, sensibiliser les agriculteurs à l'importance d'anticiper, de préparer et de se faire accompagner pour aboutir à une transmission réussie.
- Faire connaître les variétés anciennes d'orge aux professionnels de la filière et sensibiliser aux enjeux de l'utilisation des variétés anciennes, afin de pouvoir, à l'avenir, créer une filière.

Public visé par le projet

Agriculteurs de plus de 50 ans

Elus

Structures agricoles du territoire (syndicats, opérateurs économiques...)

Brasseurs

Consommateurs

Coût global de l'action : 29 870 €

Participation de DOUAISIS AGGLO : 11 231 €

Autres co-financements : Fonds propres

Tableau Récapitulatif des conventions 2023 - Mise en œuvre du programme AGRICAD 2023

Actions	Montant en € de la subvention	Taux de participation de Douaisis Agglo
ARACT « Appui à la prévention des risques chimiques en milieu agricole » « Appui à la prévention des risques psycho-sociaux en milieu agricole » « Etude sur la place des femmes dans l'agriculture » « Formation à la conduite de projets de transformation en milieu agricole »	39 000,00 €	80,00 %
ARCADE « Accompagnement des agriculteurs, artisans, commerçants et professions libérales connaissant des difficultés » « Formation à la gestion du stress ouverte à tous » « Prévention – sensibilisation dans les établissements scolaires »	3 500,00 €	16,30 %
Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais « Favoriser le développement et le déploiement des Outils d'Aide à la Décision en Agriculture » « Faciliter la transmission et l'installation de nouveaux porteurs de projets sur le territoire déclinée en 2 actions »	10 770,64 €	80 %

« Réunion d'information des techniciens aux enjeux du renouvellement des générations » « Développement d'un outil d'aide à la décision en pommes de terre »		
Groupement Qualité Alimentaire « Restitution des études menées en phase 1 » « Opportunités de développement des SIQO sur les filières locales » « Mobilisation des acheteurs sur les filières durables et de qualité sur le territoire » « Coordination et suivi du programme »	16 392,00 €	80 %
Initiatives Paysannes « Instaurer un climat favorable à la transmission des fermes sur le territoire » « Faire découvrir et promouvoir les variétés anciennes et paysannes d'orges »	11 231,00 €	30 %
TOTAL	80 893,64 €	

Cette programmation présente une partie des actions qui sollicitent des interventions financières. Elle pourra être complétée par d'autres actions des partenaires du programme AGRICAD impliquant des subventions de la part de DOUAISIS AGGLO et qui seront soumises à la délibération des instances communautaires, mais aussi par des actions n'impliquant pas de subvention de la part de Douaisis Agglo et/ou d'actions mises en œuvre directement par DOUAISIS AGGLO. Cette programmation sera alors enrichie en cohérence avec l'ensemble des autres actions retenues et mises en œuvre sur le territoire.

Ainsi, il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer les conventions de partenariats suivantes :
 - o Convention avec l'association ARACT Hauts-de-France ;
 - o Convention avec l'association ARCADE ;
 - o Convention avec la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais ;
 - o Convention avec l'association Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire ;
 - o Convention avec l'association Initiatives Paysannes.
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à solliciter toutes les subventions mobilisables sur ces actions,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision,
- de déléguer au Président ou son délégué la faculté de passer, le cas échéant, un avenant de reconduction d'une durée maximale d'un an.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : On continue sur AGRICAD.

M. HALLE : C'est le troisième pilier, BIOCAD je vous l'ai passé lors d'un précédent conseil, là on est sur 5 projets avec un certain nombre d'actions à chaque fois. Vous voyez, l'ARACT a 5 actions ou 4 à gérer. Là aussi on a des actions qui sont menées directement par l'agglo et d'autres par des partenaires. Aujourd'hui nos agriculteurs bénéficient d'un accompagnement financier de l'agglo, d'un accompagnement technique, mais aussi de plus en plus d'un accompagnement humain, et en particulier les 2 premières actions, les 2 premiers partenaires qui vous sont présentés, l'ARACT et l'ARCADE, sont dans le domaine de l'accompagnement humain, car là aussi ils ont de plus en plus besoin d'avoir ce soutien par des structures spécialisées, soit dans les conditions de travail et ses améliorations, ou aussi dans les problèmes psychologiques, les problèmes de gestion. On a 6 structures, 17 actions, et on les finance à hauteur de 80 893 euros.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'il y a des remarques sur AGRICAD ? Je peux considérer que c'est adopté ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 – Transition agricole et alimentaire

9.5 – BIOCAD - Charte d'engagement dans le Réseau national des Territoires Bio Pilotes de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

EXPOSÉ

Le programme d'actions BIOCAD est l'un des trois volets du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de DOUAISIS AGGLO, également composé des programmations AGRICAD et ALIMCAD.

BIOCAD est le fruit d'une concertation territoriale qui s'est déroulée sur 2 ans en 2014 et 2015 avec l'ensemble de la filière alimentaire, de l'amont à l'aval. C'est une programmation multi partenariale, tant dans son élaboration et son suivi que dans sa mise en œuvre.

BIOCAD a vocation à développer l'agriculture et l'alimentation biologiques et à protéger la ressource en eau sur le territoire de DOUAISIS AGGLO.

Depuis plusieurs années, DOUAISIS AGGLO fait partie du réseau des territoires bio pilotes porté par la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB). Ce réseau réunit les collectivités locales françaises innovantes et engagées en faveur de la transition agricole, plus particulièrement du développement du mode de production biologique.

Le Réseau des territoires bio pilotes vise à :

- Favoriser des stratégies de développement agricole efficaces et novatrices,
- Alimenter une « boîte à outils » à destination des collectivités engagées en faveur de l'agriculture biologique avec la création de nouveaux outils et méthodologies et mise en avant de retours d'expériences,
- Servir de support pour des études et travaux de recherche thématique et/ou pour des évaluations de politiques publiques locales,
- Analyser et traduire aux décideurs publics le bilan des initiatives et des expérimentations conduites sur les territoires,
- Valoriser et faire connaître des projets exemplaires pour démultiplier leur mise en œuvre sur d'autres territoires.

En faisant partie de ce réseau, DOUAISIS AGGLO contribue à démontrer le rôle que peuvent jouer les collectivités dans le déploiement de l'agriculture biologique pour la préservation de l'eau, mais aussi du climat, de la biodiversité, de la transition alimentaire, du développement économique et du renouvellement des générations d'agriculteurs. DOUAISIS AGGLO bénéficie de l'expertise du réseau et d'un espace riche en expériences, outils et échanges qui lui permet de s'enrichir des initiatives voisines et de partager des expériences stimulantes, afin de faire évoluer son programme d'actions continuellement.

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique nous invite aujourd'hui à renouveler l'engagement de DOUAISIS AGGLO auprès du réseau des territoires bio pilotes en signant la charte des Territoires bio Pilotes.

L'engagement de DOUAISIS AGGLO au sein de ce réseau consiste en diverses actions :

- Participer aux rencontres et réflexions du Réseau national des Territoires bio pilotes et partager les expériences du territoire auprès du réseau.
- Rédiger une synthèse globale du projet agricole territorial, et particulièrement les actions favorables au développement de l'agriculture biologique, qui sera mise à jour annuellement.

Cet engagement débutera à compter de la date de signature de la charte, sans limite de durée, par tacite reconduction, jusqu'à ce que l'un des acteurs ne puisse plus assumer ses engagements.

Ainsi, il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la charte d'engagement dans le réseau des territoires bio pilotes de la FNAB,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : On passe à BIOCAD.

M. HALLE : C'est la charte des territoires bio. On vous propose de rejoindre un certain nombre de territoires bio pilotes. On est reconnu comme territoire pilote dans les Hauts de France. C'est une charte qui a été rédigée avec la fédération nationale de l'agriculture biologique, et on essaie de créer un réseau pour échanger, il y a des bonnes actions qu'on va chercher ailleurs, d'ailleurs ils viennent chercher des bonnes actions chez nous. Christian évoquait

qu'on était présent au salon de l'agriculture, pour participer à des tables rondes, mais c'est tous les mois, on est à travers toute la France d'ailleurs, on est dans des séminaires, dans des interventions variées et diverses, où on apporte et où aussi on reçoit beaucoup d'informations, qu'on essaie de mettre en œuvre dans notre territoire, car chaque projet alimentaire territorial est territorialisé, ce que l'on fait ici dans le Douaisis, ce n'est peut être pas la même chose que ce qu'on fera dans la région de Toulouse ou en Bretagne. On vous propose de signer cette charte, qui nous engage simplement moralement, mais aussi qui nous engage à participer à des regroupements pour échanger nos expériences.

M. LE PRÉSIDENT : Pas de remarques sur cette délibération ? Je peux considérer qu'elle est adoptée ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 – Voirie

10.1 – Réalisation des travaux de réaménagement de l'échangeur RD650-RD621 à Lambres les Douai – Participation financière entre le Département du Nord et DOUAISIS AGGLO - Convention

EXPOSÉ

Les travaux d'amélioration de l'échangeur situé entre la RD 650 et la RD 621 ont été retenus comme prioritaires dans le cadre de l'amélioration du domaine public routier pour la période 2016-2020 par le Département du Nord.

Le Département du Nord et DOUAISIS AGGLO souhaitent rendre l'échangeur plus sûr pour les usagers et les exploitants, réduire la superficie de bretelles à entretenir, rendre à la « Voie Renault » sa fonction de desserte locale, maintenir l'accès vélos à l'usine Renault.

A ce titre, une première délibération a été adoptée par le Conseil communautaire du 20 décembre 2018 concernant les modalités relatives à la réalisation des études de ce projet.

Il convient à présent d'arrêter les modalités administratives, techniques et financières relatives aux travaux.

La présente convention jointe à conclure entre le Département du Nord et Douaisis Agglo, a pour objet de préciser ces modalités.

Les dispositions de cette convention sont présentées ci-après :

Le Département du Nord assure la maîtrise d'ouvrage complète (études et travaux) de l'opération.

Le montant des travaux est estimé à ce jour à 7 916 667 € HT.

Ces travaux concernent au nord de la RD621, le remplacement du carrefour existant par un giratoire, au sud de la RD621, la création d'un giratoire, sur la RD650 la suppression du pont supérieur « Voie Renault », la suppression de bretelles, le dévoiement d'une piste cyclable, la création d'un bassin collecteur des eaux pluviales.

Le financement du projet s'établit de la façon suivante :

Estimation des travaux (€ HT)	Taux de financement par le Département	Part du Département (€ HT)	Taux de financement par DOUAISIS AGGLO	Part de DOUAISIS AGGLO (€ HT)
7 916 667 €	70%	5 541 667 €	30%	2 375 000 €

DOUAISIS AGGLO s'engage à effectuer le versement de sa participation, ajustée au coût réel HT des travaux, selon les modalités suivantes :

- 1/3 à réception de la copie du ou des OS de démarrage des travaux, calculé sur la base du montant estimé des travaux, soit 791 666,66 € ;
- 1/3 sur état d'avancement des travaux à 50 % sur présentation d'un certificat administratif attestant des paiements afférents, calculé sur la base du montant du/des marché(s) ;
- le solde sur présentation du ou des DGD.

Les emprises du domaine public départemental étant insuffisantes pour la réalisation du projet, Douaisis Agglo met à la disposition du Département du Nord les emprises nécessaires aux aménagements qu'il réalise.

Les parcelles en cours d'acquisition par Douaisis Agglo pour lesquelles Douaisis Agglo a obtenu l'accord préalable des propriétaires pour le démarrage des travaux seront mises à disposition du Département du Nord avant la régularisation des actes de vente.

Douaisis Agglo s'engage, à la fin des travaux, à céder, pour l'euro symbolique, les terrains ayant vocation à intégrer le réseau routier départemental, dans un délai maximal de deux ans suivant la réception des ouvrages.

Un découpage parcellaire sera réalisé par Douaisis Agglo, après travaux afin de délimiter les emprises des domanialités respectives.

L'entretien ultérieur de l'échangeur, dès sa mise en service, continuera d'être effectué par le Département du Nord.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'adopter la convention présentée en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Je laisse la parole à Bruno pour nous présenter la délibération sur la voirie. Caroline et moi ne prenons pas part au débat et au vote.

M. VANDEVILLE : Nous revenons sur un point déjà abordé lors de précédentes réunions, concernant l'échangeur situé entre la RD650 et la 621, qui ont été retenus par le département comme étant prioritaires. On avait convenu que nous participerions financièrement avec l'agglo, donc il s'agit de délibérer aujourd'hui pour acter sur une convention formelle et préciser quelques différentes interventions. Le montant des travaux est estimé à ce jour à un peu moins de 8 millions d'euros, vous avez le montant exact dans la préparation, il est convenu une participation de l'agglo de 30%, soit 2 375 000 euros, et le département à 5 541 667 euros. Vous avez les modalités, il est également précisé que lorsque des acquisitions foncières seront nécessaires pour réaliser l'équipement, des acquisitions seront faites par l'agglomération, avec une rétrocession à l'euro symbolique, au niveau du département. L'entretien sera effectué par le département. Il vous est proposé après avis favorable du bureau, d'accepter la convention telle qu'elle vous est présentée en annexe, et d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

M. LE PRÉSIDENT : Des remarques ?

Mme STIERNON : Premièrement souligner que le fait que ce projet permette une diminution de la superficie des voiries à entretenir, c'est plutôt une bonne chose, il faut le souligner de manière très pragmatique. Une question annexe néanmoins, est-ce que sur ce projet, il est prévu d'appliquer des techniques favorisant l'infiltration des eaux, telles que proposées par l'association ADOPTA par ailleurs, qui fait l'objet d'un partenariat au niveau du SCOT depuis peu, et est-ce que ces techniques sont envisagées à la fois pour permettre la préservation de la ressource en eau, donc c'est plutôt une bonne transition avec la délibération qui suit, et pour permettre également une gestion du risque inondation ? Est-ce que sur ces emprises c'est quelque chose qui est possible ? Est-ce que ça va être étudié ? Qu'est-ce qu'il en est en termes de drainage, infiltration, avec ces nouveaux revêtements qui sont proposés, maintenant depuis quelques années par notamment ADOPTA ? Je vous remercie.

M. VANDEVILLE : Evidemment lorsque le département procède aux équipements, il y a une prise en compte des différents aspects que vous avez évoqués.

M. LE PRÉSIDENT : On passe au vote, qui est pour ? A l'unanimité.

M. Christian POIRET, Mme Caroline SANCHEZ et Mme Maryline LUCAS ne participent ni au débat ni au vote

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 – Eau potable**11.1 – SAGE Scarpe aval - ORQUE Scarpe aval Sud - Convention de partenariat pour la poursuite de la mise en place d'actions de protection de la ressource en eau sur le territoire « Scarpe aval sud » et élaboration d'un contrat d'actions pour la ressource en eau (CARE) pour l'année 2023****EXPOSÉ**

Le bassin versant de la Scarpe aval fait partie du vaste bassin de la craie du Nord-Pas-de-Calais. Cette craie aquifère contient une ressource en eau essentielle pour l'alimentation en eau de notre Région et notamment pour l'alimentation en eau potable. Plus particulièrement, à l'échelle locale, elle alimente les usagers de ce bassin de la Scarpe aval aussi bien que ceux du Douaisis, du Valenciennois et de la Métropole lilloise.

La nappe de la craie est essentiellement captée sur la Plaine de la Scarpe où elle est protégée des pollutions diffuses et ponctuelles par une couche d'argile. Cette protection lui a permis de conserver une bonne qualité, apte à la consommation humaine jusqu'à ce jour. Elle est majoritairement alimentée par l'eau de pluie dans un secteur vulnérable aux pollutions, à plusieurs kilomètres au sud des captages en question. La préservation de la qualité de la nappe de la craie passe par une maîtrise des pollutions générées par les activités anthropiques installées au droit de ces zones d'infiltration. Cette maîtrise des pollutions passe par une mobilisation des « gardiens de la ressource » (communes, intercommunalités, agriculteurs, industriels, artisans...), qui sont multiples et géographiquement éloignés des points de captages des préleveurs. Il existe donc un intérêt pour les préleveurs d'eau à inciter ces gardiens de la ressource à mener des actions de préservation de celle-ci.

En 2009, les principaux préleveurs d'eau du territoire se sont engagés dans une Opération de Reconquête de la Qualité des Eaux (ORQUE) ; pour financer les actions définies comme prioritaires, ils se sont engagés depuis 2012, dans une convention de partenariat.

La convention de partenariat s'applique sur le même territoire que celui des 48 communes de l'Opération de Reconquête de la Qualité des Eaux de la Scarpe aval Sud, portée par le Parc naturel régional Scarpe-Escout. Sur le territoire de DOUAISIS AGGLO, cela concerne 9 communes (Dechy, Douai, Erchin, Guesnain, Lallaing, Roucourt, Sin le Noble, Villers au Tertre et Waziers) et les captages d'eau potable de Dechy et Sin le Noble. Néanmoins la priorité est donnée aux zones d'actions prioritaires (32 communes) ce qui représente 10 233 hectares où l'eau s'infiltré et alimente les captages situés dans la plaine de la Scarpe et 1 600 hectares où l'eau ruisselle vers ces zones d'infiltration. (Annexe n°1 : carte et liste des communes bénéficiaires de l'ORQUE).

Il existe des conventions de partenariat depuis 2012. Afin de poursuivre la mise en œuvre des actions sur le territoire de la Scarpe aval Sud et de développer de nouvelles actions en adéquation avec les évolutions réglementaires, il est proposé de renouveler la convention de partenariat pour l'année 2023. La nouvelle convention prévoit la poursuite de la mise en place d'actions de protection de la ressource en eau sur le territoire « Scarpe aval sud » et l'écriture du CARE (Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau) celui-ci comprendra un plan d'actions, des indicateurs et des objectifs de résultats.

La convention de partenariat est signée entre le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout (PNRSE), DOUAISIS AGGLO, Le SIDENSIAN, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Commission locale de l'eau.

La contribution financière des préleveurs (DOUAISIS AGGLO, le SIDENSIAN et la MEL) reste identique à celle mutualisée lors des précédentes conventions de partenariat, soit une participation maximale de 0.0045€ / m³ prélevé par an, sur la base des prélèvements de l'année n-3. Ainsi, au titre de l'année 2023, le montant financier s'élève à 10 965.28 € pour DOUAISIS AGGLO sur un montant total de 57 985.94 €.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'approuver la Convention de partenariat pour la poursuite de la mise en place d'actions de protection de la ressource en eau sur le territoire « Scarpe aval sud » et élaboration d'un contrat d'actions pour la ressource en eau (CARE) pour l'année 2023,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cette convention avec les collectivités susnommées et la Commission locale de l'eau du SAGE Scarpe aval, ainsi que tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Je vais laisser la parole sur la 11.1 à Jean-Paul.

M. FONTAINE : Je vais remettre en contexte cette délibération, juste pour qu'on ait le même niveau de connaissance du territoire, chacun sait que la Scarpe est une rivière, chacun sait qu'elle mesure 102 km, qu'elle prend sa source dans le Pas de Calais, et qu'elle se jette à Mortagne du Nord, du côté de Saint-Amand, et pour ce qui concerne la Scarpe canalisée, c'est la partie entre Arras et Saint-Amand, et nous concernant sur notre territoire, le territoire du SAGE, du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, de la Scarpe Aval, c'est un linéaire de 37 km, qui traverse 75 communes, 3 arrondissements, Valenciennes, Lille et Douai, et 5 intercommunalités, la Porte du Hainaut, Valenciennes Métropole, Douaisis Agglo, Cœur d'Ostrevent et Pévèle Carembault. On est sur un bassin de vie d'environ 300 000 habitants. Vous avez un acronyme qui s'appelle l'ORQUE, opération de reconquête de la qualité de l'eau, c'est un dispositif qui vise à réduire les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation de captage en eau potable, pour reconquérir et préserver la qualité de la ressource en eau potable. Sur le territoire du SAGE de la Scarpe Aval, nous avons 2 ORQUE, un porté par Douaisis Agglo au niveau de Férin, et l'autre, celui qui fait l'objet de cette délibération, qui est porté par le Parc naturel régional Scarpe Escaut, l'ORQUE Scarpe Aval Sud. Grosso modo en 2009, les préleveurs d'eau se sont engagés dans la création de ces ORQUE et depuis 2012, les préleveurs d'eau financent les actions liées à ces ORQUE. La convention qui vous est proposée vise à faire perdurer cette convention qui existe depuis 2012, et l'Agence de l'eau demande à ce que dans les ORQUE il y ait des contrats d'actions pour la ressource en eau, c'est un dispositif de pilotage du financement de ces ORQUE. L'agence de l'eau attend que pour l'argent investi il y ait des résultats concrets qui soient obtenus au niveau des ORQUE. On y trouve dans le tour de table, tous les usagers qui émettent des pressions sur la qualité de l'eau, on trouve les collectivités, on trouve les agriculteurs, les industriels, les usagers lambdas, ce sont toutes ces personnes là qui agissent et qu'on essaie d'amener à plus de responsabilisation, sur la préservation de la ressource en eau, en quantité et en qualité. Au niveau des préleveurs d'eau, nous en avons 3 sur notre territoire, donc Douaisis Agglo, le SIDEN SIAN et la MEL, qui vont financer ce dispositif à hauteur de 0,0045 euros par m3 prélevé, en référence à l'année N-3, ce qui représente pour l'agglo 10 965,28 euros, sur un budget total de 57 985,94 euros. Cette convention elle lie les préleveurs d'eau, et en même temps elle sera cosignée par la commission locale de l'eau du SAGE Scarpe Aval, et en étant son président, je ne participerai pas au vote. Pour information le bureau a émis un avis favorable la semaine dernière.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, est-ce qu'il y a des remarques sur le SAGE ? Je peux considérer que c'est adopté ? Merci.

M. Jean-Paul FONTAINE, Mme Edith BOUREL et Madame Nadine MORTELETTE ne participent ni au débat ni au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**11 – Eau potable**

11.2 – Délégation au Président pour l'attribution et la signature des marchés de travaux pour le renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements des rues Berthe Garnier et Victor Hugo à Douai ainsi que des travaux d'assainissement pour le renouvellement du collecteur des eaux usées avec reprise des branchements eaux usées de la rue Victor Hugo à Douai (2 lots) – Marché n°DA-22EP079

EXPOSÉ

La consultation doit être lancée pour ces marchés urgents pour lesquels l'attribution et/ou l'autorisation de signature relèvent, sur délégation du Conseil, de la compétence du bureau en raison de leurs montants.

La date limite de remise de plis prévisionnelle pour ces marchés a été fixée au 06 mars 2023 à 12h00. Toutefois, les offres nécessitant un temps d'analyse suffisant, et en l'absence de réunion de Bureau avant le 13/04/2023, il est proposé que soit accordée au Président la possibilité d'attribuer et de souscrire les marchés repris ci-dessous, conformément aux dispositions de l'article L5211.10 du Code général des collectivités territoriales.

La consultation est découpée en 2 lots de la manière suivante :

► Lot n°1 : Renouvellement de canalisation et branchements d'eau potable, rue Berthe Garnier à Douai ;

► Lot n°2 : Renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements (partie 1) et travaux d'assainissement pour le renouvellement du collecteur des eaux usées avec reprise des branchements eaux usées (partie 2) de la rue Victor Hugo à Douai

Estimation des travaux tous lots confondus : 422 530 € HT.

- Lot 1 « Rue Berthe Garnier » : 171 530 € HT
- Lot 2 « Rue Victor Hugo » : 251 000 € HT

Compte tenu du montant estimatif, une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R2123-1-1° du Code de la Commande Publique sera mise en œuvre.

S'agissant du lot n°1, la dépense correspondante est prévue à l'article n°2315 du budget annexe eau potable.

S'agissant du lot n°2, la dépense correspondante est prévue à l'article n°2315 des budgets annexes assainissement et eau potable.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'adopter les propositions de délégations d'attributions prévues à l'article L5211-10 du CGCT au profit du Président, présentées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision,

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Une délégation au président.

M. FONTAINE : Une consultation a été lancée pour des marchés qui étaient assez urgents à lancer, car on a des travaux en eau potable et en assainissement à réaliser rapidement sur la ville de Douai au niveau de la rue Berthe Garnier et rue Victor Hugo. Les plis ont été remis le 6 mars, mais ils nécessitent un délai d'instruction qui ne permet pas d'être présenté en bureau avant le 13 avril prochain. Donc il est proposé que soit accordé au président, la possibilité d'attribuer et souscrire les marchés repris que je vous ai présentés, conformément à l'article L5211-10 du CGCT. On est sur une enveloppe budgétaire de 422 530 euros HT, avec 171 530 euros pour le lot eau potable rue Berthe Garnier, et 251 000 pour l'eau potable et assainissement rue Victor Hugo.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, et le président suivra bien sûr l'avis de la commission d'appel d'offres. Qui est pour ? A l'unanimité, merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 – Environnement et mobilité

12.1 – Opération « Plantons le décor » - Avenant n°2 à la convention de partenariat 2019 - 2022

EXPOSÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre de la trame verte et bleue, DOUAISIS AGGLO participe depuis 15 ans à l'opération « Plantons Le Décor ».

Cette opération permet aux habitants, aux collectivités, aux entreprises, aux établissements scolaires du territoire de commander, de manière groupée, des arbres, arbustes, fruitiers d'essences locales, des graines et des bulbes potagers. Les variétés proposées, adaptées aux conditions climatiques et pédologiques du territoire régional, contribuent activement au renforcement de la biodiversité et au maintien des spécificités paysagères.

Le bilan quantitatif des 15 ans de participation à l'opération « Plantons le décor » est le suivant :

Nombre de commandes de particuliers, collectivités, entreprises et associations	925
Nombre d'arbres et arbustes	65 803
Nombre d'arbres fruitiers	2639

Nombre de sachets de graines potagères	838
Nombre de filets de bulbes	392

Plus de 68 000 arbres fruitiers, arbres et arbustes ont ainsi été plantés depuis la première campagne (2008-2009) grâce à l'opération « Plantons Le Décor ».

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2019, la convention de partenariat a été renouvelée jusqu'au 30 avril 2022. Dans le cadre de ce renouvellement Douaisis Agglo :

- Assure la promotion de l'opération,
- Finance l'édition des brochures et des bons de commande (environ 700 € HT),
- Centralise les commandes,
- Assure la distribution des commandes.

Ce partenariat a été prolongé pour un an suivant délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2022.

Il est proposé de prolonger à nouveau, par voie d'avenant (document joint), pour une durée supplémentaire d'un an.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- de prolonger, par voie d'avenant, le partenariat pour une durée d'un an soit jusqu'au 30 avril 2024,
- d'autoriser le Président, ou son représentant délégué, à signer l'avenant et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Jean-Luc, tu plantes le décor ?

M. HALLE : Je vais essayer de faire planter le décor par les autres. C'est une opération que vous connaissez certainement, car on en parle souvent, elle a lieu tous les ans depuis 15 ans. Ce qui est intéressant, c'est de voir que depuis 15 ans, ça a permis de planter 68 000 arbres fruitiers, arbres et arbustes. Cette opération nous coûte 700 euros, car il faut rééditer les catalogues, et ce sont des arbres d'essence régionale, qui sont commandés chaque année, et que les gens viennent retirer au lycée Biotech. Je tenais à la présenter car il y a quand même un résultat extraordinaire, près de 70 000 arbres ont été plantés depuis 2008. On prolonge d'un an jusqu'au 30 avril 2024 l'accord avec l'opération Plantons le décor.

M. LE PRÉSIDENT : Des remarques ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 – Décisions directes

EXPOSÉ

Les décisions directes prises par les bureaux communautaires des 5 et 26 janvier 2023, et du 9 février 2023 ainsi que celles du Président et de ses délégués, font l'objet d'une liste annexée à la présente note.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Les décisions directes, est-ce que vous avez des questions ? Non ? Merci.

Une chose, tous les conseillers communautaires qui doivent être déportés sur des votes, nous avons la liste, ils seront déportés, lorsqu'il y a des intérêts, sur les délibérations qu'on a prises, par exemple sur le SAGE, l'accueil des jeunes en service civique etc. Je voulais le préciser, que ce soit dans le compte-rendu.

14 – Questions diverses**14.1 – Attribution d'une subvention pour la 30^{ème} édition du FIGRA****EXPOSÉ**

Le principal objectif du FIGRA est de promouvoir le Grand Reportage d'Actualité et le documentaire de société comme support de connaissance et d'information.

Depuis ses origines, le festival propose une programmation diversifiée autour de la télévision, du cinéma, de la photo, du livre, du spectacle vivant ; sans oublier les rencontres, les débats entre le public et les professionnels

La 30^{ème} édition du FIGRA (Festival International du Grand Reportage d'Actualité et de documentaire de société) aura lieu à Douai du mardi 30 mai au dimanche 4 juin 2023.

Cet évènement constitue un vecteur culturel important par sa large thématique qui rassemble tous les publics. Il participe au rayonnement du Douaisis.

Afin de renforcer son enracinement sur le territoire, il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'apporter le soutien financier de Douaisis Agglo au FIGRA à hauteur de 10 000 euros,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à cette décision).

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : On arrive aux derniers points, les questions diverses, la 14.1, c'est l'attribution d'une subvention à la 30^{ème} édition du FIGRA, vous connaissez tous ce festival international du grand reportage d'actualité et de documentaire de société. J'ai eu l'occasion d'y aller l'année dernière car le département du Nord a été un co-financier de l'opération. Le département délibère prochainement pour être également un co-financier, compte tenu que c'est un évènement avec un rayonnement pour le Douaisis, je vous propose d'accorder une subvention de 10 000 euros pour le FIGRA. Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. CHEREAU : J'anticipe un peu le vote de nos collègues mais je voulais vous remercier de présenter cette délibération, pour un bel évènement, auquel tous nos collègues sont conviés, ce sont des reportages souvent très forts, qui font réfléchir, des belles rencontres avec des journalistes qui sont souvent des terrains de guerre etc. à travers le monde. Et tout ça se passe à Douai, vous êtes toutes et tous les bienvenus, je serai avec Auriane Aït Lasri, qui porte ce projet, très heureux de vous accueillir.

M. LE PRÉSIDENT : J'y suis allé l'année dernière, j'y retournerai cette année, c'est vrai que ce projet est bien mené Auriane, on est bien d'accord. Qui est pour ? A l'unanimité, merci.

Mme AÏT LASRI : Merci mes chers collègues pour ce vote favorable pour cette subvention pour le FIGRA. Les communistes ont toujours placé la culture comme vecteur essentiel de la société. En ma qualité d'adjointe à la culture, je suis ravie de cette subvention, le FIGRA Festival International du Grand Reportage d'Actualité et de documentaire de société, est un élément majeur dans les rendez-vous culturels du Douaisis. Installé depuis 2021 à Douai, il rayonne sur toute la région des Hauts de France depuis 30 ans. En portant haut et fort la devise qui le définit si bien, mieux comprendre le monde pour mieux se comprendre. Cela sous-entend un nombre d'actions importantes mises en place depuis 2021 en direction de tous les publics, et notamment les plus jeunes, les collégiens, les lycéens, et les primaires. Pour la prochaine édition nous sommes à 900 inscriptions de scolaires pour l'édition 2023, qui se tiendra du 30 mai au 4 juin. Ce festival s'inscrit depuis ses origines dans l'indispensable nécessité d'informer et de s'informer, aujourd'hui les images sont partout, et celles qui sont envoyées par les grands reporters, replacent l'image au centre de la connaissance. Avec plus de 70 films projetés, en présence des auteurs, des réalisateurs, une magnifique exposition photo, une pièce de théâtre, des débats, des rencontres, soutenir cet évènement exceptionnel sur notre territoire c'est ouvrir en très grand une fenêtre sur le monde. Je remercie aussi la région, la ville de Douai et le département du Nord qui s'apprête à augmenter la subvention, en souhaitant que les autres structures suivent son exemple. Je vous invite toutes et tous à la soirée d'inauguration le 30 mai qui se tiendra à la Scène nationale de l'Hippodrome, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Auriane.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 – Questions diverses**14.2 – Règlement intérieur – Modification – Intégration des dispositions relatives à la Conférence des Maires****EXPOSÉ**

En application des dispositions prévues par l'article L5211-11-3 du CGCT,

« La création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.

La conférence des maires est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres.

Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires. »

Il est proposé de fixer, comme suit, dans le règlement intérieur, les règles relatives à la composition, aux attributions et au fonctionnement de la Conférence des Maires de Douaisis Agglo

CONFERENCE DES MAIRES**ARTICLE 26 : COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS DE LA CONFERENCE DES MAIRES**

Il est créé une Conférence des Maires conformément à la loi (art. 5211-11-3 du CGCT).

Elle est constituée des maires de communes membres de Douaisis Agglo, ainsi que des membres du bureau communautaire, s'ils ne sont pas maires de la commune qu'ils représentent comme délégués communautaires. La conférence des maires est une instance de consultation et de concertation, qui donne un avis sur tout sujet porté à son ordre du jour.

ARTICLE 27 : FONCTIONNEMENT DE LA CONFERENCE DES MAIRES

La conférence des Maires est présidée par le Président de Douaisis Agglo, ou son représentant. Il a la police des débats dans les conditions fixées à l'article 9 du présent règlement.

Elle est convoquée une fois par an à l'initiative du Président ou de son représentant, qui en fixe l'ordre du jour.

Toutefois la conférence des maires est aussi convoquée si la demande en est faite par le tiers des maires du territoire de Douaisis Agglo, et dans la limite de 4 réunions par an.

Les agents communautaires et toute personne désignée par le Président assistent à la conférence des maires. Ils ne prennent la parole que sur invitation expresse de son Président.

La conférence des maires se réunit, au choix de son président, en tout lieu adapté sur le territoire de la communauté.

Chaque conférence des maires fait l'objet d'un compte rendu qui est transmis à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres de Douaisis Agglo. Il est également consultable en mairie ou mis à disposition du public de manière dématérialisée.

Les articles qui suivent relatifs aux dispositions diverses et à la modification du règlement intérieur sont renumérotés.

Les modifications susvisées apportées au règlement intérieur actuellement en vigueur, sont signalés en caractères rouges dans le projet de règlement présenté en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'adopter le projet de règlement intérieur modifié tel que présenté ci-dessus et en annexe,

- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : On passe au point 14.2, la modification du règlement intérieur afin d'intégrer des dispositions relatives à la Conférence des Maires, en réalisant l'article 26, « Il est créé une Conférence des Maires conformément à la loi, article 5211-11-3 du CGCT. Elle est constituée des maires de communes membres de Douaisis Agglo, ainsi que des membres du bureau communautaire, s'ils ne sont pas maires de la commune qu'ils représentent comme délégués communautaires. La conférence des maires est une instance de consultation et de concertation, qui donne un avis sur tout sujet porté à son ordre du jour. Le fonctionnement de la conférence des maires, la conférence des Maires est présidée par le Président de Douaisis Agglo, ou son représentant. Il a la police des débats dans les conditions fixées à l'article 9 du présent règlement. Elle est convoquée une fois par an à l'initiative du Président ou de son représentant, qui en fixe l'ordre du jour. Toutefois la conférence des maires est aussi convoquée si la demande en est faite par le tiers des maires du territoire de Douaisis Agglo, et dans la limite de 4 réunions par an. Les agents communautaires et toute personne désignée par le Président assistent à la conférence des maires. Ils ne prennent la parole que sur invitation expresse de son Président. La conférence des maires se réunit, au choix de son président, en tout lieu adapté sur le territoire de la communauté. Chaque conférence des maires fait l'objet d'un compte rendu qui est transmis à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres de Douaisis Agglo. Il est également consultable en mairie ou mis à disposition du public de manière dématérialisée. » Est-ce qu'il y a des remarques ? Qui est pour ? Merci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 – Questions diverses

14.3 – Délégation au Président pour l'attribution et la signature de l'accord cadre à bons de commande pour la fourniture et acheminement de gaz naturel pour les besoins des bâtiments et équipements de DOUAISIS AGGLO – Marché n°DA-23BG001

EXPOSÉ

Conformément aux dispositions de l'article R2122-2-1° du Code de la Commande Publique, DOUAISIS AGGLO peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsqu'aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits à l'issue d'une procédure d'appel d'offres.

A l'issue d'une première procédure d'Appel d'Offres Ouvert (DA-22BG083) pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel pour les besoins des bâtiments et des équipements de DOUAISIS AGGLO, aucune offre n'a été déposée. La procédure a donc été déclarée sans suite pour cause d'infructuosité.

La nouvelle consultation sans publicité ni mise en concurrence doit être transmise courant mars à un prestataire ayant la capacité de répondre à notre besoin dans un délai contraint, la prise d'effet du marché étant fixée au 01/04/2023 afin d'éviter tout risque de rupture dans l'approvisionnement en gaz naturel.

L'attribution et l'autorisation de signature de l'accord cadre relèvent, sur délégation du Conseil, de la compétence du bureau en raison de son montant. Toutefois, cet accord cadre devant prendre effet au 1^{er} avril 2023, et en l'absence de réunion de Bureau communautaire avant le 13/04/2023, il est proposé que soit accordée au Président la possibilité d'attribuer et de souscrire cet accord-cadre à bons de commande ci-dessous, conformément aux dispositions de l'article L5211.10 du Code général des collectivités territoriales.

A titre indicatif, au stade de la consultation, les principaux éléments de référence sont :

- 10 points de comptage et d'estimation (PCE),
- Entre 850 et 900 MWh de consommation annuelle dont environ 150 MWh pour chauffage de la piscine de Loisiparc entre le 1^{er} mai et septembre.

Tous les PCE appartiennent à la tranche de tarification T2 (de 6 à 300 MWh/an), tarif réglementé B1 niveau 2.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conformément aux articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du code de la Commande publique sans quantité minimale et avec une quantité maximale définies sur la durée de l'accord-cadre comme suit :

Quantité minimale : 0 MWh

Quantité maximale : 2 700 MWh

L'accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification au Titulaire et jusqu'au 30 juin 2025.

La dépense correspondante est prévue à l'article n°60612 du budget général.

Il vous est proposé, après avis favorable du Bureau :

- d'adopter la proposition de délégation d'attribution prévue à l'article L5211-10 du CGCT au profit du Président, présentée ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision,

DISCUSSION

M. LE PRÉSIDENT : Enfin, une délégation au Président pour l'attribution et la signature de l'accord cadre à bons de commande pour la fourniture et acheminement de gaz naturel pour les besoins des bâtiments et équipements de Douaisis Agglo. On est en fin de contrat, on n'aura pas les consultations dans les temps pour les passer en bureau, donc je vous propose de me donner la possibilité de signer l'accord, qui partira du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 30 juin 2025. Est-ce qu'il y a des questions ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, merci mes chers collègues de ce conseil communautaire, merci de la qualité des débats et des échanges. Je vous souhaite un bon week-end.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Secrétaire de séance,



Jean-Jacques PEYRAUD

LE PRESIDENT,



Christian POIRET